



Au service
des peuples
et des nations

RAPPORT

Evaluation finale du Programme Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PIREDD-O) Oriental (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé)

Membres de l'équipe de l'évaluation finale :

Alexandre Diouf alexdiouf@hotmail.com +221778176163

Pr. Papy Bonkena papybonkena@gmail.com, +243970787600

Ing. Christophe Ndjondo, Ing. Chrisndjondo2015@gmail.com , +243893227865

5 décembre 2024

i. Données sommaires

Titre du projet	Programme Intégré REDD+ Oriental
Numéro de référence PNUD du projet	00104433
Numéro de référence MPTF du projet	00107819
Pays et Région concernés par le Programme	République Démocratique du Congo, Province de la Tshopo, Bas-Uélé et Ituri
Hyperlien du document de projet ¹	ProDoc_PIREDD_Oriental.pdf
Zone(s) d'intervention(s) du programme	Provinces de Bas-Uélé, Ituri et Tshopo
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère des Finances, à travers le Fonds National REDD+(FONAREDD) financé par le CAFI
Organisations partenaires participantes de niveau 1 ²	Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD RDC
Partenaires de mise en oeuvre	Non étatiques : Consortia WCS, TROPENBOS et ROYAL ZOOLOGICAL/KMDA, RIKOLTO, OCEAN, AMAR et CIFOR Etatiques : Divisions Provinciales du Plan, Inspections Provinciales de l'Agriculture, Coordinations Provinciales de l'Environnement et du Développement Durable, Divisions Provinciales de l'Aménagement du territoire, Divisions Provinciales du Développement Rural, les Circonscriptions foncières ainsi que les Secteurs/chefferies ciblés dans les provinces du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo.
Budget total du projet (USD)	33 000 000
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	03/02/2017
Date de réception des premiers fonds du MPTF	20/11/2017
Date d'approbation du 1 ^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	04/05/2018
Date de clôture initiale	31/12/2022
Date de clôture révisée le cas échéant	31/10/2024
Dépenses globales cumulatives (USD) au 30/06/2024	25 068 748,83
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	96%
Dates de l'évaluation finale	Septembre-Novembre 2024

¹ L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

² Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

ii. Remerciements

L'évaluation finale du Programme Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PIREDD-O) a été réalisée grâce au soutien et à la participation de nombreuses parties prenantes.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au Programme Manager et à son équipe sur le terrain pour leur engagement indéfectible. Leur expertise et leur appui ont été essentiels au bon déroulement de cette évaluation, notamment dans l'accès aux informations nécessaires et la coordination des activités sur le terrain.

Nos remerciements s'adressent également aux communautés locales qui ont participé activement à l'évaluation en partageant leurs expériences et en fournissant des informations critiques.

Nous souhaitons remercier les autorités locales et les services techniques provinciaux pour leur soutien et leur disponibilité tout au long de cette évaluation. Leur engagement a été crucial pour garantir l'accès aux données et pour faciliter les rencontres avec les différents acteurs sur le terrain.

Nos sincères remerciements vont également à l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale (CAFI) et au Fonds National REDD+ (FONAREDD) pour leur appui financier et stratégique.

Enfin, un grand merci au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et à son personnel, dont le soutien technique et administratif a joué un rôle clé dans la gestion du programme et l'organisation de cette évaluation.

À tous, nous exprimons notre gratitude pour leur précieuse contribution à cette évaluation finale et à la réussite des interventions du PIREDD-O. xxx

iii. Table des matières

i. Données sommaires	2
ii. Remerciements.....	3
iii. Table des matières.....	4
iv. Acronymes et abréviations.....	6
1. Résumé analytique	8
Description du Programme.....	8
Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés	8
Recommandations	11
2. Introduction.....	14
Finalité et objectif de l'évaluation finale.....	14
Portée	14
Méthodologie	14
Collecte et analyse des données	15
Ethique	15
Limites de l'évaluation et mesures prises.....	16
Structure du rapport de l'évaluation finale	16
3. Description du programme	16
Démarrage et durée du programme, y compris les étapes	16
Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du programme	17
Problème que le programme cherche à régler : menaces et obstacles	19
Objectifs immédiats et de développement du programme	20
Résultats attendus.....	20
Principales parties prenantes : liste récapitulative.....	20
Théorie du changement	21
4. Constatations	22
4.1 Conception/élaboration du programme	22
Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du programme, indicateurs.....	22
Logique et stratégie du programme	22
Indicateurs de performance.....	23
Hypothèses et risques.....	24
Hypothèses.....	24
Risques.....	24
Enseignements tirés des autres programmes pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du programme.....	25
Les liens entre le programme et d'autres interventions au sein du secteur	26
4.2 Mise en œuvre du programme.....	27
Gestion adaptative (modification de la conception du programme et des produits du programme au cours de la mise en œuvre)	27
Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat	29
Financement et cofinancement du programme	29
Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale (*)	30
Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du programme (*), coordination et problèmes opérationnels.....	31
Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection).....	33
4.3 Résultats et impacts du programme	33
Progression vers les objectifs et les résultats attendus	33
Pertinence (*)	35
Alignement avec les priorités nationales et internationales	35
Pertinence par rapport aux besoins locaux.....	35
Prise en compte des dynamiques socio-politiques	36
Flexibilité du programme face aux imprévus.....	36
Efficacité (*).....	36
Objectifs généraux du programme	36

Problèmes rencontrés et gestion des risques	42
Efficienc e (*).....	42
Impact sur la vie des bénéficiaires	42
Adoption des meilleures pratiques d'adaptation aux changements climatiques	43
Capacité institutionnelle et coordination des interventions régionales	43
Efficienc e des partenariats	44
Ressources financières et efficienc e	44
Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)	45
Appropriation par le pays	46
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	47
Additionnalité du FONAREDD/CAFI	48
Effet de catalyseur/de répliation	49
5. Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés	49
Principales constatations	49
Conclusions	51
Recommandations	53
Enseignements tirés.....	54
Annexes	56
TdR de l'évaluation finale (sans les annexes aux TdR)	56
Itinéraire de la mission d'évaluation finale, y compris le résumé des visites sur le terrain	65
Liste des personnes interrogées	65
Liste des documents examinés	65
Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)	66
Questionnaires utilisés et résumés des réponses	70
Cadre logique mis à jour	78
Code de conduite signé par les évaluateurs	84

iv. Acronymes et abréviations

CAFI : Central African Forest Initiative
CBFP : Congo Basin Forest Partnership
CFCL : Concession Forestière des Communautés Locales
CLO : Comité Local d'Organisation
CLD : Comité Local de Développement
CPCODD : Cadre de Concertation Provinciale pour le Suivi et l'Orientation du Développement Durable
CPEDD : Coordination Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DPS : Division Provinciale de la Santé
DPEA : Dispositif Provincial d'Encadrement Agricole
EDD : Environnement et Développement Durable
ETD : Entités Territoriales Décentralisées
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF : Forest Carbon Partnership Facility
FONAREDD : Fonds National REDD+
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GTCRR : Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové
IFN : Inventaire Forestier National
IPAGRI : Inspection Provinciale de l'Agriculture
IPDR : Inspection Provinciale du Développement Rural
INERA : Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
JICA : Japan International Cooperation Agency
LOA : Lettre d'Accord
M&E : Monitoring and Evaluation (Suivi et Évaluation)
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MUSO : Mutuelles de Solidarité
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PA : Peuples Autochtones
PAR : Plan d'Action de Réinstallation
PDDPA : Plan de Développement des Peuples Autochtones
PES : Paiements pour Services Environnementaux
PLE : Partenaire Local d'Exécution
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PSAT : Plan simple d'aménagement du territoire
PTBA : Plan de Travail et Budget Annuel
PND : Plan National de Développement
RDC : République Démocratique du Congo
REDD+ : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RNA : Régénération Naturelle Assistée
SCN : Système de Consultation Nationale
SDG : Sustainable Development Goals (Objectifs de Développement Durable)
SESA : Strategic Environmental and Social Assessment (Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique)
SENASAEM : Service National des Semences
SIG : Système d'Information Géographique
SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SPAT : Schéma Provincial d'Aménagement de Territoire
SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TDR : Termes de Référence
TPE : Très Petite Entreprise
UFA : Unité Forestière Artisanale
UNFCCC : United Nations Framework Convention on Climate Change (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques)

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USD : Dollar Américain

WCS : Wildlife Conservation Society

WWF : World Wildlife Fund

MECNDD : Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable

CADEC : Caisse d'Épargne et de Crédit

RN : Ressources Naturelles

1. Résumé analytique

Description du Programme

Le Programme Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts Oriental (PIREDD)-O est une initiative financée par le Fonds National REDD+ (FONAREDD) dans le cadre du partenariat CAFI (Central African Forest Initiative) en République Démocratique du Congo (RDC). Ce Programme vise à répondre aux enjeux environnementaux liés à la déforestation et à la dégradation des forêts tropicales tout en apportant des bénéfices socioéconomiques aux populations locales, particulièrement dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. Le programme a un budget total de 33 millions USD, a débuté en février 2017 et a pris fin en octobre 2024.

Le PIREDD-O s'inscrit dans une stratégie plus large de la RDC visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à renforcer la gestion durable des terres et des ressources forestières, à promouvoir des pratiques agricoles résilientes et durables, et à améliorer les moyens de subsistance des communautés rurales. Ce programme repose sur les six piliers suivants : gouvernance des ressources naturelles, aménagement du territoire, foncier, agriculture, forêt et démographie.

Les bénéficiaires du Programme incluent les communautés locales, les autorités locales et provinciales, ainsi que les institutions publiques chargées de la gestion des ressources naturelles. Le PIREDD-O a également encouragé la participation des jeunes, des femmes et des populations autochtones afin de garantir une approche inclusive du développement durable. Le Programme a été mis en œuvre principalement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en partenariat avec diverses parties prenantes locales, et ce, jusqu'à ce que le FONAREDD décide de transférer sa gestion à une nouvelle entité.

Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés

Constatations clés

Pertinence : Le programme PIREDD-Orientale (PIREDD-O) s'est avéré stratégique et aligné sur les priorités locales, nationales et internationales, notamment les objectifs de la REDD+ et les engagements climatiques de la RDC. Il a ciblé de manière pertinente les problématiques urgentes de la déforestation, de la dégradation des terres, et de la vulnérabilité économique des communautés rurales. Toutefois, les approches mises en œuvre n'étaient pas toujours adaptées aux réalités socio-économiques spécifiques des différentes régions. Les différences culturelles, les pratiques locales et les limitations des infrastructures n'ont pas été suffisamment prises en compte, ce qui a réduit l'adhésion complète des bénéficiaires et limité l'impact potentiel de certaines interventions, notamment dans les zones les plus reculées. Une adaptation plus fine des stratégies et des outils est essentielle pour accroître l'acceptabilité et la pertinence des futures initiatives.

Efficacité : Le programme a accompli des progrès notables, avec la mise en place de 227 cadres de gouvernance locaux (Comités Locaux de Développement - CLD et Comités Locaux d'Organisation et de Développement Durable - CLOD) sur une cible initiale de 288, atteignant un taux de réalisation de 78,8 %. Ces structures ont joué un rôle central dans l'introduction de la gouvernance participative pour la gestion des ressources naturelles. De plus, l'adoption de pratiques agricoles durables a touché 26 772 hectares de cultures vivrières sous modèles durables, représentant 32,6 % de la cible initiale de 82 000 hectares.

Cependant, plusieurs domaines stratégiques n'ont pas atteint leurs objectifs. Par exemple, seulement 546 ménages, soit 45,5 % des 1 200 ménages ciblés, ont bénéficié des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Dans le domaine de la sécurisation foncière, 207 titres fonciers ont été délivrés, représentant 86 % des objectifs, mais les coûts élevés et les démarches administratives complexes ont limité l'accès des groupes vulnérables. La santé reproductive, prévue pour renforcer la résilience démographique, n'a concerné que 5 des 15 zones de santé prévues, atteignant un taux de réalisation de seulement 33 %. Ces lacunes résultent principalement de retards de financement récurrents, d'une coordination insuffisante entre

les acteurs et de défis logistiques exacerbés par l'instabilité politique dans certaines zones d'intervention, notamment en Ituri.

Efficience : L'utilisation des ressources a été marquée par des inefficacités significatives. Certains piliers, comme la sécurité foncière et la gestion forestière, ont souffert de faibles taux de décaissement, limitant la réalisation des activités prévues. En revanche, des composantes comme la gouvernance ont dépassé leur budget initial, indiquant une priorisation déséquilibrée des ressources financières. Ces déséquilibres ont été accentués par une mauvaise planification initiale, qui n'a pas aligné les objectifs ambitieux sur les moyens disponibles. Par exemple, la cible de 82 000 hectares de cultures vivrières sous modèles durables s'est avérée irréaliste avec les ressources allouées. Les retards administratifs ont également aggravé la situation, ralentissant la mise en œuvre des activités sur le terrain et compromettant l'efficience globale du programme.

Impact : L'impact du programme est perceptible à travers le renforcement des capacités locales en gouvernance et l'adoption de pratiques agricoles durables dans certaines communautés. Ces réalisations représentent des avancées positives, notamment dans les provinces de la Tshopo et du Bas-Uélé, où des modèles agricoles plus respectueux de l'environnement ont été adoptés. Cependant, l'impact global reste limité par une mise en œuvre incomplète des activités clés, notamment le reboisement, la sécurisation foncière et les initiatives de diversification des revenus. L'instabilité sociopolitique dans des zones comme l'Ituri a considérablement réduit l'efficacité des interventions et, par conséquent, leur portée. Les gains environnementaux escomptés, notamment la réduction des émissions dues à la déforestation, n'ont pas été pleinement atteints, ce qui souligne l'importance de renforcer les mécanismes de suivi et de coordination dans les futures initiatives.

Durabilité : Bien que le programme ait posé des bases solides, notamment avec la création des cadres de gouvernance locale, la durabilité des résultats reste incertaine. La forte dépendance aux financements extérieurs constitue un obstacle majeur à la pérennité des acquis. L'absence de mécanismes financiers autonomes, comme les paiements pour services écosystémiques (PSE), limite la capacité des institutions locales et des communautés à maintenir les actions après la fin du programme. Par ailleurs, les structures de gouvernance restent fragiles et nécessitent un soutien technique et financier continu pour fonctionner efficacement. Dans les zones instables, l'instabilité politique compromet encore davantage la durabilité des résultats. Les futures initiatives devront renforcer les capacités locales et introduire des mécanismes autonomes de financement pour réduire cette dépendance.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes : Le programme a enregistré des progrès significatifs en matière d'intégration économique des femmes, notamment par leur participation aux activités génératrices de revenus (AGR). Dans certaines zones, comme l'Ituri, les femmes ont bénéficié d'une autonomisation accrue grâce à leur implication dans des mutuelles de solidarité et des projets agricoles. Cependant, leur représentation dans les structures de gouvernance, comme les CLD, reste faible, et les barrières institutionnelles et culturelles limitent encore leur participation et leur influence dans les processus décisionnels. Les efforts pour garantir l'accès des femmes aux titres fonciers et aux ressources économiques ont été insuffisants, ce qui a freiné leur capacité à s'approprier durablement les résultats du programme. Une approche plus transformative est nécessaire pour renforcer l'inclusion et l'égalité des sexes dans les futures interventions.

Appropriation par le pays : Le programme a mobilisé les institutions nationales et locales, en intégrant des objectifs alignés sur les priorités de la RDC en matière de gestion durable des ressources naturelles. Cependant, leur appropriation réelle reste limitée par des capacités techniques et financières insuffisantes. Bien que les autorités locales aient été impliquées dans la mise en œuvre, leur autonomie pour poursuivre

les initiatives au-delà de la fin du programme est fragile. La dépendance aux partenaires techniques et financiers a réduit la marge de manœuvre des institutions locales, compromettant leur rôle dans la gestion des acquis. Les futures initiatives devront se concentrer sur le renforcement des capacités des acteurs locaux pour garantir une appropriation complète et durable des interventions.

Conclusions

L'évaluation finale du Programme Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PIREDD-O) met en avant des résultats contrastés, malgré des efforts significatifs. Le programme a été pertinent, aligné sur les priorités nationales et internationales telles que les ODD et la stratégie REDD+. Sa conception répondait aux besoins des communautés locales affectées par la déforestation et la pression sur les ressources naturelles. Toutefois, certaines composantes, comme les Activités Génératrices de Revenus (AGR), n'ont pas toujours été adaptées aux capacités économiques locales, entraînant l'échec de certaines initiatives.

Parmi les réussites, la mise en place de 227 cadres de concertation multi-acteurs a renforcé la gouvernance locale et la participation communautaire. Cependant, l'efficacité de ces structures a été limitée par des contraintes financières et un manque de suivi. Le renforcement des services techniques et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) a donné des résultats mitigés, en dépit de formations et d'infrastructures construites. La capacité de gestion des services locaux reste insuffisante sans soutien logistique et financier. En matière de sécurisation foncière, l'enregistrement de titres fonciers a dépassé les cibles dans certaines provinces comme le Bas-Uélé. Néanmoins, des défis bureaucratiques et des coûts élevés ont entravé l'accessibilité pour de nombreux bénéficiaires. En Ituri, l'état de siège a retardé l'adoption des édits fonciers, limitant l'impact de la sécurisation foncière.

L'adoption de pratiques agricoles durables a varié, avec seulement 32,6 % des 82 000 hectares prévus cultivés sous de nouveaux modèles et 12 872,08 ha de cultures pérennes sur les 13 000 ha prévus ont été mis en place en termes de nouvelles plantations, soit 99,03% de l'objectif revu, ayant contribué énormément à la réduction des émissions des Gaz à effet de serre en termes de séquestration carbone et d'évitement des émissions, car ces cultures ont été pratiquées dans les forêts dégradées au lieu d'abattu-brulis dans les forêts primaires. Les retards de distribution et la qualité des semences ont dans une certaine mesure réduite l'impact, tout comme le manque d'incitations et de suivi technique constant. Le reboisement a été particulièrement faible, avec seulement 1 208 hectares réalisés sur les 6 000 prévus, entravé par des retards administratifs et des problèmes de coordination. Le Programme a vulgarisé 3500 foyers améliorés sur les 12200 prévus, soit 28,68% de l'objectif prévu.

Des faiblesses institutionnelles ont limité l'efficacité du programme. La coordination entre les partenaires, y compris les ministères, les ONG et les agences techniques, n'a pas été fluide, entraînant des tensions et des retards, exacerbés par la pratique de préfinancement des activités par les partenaires locaux, suspendue trop tardivement par le PNUD. Les retards de décaissement ont aussi affecté la planification et la capacité des services locaux à suivre les activités.

Le programme a tenté d'intégrer l'égalité des sexes en augmentant la participation des femmes aux AGR. En Ituri, 40 % des membres des Mutuelles de Solidarité (MUSO) étaient des femmes, mais leur participation dans les instances de gouvernance est restée faible (10 %). Leur accès à la propriété foncière reste limité, freinant leur autonomie économique.

La durabilité des acquis est incertaine, car la dépendance aux financements externes reste forte. Les cadres créés et les capacités techniques renforcées pourraient être compromis sans soutien financier continu. La mobilisation des ressources par les autorités locales et l'intégration des pratiques dans les plans de

développement sont des défis à relever. Des mécanismes innovants, tels que les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE), pourraient être nécessaires pour pérenniser les actions initiées par le programme.

Enseignements tirés

L'évaluation du Programme Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PIREDD-O) a dégagé plusieurs leçons importantes.

Planification adaptée aux capacités locales : L'évaluation montre que les objectifs ambitieux du programme, notamment sur la sécurisation foncière et les pratiques agricoles durables, n'étaient pas alignés avec les capacités locales disponibles. Cela souligne l'importance de concevoir des programmes adaptés aux ressources humaines et techniques existantes, tout en prévoyant un renforcement progressif pour garantir des résultats réalistes.

Durabilité grâce à l'appropriation locale et un financement autonome : Les structures de gouvernance locale comme les CLD dépendent encore largement de financements extérieurs. La durabilité des résultats nécessite des mécanismes autonomes tels que les paiements pour services écosystémiques (PSE) ou des partenariats public-privé, intégrés dès la conception du programme.

Prise en compte des dynamiques socioculturelles : Certaines interventions, comme les AGR, ont montré des résultats limités faute d'une analyse approfondie des contextes socio-économiques locaux. Une meilleure compréhension des dynamiques culturelles et économiques est essentielle pour concevoir des initiatives adaptées et efficaces.

Équité de genre pour une inclusion transformationnelle : La faible représentation des femmes dans les processus décisionnels et leur accès limité aux ressources montrent que l'intégration du genre ne doit pas se limiter à la participation. Des mesures ciblées et une sensibilisation communautaire soutenue sont nécessaires pour réduire les barrières institutionnelles et culturelles.

Importance de la coordination entre les partenaires : Les retards de financement et les divergences entre partenaires ont entravé la mise en œuvre. Clarifier les rôles, renforcer la coordination et simplifier les processus administratifs dès le départ sont essentiels pour améliorer la collaboration et garantir l'efficacité des interventions.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont faites, à la suite de la mise en œuvre pour renforcer la viabilité du programme, corriger les faiblesses observées lors de sa mise en œuvre, et maximiser son impact à long terme dans les régions cibles :

1. Renforcer les capacités des structures de gouvernance locale (CLD et CLOD)

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), gouvernements provinciaux, partenaires techniques et financiers (PTF)

Pour assurer une gestion durable des ressources naturelles, il est crucial de renforcer les Comités Locaux de Développement (CLD) et les Comités Locaux d'Organisation et de Développement Durable (CLOD). Ces structures doivent recevoir des formations ciblées en gouvernance participative et en gestion des ressources naturelles, ainsi que des ressources financières pérennes pour leur fonctionnement. Un appui technique constant est nécessaire pour garantir leur autonomie. Une attention particulière doit être portée à l'inclusion des femmes dans les postes décisionnels, pour assurer une gouvernance plus équitable et inclusive.

2. Simplifier et accélérer le processus de sécurisation foncière

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : Ministère des Affaires Foncières, gouvernements provinciaux, CLD

La simplification et l'accélération du processus de sécurisation foncière sont essentielles pour promouvoir la stabilité et les pratiques agricoles durables. Cela nécessite la réduction des coûts administratifs liés à l'obtention des titres fonciers, ainsi que le renforcement des capacités des institutions locales pour offrir des services accessibles. Une attention particulière doit être accordée aux populations rurales, en priorisant les groupes vulnérables comme les femmes et les peuples autochtones. Ces efforts permettront de sécuriser les droits fonciers tout en renforçant la confiance et l'engagement des communautés locales.

3. Renforcer la coordination entre les partenaires de mise en œuvre

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : PNUD, FONAREDD/CAFI, gouvernements provinciaux, Partenaires Locaux d'Exécution (PLE)

Une meilleure coordination entre les partenaires est indispensable pour réduire les retards, clarifier les rôles et restaurer la confiance parmi les parties prenantes. Cela passe par la création de plateformes de dialogue régulières pour échanger sur les avancées, résoudre les problèmes et ajuster les stratégies en temps réel. Une clarification des responsabilités et des processus administratifs améliorera la fluidité de la mise en œuvre et renforcera la coopération entre les partenaires. Ces efforts garantiront une efficacité accrue des interventions sur le terrain.

4. Promouvoir des AGR adaptées aux contextes locaux

Niveau de priorité : Moyen

Parties responsables : Ministère de l'Agriculture, PLE, agences des Nations Unies

Les Activités Génératrices de Revenus (AGR) doivent être adaptées aux besoins spécifiques des communautés locales. Cela inclut un renforcement des financements, un suivi technique de qualité, et une diversification des AGR pour correspondre aux réalités socio-économiques locales. Les femmes et les jeunes doivent être prioritairement ciblés pour maximiser l'impact socio-économique des initiatives. Une mise en œuvre réussie des AGR réduira la pression sur les ressources naturelles et offrira des opportunités économiques durables pour les communautés rurales.

5. Intégrer les questions de genre dans toutes les composantes du programme

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : PNUD, Ministère des Affaires Sociales, organisations locales

L'intégration systématique des questions de genre est indispensable pour renforcer l'équité et l'inclusivité des interventions. Cela implique d'augmenter la représentation des femmes dans les instances décisionnelles comme les CLD et de leur garantir un accès prioritaire aux AGR et aux titres fonciers. Des campagnes de sensibilisation doivent être organisées pour réduire les barrières culturelles et institutionnelles qui limitent leur participation. Une approche centrée sur le genre permettra de maximiser l'impact des activités et de promouvoir un développement plus inclusif.

6. Consolider les pratiques de suivi et d'évaluation (S&E) pour mesurer les impacts

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : PNUD, gouvernements provinciaux, MEDD

Pour améliorer la gestion des projets, il est crucial de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation (S&E). Cela inclut la formation des acteurs locaux à la collecte et à l'analyse des données, l'utilisation de systèmes numériques pour le suivi des impacts, et l'intégration de mécanismes de rétroaction pour ajuster les stratégies en temps réel. Ces améliorations garantiront la transparence, permettront une prise de décision basée sur des données fiables, et assureront que les objectifs du programme soient atteints de manière efficace et durable.

2. Introduction

Finalité et objectif de l'évaluation finale

L'évaluation finale du Programme Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PIREDD-O) a pour but de fournir une analyse complète des résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux et aux attentes définies lors de la planification. Ce programme a été financé par le Fonds National REDD+ (FONAREDD) et s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les effets du changement climatique, à protéger les forêts, et à améliorer les conditions de vie des populations locales à travers des pratiques agricoles durables et des systèmes de gestion des ressources naturelles.

L'objectif principal de l'évaluation est d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, et la durabilité du programme. L'évaluation examine également dans quelle mesure les résultats attendus ont été atteints, les défis rencontrés, et les stratégies mises en œuvre pour les surmonter. Elle vise également à informer les parties prenantes et les futurs responsables du programme sur les meilleures pratiques, les leçons apprises, et les recommandations stratégiques pour la poursuite et l'amélioration des interventions similaires.

Cette évaluation finale est cruciale pour vérifier si les activités du PIREDD-O ont été mises en œuvre de manière appropriée, si elles ont contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la promotion de la résilience climatique et à la gestion durable des terres et des forêts. Le rapport final sera utilisé comme un outil de référence pour améliorer la planification, la gestion, et l'exécution des futurs programmes en matière de réduction des émissions et de gestion des forêts, en particulier dans le cadre des mécanismes REDD+.

Portée

L'évaluation finale couvre toute la période d'exécution du programme PIREDD-O, de son lancement à sa clôture. Elle porte sur l'ensemble des activités menées dans les trois provinces cibles, à savoir la Tshopo, le Bas-Uélé, et l'Ituri, en République Démocratique du Congo (RDC). Ces provinces constituent des zones clés pour la conservation des forêts tropicales, la régénération des terres dégradées, et le développement de systèmes agricoles durables.

Les composantes principales du programme incluent la gestion des terres, l'aménagement du territoire, le renforcement des droits fonciers, l'agriculture durable, la gestion des forêts, et la prise en compte des dynamiques démographiques. De plus, l'évaluation analyse les aspects transversaux, tels que l'égalité des sexes, la participation des communautés locales, l'autonomisation des jeunes et des femmes, ainsi que la gestion des risques environnementaux et sociaux.

La portée de l'évaluation inclut également les acteurs clés, les parties prenantes du programme, telles que les ministères concernés, les organisations locales, les communautés bénéficiaires, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Une attention particulière est accordée à la manière dont les objectifs du programme ont contribué aux stratégies nationales et internationales de réduction des émissions, notamment dans le cadre de la REDD+ et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Méthodologie

Pour assurer une évaluation rigoureuse et objective, une méthodologie mixte a été adoptée, combinant à la fois des approches qualitatives et quantitatives. Cette approche mixte permet de trianguler les informations recueillies et d'obtenir une vue d'ensemble complète et fiable des performances du programme.

L'analyse des données quantitatives a porté sur les indicateurs clés de performance définis dans le cadre de résultats du programme. Cela a permis de mesurer les progrès réalisés en termes d'objectifs chiffrés tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'étendue des surfaces forestières protégées, et le nombre de bénéficiaires ayant adopté des pratiques agricoles durables.

Les méthodes qualitatives ont inclus des entretiens semi-directifs avec les principales parties prenantes, y compris les membres des communautés locales, les représentants des institutions partenaires, et les acteurs du secteur privé impliqués dans la mise en œuvre du programme. Des discussions de groupe ont également été organisées pour capter les perceptions des participants et bénéficiaires sur les impacts du programme. En outre, des visites de terrain ont été réalisées dans les trois provinces cibles afin d'observer directement les activités et d'évaluer leur mise en œuvre sur le terrain.

L'approche participative a été privilégiée tout au long du processus d'évaluation afin de s'assurer que les points de vue des parties prenantes soient pris en compte, en particulier ceux des bénéficiaires directs du programme. Cela a permis de comprendre les succès et les limites du programme du point de vue des acteurs locaux et de formuler des recommandations adaptées aux réalités de terrain.

Collecte et analyse des données

La collecte des données a été réalisée à travers plusieurs canaux. D'abord, une revue documentaire exhaustive a été effectuée, incluant l'examen des rapports de progrès, des rapports financiers, des comptes-rendus des réunions, et des autres documents pertinents relatifs au programme. Ensuite, des enquêtes quantitatives ont été menées auprès des bénéficiaires pour recueillir des données sur les résultats tangibles du programme, notamment en ce qui concerne l'adoption des pratiques durables et les changements perçus dans les moyens de subsistance.

En parallèle, des entretiens et discussions avec les parties prenantes clés ont été conduits afin d'obtenir des informations complémentaires sur les aspects qualitatifs de la mise en œuvre. Ces entretiens ont inclus des questions sur la perception du succès du programme, les obstacles rencontrés, et les leçons tirées.

Pour analyser les données collectées, des outils analytiques ont été utilisés pour les données quantitatives, tandis que les informations qualitatives ont été interprétées en utilisant des techniques d'analyse de contenu. Une attention particulière a été accordée à la triangulation des données afin d'assurer la validité et la fiabilité des conclusions.

Ethique

L'évaluation a été menée conformément aux principes éthiques de l'évaluation des projets de développement, tels que définis par les standards internationaux, notamment ceux de l'Organisation des Nations Unies. Tous les participants à l'évaluation ont été informés de la finalité de l'étude, et leur consentement éclairé a été obtenu avant toute collecte de données.

L'évaluation a veillé à respecter la confidentialité des informations personnelles fournies par les participants. Les données collectées ont été traitées de manière anonyme et n'ont été utilisées qu'à des fins de cette évaluation. De plus, une attention particulière a été portée à l'inclusivité, notamment en prenant soin d'inclure des voix souvent marginalisées, comme celles des femmes, des jeunes, et des peuples autochtones.

Enfin, l'évaluation a adhéré aux principes de transparence et d'intégrité en garantissant l'indépendance du processus d'évaluation et en évitant tout conflit d'intérêts.

Limites de l'évaluation et mesures prises

Comme dans toute évaluation, certaines limites ont été rencontrées. L'une des principales limitations a été liée aux contraintes logistiques et sécuritaires dans certaines zones d'intervention du programme, notamment dans les provinces où l'insécurité a restreint l'accès aux sites. En conséquence, certaines activités de terrain prévues n'ont pas pu être réalisées comme initialement envisagé.

De plus, bien que l'équipe d'évaluation ait tenté de contacter toutes les parties prenantes, certaines n'ont pas pu participer en raison de contraintes de temps ou de disponibilité. Cela a pu limiter la richesse des données qualitatives obtenues dans certaines régions. Cependant, des efforts ont été faits pour surmonter ces défis en augmentant les consultations à distance et en s'appuyant sur les rapports des partenaires locaux.

Par ailleurs, l'évaluation a dû faire face à une disponibilité limitée de certaines données de suivi, notamment en ce qui concerne les indicateurs environnementaux, en raison d'une collecte de données incomplète ou retardée au cours de la mise en œuvre. Pour atténuer cette limitation, l'évaluation s'est appuyée sur des estimations prudentes basées sur les données secondaires disponibles et les retours d'expérience des acteurs locaux.

Structure du rapport de l'évaluation finale

Le présent rapport d'évaluation finale est structuré de manière à fournir une analyse approfondie et cohérente du programme PIREDD-O, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Il se divise en plusieurs sections principales qui suivent cette introduction. Après avoir défini les objectifs de l'évaluation et la méthodologie, le rapport présente une analyse de la pertinence du programme, suivie de sections consacrées à son efficacité, son efficience, son impact et sa durabilité.

Le rapport aborde également des aspects transversaux importants tels que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, et l'intégration des jeunes et des populations vulnérables. Enfin, il propose des conclusions et recommandations clés basées sur les leçons apprises tout au long de l'évaluation, qui sont destinées à améliorer les futures interventions et à garantir la durabilité des résultats obtenus par le programme.

3. Description du programme

Démarrage et durée du programme, y compris les étapes

Le programme PIREDD-O a officiellement démarré en avril 2017 et devait s'étaler sur une période de 5 ans (avec deux ans d'extension dont un an d'exécution étant donné que 2024 n'a pas connu d'activités majeurs en raison de la décision de désengagement et de clôture), couvrant trois provinces clés de la République Démocratique du Congo : la Tshopo, le Bas-Uélé et l'Ituri. Le programme a prématurément été arrêté par le FONARED à sa quatrième année de mise en œuvre.

Phase de lancement

La phase de démarrage a débuté par une série d'activités préparatoires, notamment la mobilisation des parties prenantes locales et provinciales, ainsi que la mise en place des structures de gouvernance du programme. Les premières consultations avec les autorités provinciales, les services techniques et les représentants des communautés locales ont permis de définir les priorités, ainsi que les mécanismes d'exécution. Le lancement officiel a été marqué par l'élaboration des premières conventions avec les Partenaires Locaux d'Exécution (PLE), ainsi que la signature des protocoles d'accord avec les services techniques provinciaux.

Étapes clés de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme a été structurée en plusieurs étapes progressives :

1. **Première phase de déploiement (année 1 à 2)** : Durant cette période, l'accent a été mis sur la constitution des cadres de concertation multi-acteurs, la sensibilisation des communautés locales, et la validation des premiers Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) dans les zones d'intervention. Cette phase a permis la structuration des Comités Locaux de Développement (CLD) et des Comités Locaux de Gestion des Forêts (CLOD), qui ont joué un rôle crucial dans la gestion participative des ressources naturelles. Toutefois, certaines difficultés liées à la lenteur des procédures administratives et à la mobilisation des ressources financières ont été observées, retardant légèrement la progression de certaines activités.
2. **Phase d'intensification des activités (année 2 à 4)** : Pendant cette phase, les activités d'appui aux moyens de subsistance alternatifs, comme l'agroforesterie et les cultures vivrières sous des modèles durables, ont été intensifiées. Des investissements ont été réalisés pour la mise en place des infrastructures communautaires, la formation des services techniques, ainsi que l'introduction de technologies améliorées comme les foyers économes en énergie. Cependant, des retards significatifs dans la distribution des semences et la mise en œuvre de certaines activités planifiées, comme la dissémination des foyers améliorés, ont été signalés. Ces retards ont en partie été dus à des défis logistiques et à l'insécurité dans certaines zones, notamment en Ituri.
3. **Phase de consolidation (année 4 à 5)** : La phase de consolidation a vu une accélération des activités de plantation d'arbres, de réhabilitation des forêts dégradées et d'adoption de pratiques agricoles durables. Des efforts particuliers ont été mis sur l'engagement des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles via les CFCL (Concessions Forestières des Communautés Locales). Cette période a aussi marqué le début des dialogues interprovinciaux sur les dynamiques migratoires et leur impact sur les forêts, renforçant la collaboration entre les autorités provinciales et les acteurs communautaires pour une gestion plus intégrée des ressources forestières.

Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du programme

Le PIREDD-O, dans le cadre de ses interventions en RDC, a été conçu pour répondre à un ensemble de défis complexes et interdépendants dans les domaines de l'environnement, du développement socioéconomique, et de la gouvernance des ressources naturelles. Son objectif global vise à réduire la déforestation et la dégradation des forêts tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales et en promouvant une gestion durable des ressources naturelles dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé, et de l'Ituri. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de comprendre le contexte environnemental, socioéconomique, institutionnel, et politique dans lequel le programme a évolué.

Facteurs environnementaux

La RDC, en particulier les provinces ciblées par le programme, abrite une part significative du deuxième plus grand massif forestier tropical au monde, après l'Amazonie. Ces vastes forêts jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat mondial et constituent un refuge pour une biodiversité unique, ainsi que des écosystèmes critiques pour la résilience écologique de la région. Toutefois, ces forêts subissent des pressions croissantes dues à la déforestation, à la dégradation des terres et

à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Parmi les principaux moteurs de la déforestation figurent l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale du bois, et les pratiques agricoles non durables.

Le changement climatique intensifie encore les vulnérabilités environnementales dans ces régions. L'irrégularité des précipitations et l'augmentation des températures ont un impact direct sur la productivité agricole, ce qui accroît la pression sur les forêts, perçues comme des ressources de subsistance. En parallèle, l'état de délabrement avancé des pistes rurales et des routes d'accès complique l'acheminement des ressources et des services vers les zones reculées, limitant ainsi la capacité de mise en œuvre efficace des initiatives de protection environnementale. L'insécurité, due à la présence de groupes armés et à des tensions communautaires, aggrave ces défis en entravant l'accès aux zones forestières et en perturbant la stabilité nécessaire aux interventions de développement.

Facteurs socioéconomiques

Le contexte socioéconomique des provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri est marqué par une pauvreté généralisée et une dépendance élevée des populations rurales vis-à-vis des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance. L'agriculture, la collecte de produits forestiers non ligneux, la chasse, et la pêche constituent les principales sources de revenus pour les communautés locales. Cependant, ces activités sont généralement de faible productivité et n'offrent pas de solutions durables aux problèmes économiques auxquels ces populations sont confrontées.

Le faible accès aux marchés, le manque d'infrastructures de base, et l'absence de mécanismes financiers adaptés limitent les possibilités d'amélioration des revenus des ménages. Par ailleurs, la vulnérabilité des groupes marginalisés, notamment les peuples autochtones et les femmes, est accentuée par leur exclusion partielle des processus décisionnels et des opportunités économiques. Le programme, en cherchant à diversifier les moyens de subsistance à travers la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR), telles que l'agroforesterie, a tenté de répondre à ces défis socioéconomiques en offrant des alternatives durables aux pratiques destructrices.

Facteurs institutionnels

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre du programme s'inscrit dans un cadre complexe marqué par un certain nombre de défis liés à la gouvernance des ressources naturelles. Le cadre législatif et réglementaire en matière de foresterie et de gestion des terres est en place, mais son application sur le terrain reste faible en raison de capacités limitées au niveau des administrations provinciales et locales. Les services techniques locaux manquent souvent de ressources et de formations adéquates pour assurer un suivi efficace des activités forestières, agricoles, et de conservation.

Les Comités Locaux de Développement (CLD) et les Comités Locaux de Gestion des Forêts (CLOD), créés dans le cadre du programme pour faciliter la gestion participative des ressources, sont des structures essentielles pour renforcer la gouvernance à la base. Toutefois, leur fonctionnement est entravé par un manque de financement durable et de capacités techniques, ce qui limite leur efficacité à long terme. La coordination entre les différents niveaux de gouvernance, depuis les autorités provinciales jusqu'aux communautés locales, s'avère également un défi dans le contexte institutionnel congolais. Le renforcement des capacités des services provinciaux, tel que prévu par le programme, visait à combler ces lacunes institutionnelles.

Facteurs politiques

Le cadre politique dans lequel le programme s'est déroulé a été influencé par plusieurs dynamiques, notamment la décentralisation en cours en RDC et les conflits récurrents dans certaines régions, particulièrement en Ituri. Ces conflits ont un impact direct sur l'accès aux ressources naturelles et sur la mise en œuvre des activités de développement. Les déplacements des populations causés par les violences armées perturbent les communautés locales et compliquent la planification des activités du programme. La présence d'acteurs armés dans certaines zones forestières rend également difficile le contrôle de l'exploitation illégale des ressources naturelles, ce qui constitue une menace pour les efforts de conservation et de développement durable.

D'un autre côté, le processus de décentralisation en RDC, bien qu'il vise à donner plus d'autonomie aux provinces, s'accompagne de défis liés à la capacité des gouvernements locaux à gérer efficacement les ressources naturelles. Le programme a dû naviguer dans ce contexte en renforçant les capacités locales tout en travaillant avec les structures provinciales pour assurer une meilleure gouvernance des terres et forêts. Par ailleurs, les politiques nationales en matière de REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) ont fourni un cadre global pour orienter les interventions du programme vers des résultats alignés avec les engagements climatiques de la RDC.

Problème que le programme cherche à régler : menaces et obstacles

Le programme vise à résoudre des problématiques complexes liées à la déforestation, à la dégradation des forêts, et à la pauvreté rurale dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé, et de l'Ituri en République Démocratique du Congo. Les menaces principales auxquelles le programme s'attaque incluent la déforestation causée par l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale non contrôlée du bois, et la surexploitation des ressources naturelles due à l'absence de pratiques agricoles durables. Ces activités sont exacerbées par la pauvreté des communautés locales, qui dépendent largement des ressources forestières pour leur subsistance quotidienne. Le changement climatique, en aggravant l'irrégularité des pluies et en perturbant les saisons agricoles, intensifie également la vulnérabilité des terres, ce qui accentue la pression sur les forêts. En l'absence d'alternatives économiques viables, les communautés continuent à dégrader leur environnement immédiat pour survivre.

Les obstacles majeurs à surmonter incluent la faiblesse des infrastructures, un accès limité aux marchés, et des capacités institutionnelles réduites à tous les niveaux de gouvernance. Les services techniques locaux manquent souvent de ressources et d'expertise pour promouvoir et encadrer des pratiques de gestion durable des terres et des forêts. Par ailleurs, l'absence de cadres réglementaires efficaces pour sécuriser les droits fonciers des communautés locales, en particulier les femmes, les jeunes, et les peuples autochtones, constitue un frein majeur à la mise en œuvre de solutions durables. La persistance de l'insécurité dans certaines régions, notamment en Ituri, entrave également l'accès aux terres et empêche la réalisation des activités programmées. Le programme cherche à surmonter ces obstacles en renforçant les capacités locales, en diversifiant les moyens de subsistance à travers des activités génératrices de revenus (AGR), et en assurant une gestion concertée des ressources naturelles par des mécanismes de gouvernance locale plus inclusifs.

Objectifs immédiats et de développement du programme

Le programme vise à atteindre deux principaux objectifs. L'objectif de développement global est de contribuer à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. Les objectifs immédiats comprennent l'adoption de pratiques agricoles durables et diversifiées, l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles par une meilleure gestion des terres, et le renforcement des capacités des institutions locales pour promouvoir une gestion durable. Le programme cherche également à développer des alternatives économiques, comme les activités génératrices de revenus (AGR), et à améliorer la résilience des communautés face aux impacts environnementaux, notamment en réduisant leur dépendance à l'exploitation forestière non durable.

Résultats attendus

Les résultats attendus du programme PIREDD-O sont structurés autour de deux effets principaux.

Le premier effet attendu est l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles dans les zones d'intervention. Cela implique la mise en place de plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pour une gestion concertée des terres et des ressources naturelles. Il est également attendu que des plans d'affectation des terres soient validés et mis en œuvre, renforçant ainsi la sécurisation foncière des communautés locales et des peuples autochtones. En parallèle, le programme vise à renforcer les capacités des services techniques et des autorités locales pour une gestion durable des forêts et des terres, et à instaurer des mécanismes efficaces pour réduire l'exploitation illégale des ressources.

Le deuxième effet attendu est la réduction de l'impact des activités économiques et démographiques sur les forêts. Le programme ambitionne de promouvoir des pratiques agricoles et forestières durables en accompagnant les producteurs agricoles à adopter des modèles plus productifs, diversifiés et respectueux des forêts. Il prévoit également le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) pour réduire la pression sur les ressources naturelles, en particulier pour les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.

Enfin, des efforts sont attendus pour améliorer la prévalence des méthodes contraceptives modernes et mieux appréhender les dynamiques démographiques, contribuant ainsi à la gestion des flux migratoires et à la réduction de la pression sur les forêts. Ces résultats devraient garantir une amélioration durable des conditions de vie des communautés locales tout en préservant les écosystèmes forestiers.

Principales parties prenantes : liste récapitulative

Pour le PIREDD-O, plusieurs parties prenantes clés, à différents niveaux, ont été impliquées dans la mise en œuvre et la réussite du programme. Voici une liste récapitulative des principales parties prenantes :

1. Ministères au niveau central :

- **Ministère de l'Environnement et Développement Durable** : Responsable de la politique nationale REDD+ et de la supervision stratégique des initiatives liées à la gestion durable des ressources forestières.
- **Ministère de l'Agriculture** : Chargé de la coordination des activités agricoles durables mises en œuvre dans le cadre du programme.

- **Ministère des Affaires Foncières** : Impliqué dans la sécurisation foncière des terres utilisées pour les activités agricoles et forestières.
- 2. **Gouvernements provinciaux (Tshopo, Bas-Uélé, Ituri)** : Assurent la supervision politique et administrative du programme au niveau local, en particulier à travers leurs services techniques (environnement, agriculture, développement rural, affaires foncières).
- 3. **FONAREDD (Fonds National REDD+)** : Mécanisme de financement et de suivi stratégique du programme, veillant à l’alignement avec les objectifs REDD+ nationaux.
- 4. **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** : Agence d’exécution principale, responsable de la coordination, du suivi et du décaissement des fonds pour la mise en œuvre du programme.
- 5. **Services techniques territoriaux et provinciaux** :
 - **Division de l’environnement, Division de l’agriculture, Affaires foncières, et Développement rural** : Fournissent un soutien technique aux activités sur le terrain.
- 6. **Communautés locales et Peuples autochtones** : Acteurs principaux et bénéficiaires des interventions, organisés à travers des **Comités Locaux de Développement (CLD)** et des **Comités Locaux de Foresterie Communautaire (CFCL)**.
- 7. **Partenaires locaux d’exécution (PLE)** : Organisations locales et internationales (TROPENBOS, Rikolto, WCS, AMAR, OCEAN, JURISTRAL etc.) qui appuient la mise en œuvre technique des activités du programme dans les différentes zones d’intervention.
- 8. **Société civile et Groupes de travail (GTCRR)** : Joue un rôle de suivi, sensibilisation, et plaidoyer, en garantissant la bonne gouvernance des ressources naturelles et l’inclusion des communautés locales.
- 9. **Secteur privé** : Contribue notamment au développement des chaînes de valeur agricoles et forestières, ainsi qu’à la promotion des pratiques économiques durables.
- 10. **Institutions de recherche (CIFOR, INERA)** : Impliquées dans les études et recherches nécessaires à l’évaluation des impacts des interventions du programme, notamment sur les moteurs de la déforestation et la gestion des ressources.

Ces parties prenantes, à tous les niveaux, ont joué des rôles complémentaires dans la mise en œuvre du programme, en garantissant une approche intégrée pour répondre aux défis de gestion durable des ressources naturelles et de développement communautaire.

Théorie du changement

La théorie de changement du programme PIREDD-O repose sur une approche intégrée visant à améliorer la gestion durable des forêts et à réduire la déforestation en combinant des actions de gouvernance, d’amélioration des moyens de subsistance et de renforcement des capacités locales. Elle part du principe que la pression exercée sur les ressources forestières par les pratiques agricoles non durables, l’exploitation artisanale du bois et l’absence de gestion foncière adéquate sont les principales causes de la dégradation des forêts.

Ainsi, le programme cherche à changer ces dynamiques en promouvant des pratiques agricoles durables et en diversifiant les sources de revenus des communautés locales, tout en renforçant les mécanismes de gouvernance foncière à travers la validation et la mise en œuvre de plans d’aménagement territorial (PSAT). En complément, l’introduction de mécanismes incitatifs

comme les paiements pour services environnementaux (PSE) vise à encourager les communautés à adopter des comportements écologiquement responsables.

Les résultats immédiats attendus incluent une meilleure organisation des structures communautaires de gestion des ressources naturelles (CPCODD, CLOD, CLD), l'adoption de techniques agricoles plus productives et respectueuses de l'environnement, et une gestion foncière clarifiée et sécurisée à travers la délivrance de titres fonciers. À long terme, la théorie du programme suppose que ces interventions permettront non seulement de réduire la déforestation, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des communautés locales en augmentant leurs revenus et leur résilience face aux chocs climatiques.

Les hypothèses clés sous-jacentes à cette théorie de changement sont que les communautés locales répondront favorablement aux incitations proposées et que les structures de gouvernance seront capables de s'approprier les outils mis à leur disposition. Toutefois, les risques incluent l'insécurité dans certaines zones, les retards dans la mise en œuvre et les obstacles institutionnels liés à la coordination entre différents acteurs.

4. Constatations

4.1 Conception/élaboration du programme

Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du programme, indicateurs

Le cadre de résultats du programme PIREDD-O est structuré de manière à traduire la théorie de changement en une série d'objectifs stratégiques, de résultats attendus, d'activités clés, et d'indicateurs mesurables. Il vise à assurer la réduction de la déforestation dans les provinces de Tshopo, Bas-Uélé, et Ituri, à travers un renforcement de la gouvernance locale, l'adoption de pratiques agricoles durables, et la mise en place de mécanismes de gestion intégrée des ressources naturelles. Toutefois, cette analyse met en lumière les forces et les faiblesses de ce cadre, ainsi que son adéquation avec la stratégie du programme.

Logique et stratégie du programme

La stratégie du programme repose sur deux composantes principales : **l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles** et **la réduction de l'impact des activités économiques sur les forêts**. Chaque composante est associée à un ensemble de résultats spécifiques, découlant directement des problèmes identifiés lors de la phase de conception.

1. **Composante Gouvernance des ressources naturelles** : Cette composante vise à instaurer des cadres de concertation multi-acteurs, tels que les plateformes de concertation (CPCODD, CLOD, CLD), à renforcer les capacités des services techniques provinciaux et locaux (ETD), et à élaborer des plans d'aménagement territorial (PSAT). En complément, des Plans Territoriaux d'Aménagement du Territoire (PTAT) et des Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) ont également été développés pour assurer une planification cohérente et intégrée à différentes échelles administratives. La stratégie reposait sur l'idée que des institutions locales dotées de capacités renforcées et d'outils adéquats, tels que les PPAT et PTAT, pouvait réguler plus efficacement l'usage des terres et prévenir la surexploitation des ressources forestières. Par ailleurs, la sensibilisation des communautés locales aux enjeux de la REDD+ était identifié comme étant cruciale pour

modifier leurs comportements, attitudes et pratiques de manière à promouvoir des actions durables et adaptées aux défis environnementaux.

2. **Composante Réduction de l'impact des activités économiques** : Cette deuxième composante se concentre sur l'adoption de pratiques agricoles durables et économiquement viables, la création d'alternatives économiques pour les communautés locales, et l'amélioration des services de planification familiale dans les zones d'intervention. L'objectif ici est de minimiser la pression exercée sur les forêts par l'agriculture itinérante et l'exploitation artisanale du bois.

La logique sous-jacente du programme repose sur une combinaison d'incitations économiques et de renforcement institutionnel, visant à modifier les comportements des communautés tout en garantissant une meilleure gestion des terres et des forêts. Le programme prévoit également l'introduction des **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**, ce qui est un élément novateur permettant de lier la conservation des forêts à des bénéfices directs pour les communautés.

Indicateurs de performance

Le cadre de résultats du programme propose une série d'indicateurs pour mesurer l'avancement des activités et des objectifs à court et à long terme. Ceux-ci sont classés en indicateurs de processus, de résultats intermédiaires et d'impact.

- **Indicateurs de processus** : Ces indicateurs mesurent les actions concrètes réalisées, telles que le nombre de **cadres de concertation établis** (CPCODD, CLOD, CLD), le nombre d'**agents techniques formés**, ou encore le nombre de **plans d'aménagement territorial élaborés et validés**. Ils sont essentiels pour suivre la progression des activités et leur mise en œuvre sur le terrain.
- **Indicateurs de résultats intermédiaires** : Ils mesurent les changements observés à la suite des interventions du programme. Parmi eux, on retrouve les **superficies reboisées ou mises en défens**, le **nombre de ménages adoptant des pratiques agricoles durables**, ou encore le **nombre de foyers améliorés disséminés**. Ces indicateurs permettent de vérifier si les activités du programme aboutissent aux transformations espérées au niveau communautaire.
- **Indicateurs d'impact** : Ces indicateurs visent à évaluer les effets à long terme du programme, tels que la **réduction du taux de déforestation** ou l'**amélioration des conditions de vie des communautés locales**. Leur suivi est plus complexe, car il nécessite des périodes d'observation plus longues et des outils d'évaluation sophistiqués.

Malgré une logique claire, le cadre de résultats présente certaines limites qui méritent une attention particulière. Premièrement, bien que les indicateurs de processus soient robustes et facilement mesurables, les indicateurs d'impact sont parfois difficiles à quantifier, surtout dans un contexte où les résultats en matière de déforestation peuvent nécessiter plusieurs années avant d'être visibles. De plus, certaines données requises pour évaluer ces indicateurs, telles que le suivi des taux de déforestation, peuvent ne pas être facilement disponibles ou être influencées par des facteurs externes tels que l'insécurité ou les fluctuations économiques.

Ensuite, le programme repose fortement sur des hypothèses concernant l'adoption des nouvelles pratiques par les communautés locales. Or, ces hypothèses sont vulnérables à divers risques, notamment le faible niveau de sensibilisation, les barrières culturelles, ou encore l'insuffisance des incitations économiques à court terme. Ainsi, les indicateurs de **participation communautaire** et

d'**adoption de pratiques durables** doivent être renforcés pour mieux refléter les défis rencontrés sur le terrain.

Un autre aspect à souligner est la nécessité de renforcer la **cohérence entre les indicateurs de résultats** et les **objectifs globaux** du programme. Par exemple, bien que les indicateurs de reboisement soient pertinents, ils ne suffisent pas à mesurer la durabilité des changements opérés, notamment en ce qui concerne la gestion à long terme des ressources forestières par les communautés elles-mêmes.

Hypothèses et risques

Le programme PIREDD-O repose sur un ensemble d'hypothèses et de risques qui influencent directement son succès et la réalisation de ses objectifs. Ces hypothèses et risques ont été intégrés à la théorie de changement, car ils déterminent les conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace des activités et pour l'atteinte des résultats escomptés, en particulier la réduction de la déforestation, la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales.

Hypothèses

Le programme repose sur plusieurs hypothèses essentielles :

1. **Adhésion communautaire** : Le programme suppose que les communautés locales, y compris les peuples autochtones, adopteront rapidement des pratiques agricoles durables, abandonneront l'agriculture sur brûlis, et intégreront les alternatives économiques proposées (activités génératrices de revenus, foyers améliorés, etc.). Il est également prévu que les communautés adhéreront aux mécanismes de Paiement pour Services Écosystémiques (PSE).
2. **Renforcement des capacités des institutions locales** : Le programme suppose que les services techniques provinciaux et territoriaux ainsi que les plateformes de concertation (CLOD, CLD) bénéficieront suffisamment du renforcement des capacités pour jouer efficacement leur rôle dans la gestion durable des ressources naturelles.
3. **Soutien politique** : Le programme repose sur l'hypothèse que les autorités provinciales et nationales continueront de soutenir politiquement et juridiquement la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire (PSAT) et les réformes foncières.
4. **Accès sécurisé aux financements et ressources** : Il est attendu que les financements et les ressources nécessaires, notamment pour la distribution de semences de qualité et la mise en place des infrastructures, soient disponibles en temps voulu, permettant de respecter les calendriers agricoles.

Risques

Le programme identifie plusieurs risques qui pourraient entraver la réalisation de ses objectifs :

1. **Faible adoption des pratiques durables** : Les communautés peuvent être réticentes à adopter des pratiques agricoles alternatives si elles ne perçoivent pas immédiatement des bénéfices économiques ou si les nouvelles techniques sont trop complexes. Cela constitue un risque majeur pour les objectifs de reforestation et de gestion durable.
2. **Capacités institutionnelles limitées** : Les services techniques locaux, malgré des formations, peuvent manquer de ressources ou de personnel qualifié pour assurer le suivi

des activités, surtout dans des zones isolées ou peu accessibles. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre et compromettre la durabilité des actions.

3. **Incertitudes politiques et juridiques** : Des retards dans l'adoption des réformes foncières et des cadres réglementaires, ou des changements politiques au niveau national ou provincial, pourraient remettre en cause les avancées réalisées en matière de gestion foncière.
4. **Instabilité sécuritaire** : Certaines zones du programme sont affectées par l'insécurité due à la présence de milices armées. Cette instabilité pourrait non seulement restreindre l'accès des équipes sur le terrain, mais aussi entraîner des déplacements de populations et nuire aux interventions programmées.
5. **Conditions climatiques imprévisibles** : Les aléas climatiques, comme des périodes de sécheresse ou des inondations, pourraient affecter les activités agricoles et les efforts de reboisement, réduisant l'efficacité des pratiques durables promues par le programme.

Bien que les hypothèses formulées soient cohérentes avec les objectifs du programme, elles reposent sur des dynamiques sociales et institutionnelles complexes qui peuvent ne pas se matérialiser dans le délai prévu. L'adhésion communautaire, en particulier, est souvent difficile à garantir, surtout dans des contextes où les moyens de subsistance dépendent d'activités traditionnelles comme l'agriculture sur brûlis. Une approche plus progressive, avec un accent accru sur la sensibilisation et l'incitation économique, pourrait améliorer l'adoption des nouvelles pratiques.

De plus, l'instabilité sécuritaire et les incertitudes politiques représentent des risques importants qui peuvent avoir des répercussions immédiates sur la mise en œuvre. Il est essentiel que le programme intègre des mécanismes d'adaptation pour faire face à ces imprévus, tels que le renforcement des partenariats avec des organisations locales déjà bien implantées dans les zones à risque.

Enseignements tirés des autres programmes pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du programme

L'intégration des enseignements tirés d'autres programmes pertinents dans la conception du programme a été cruciale pour maximiser son efficacité et minimiser les risques. Plusieurs expériences antérieures, dans des domaines similaires de gestion durable des ressources naturelles et de réduction de la déforestation, ont permis d'orienter les choix stratégiques et les mécanismes d'intervention de ce programme. Ces enseignements se sont principalement concentrés sur les pratiques durables, la gouvernance communautaire, et la gestion des risques environnementaux et socioéconomiques.

Tout d'abord, le programme a tiré parti des leçons apprises des précédents projets REDD+ en Afrique, en particulier ceux axés sur la réduction de la déforestation à travers l'implication des communautés locales. Il a été reconnu que pour garantir le succès des initiatives de reforestation et d'agroforesterie, il est essentiel que les communautés bénéficiaires soient pleinement engagées et aient un sentiment de propriété sur les interventions. C'est ainsi que le PIREDD-O a mis l'accent sur l'intégration des communautés locales à travers des structures comme les Comités Locaux de Développement (CLD) et les Comités Locaux de Foresterie Communautaire (CFCL). Cette approche, déjà testée dans des programmes similaires, a permis de mieux aligner les intérêts

communautaires avec les objectifs de conservation, tout en renforçant leur autonomie dans la gestion des ressources naturelles.

De plus, les enseignements tirés des projets de gestion intégrée des bassins versants ont montré l'importance d'une planification participative dans l'aménagement du territoire. Le programme a donc incorporé ces enseignements en impliquant activement les parties prenantes locales dans l'élaboration des PSAT. Cette participation a permis de réduire les conflits fonciers et d'assurer que les stratégies de gestion des terres soient adaptées aux réalités locales, tout en prenant en compte les dynamiques sociales et environnementales.

Un autre enseignement clé provient de l'expérience des projets de PSE mis en œuvre dans différentes régions d'Afrique et d'Amérique latine. Ces projets ont montré que les mécanismes financiers peuvent être des leviers puissants pour inciter les communautés à adopter des pratiques durables. Toutefois, l'efficacité de ces programmes dépend de la transparence et de la réactivité des systèmes de paiement. Fort de cette leçon, le programme PIREDD-O a intégré des mécanismes de PSE, tout en renforçant les processus de gestion financière pour s'assurer que les paiements arrivent en temps opportun et sont équitables.

L'expérience des programmes antérieurs a également souligné l'importance de la gestion adaptative pour répondre aux conditions environnementales et socioéconomiques changeantes. En s'appuyant sur cette leçon, le programme PIREDD-O a inclus une composante flexible de suivi et d'évaluation, permettant des ajustements en temps réel des stratégies d'intervention.

Enfin, les précédentes initiatives ont montré que l'éducation et la sensibilisation sont fondamentales pour changer les comportements à long terme. Le programme a ainsi intégré des campagnes de sensibilisation, notamment par le biais des radios communautaires, pour encourager l'adoption des pratiques de gestion durable, inspiré par des programmes similaires dans d'autres pays.

Les liens entre le programme et d'autres interventions au sein du secteur

Lors de la planification et de la mise en œuvre du programme PIREDD-O, des liens stratégiques ont été établis avec d'autres interventions pertinentes au sein du secteur, afin de maximiser les synergies et d'assurer une complémentarité optimale des efforts. Ces connexions visaient à aligner les objectifs et les actions du programme avec les initiatives existantes, tout en évitant les duplications et en renforçant l'efficacité des interventions. Ces collaborations étaient particulièrement importantes dans le contexte de la gestion durable des ressources naturelles et de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), domaine au cœur du programme.

Tout d'abord, il était crucial de s'assurer que le programme PIREDD-Orientale s'intégrait harmonieusement avec les stratégies nationales, telles que la Stratégie Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo (RDC). Cette stratégie, soutenue par le FONAREDD, visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à promouvoir un développement durable dans les zones forestières. Le programme PIREDD-O s'est ainsi aligné sur cette stratégie en contribuant à ses objectifs globaux, en particulier en ce qui concerne la gouvernance forestière, la gestion communautaire des forêts et l'appui à des pratiques agricoles durables. En tant qu'un des programmes phares du FONAREDD, PIREDD-Orientale a servi de modèle pour d'autres interventions REDD+ dans d'autres provinces du pays.

Ensuite, le Programme a également entretenu des liens étroits avec d'autres projets environnementaux en cours dans la région. Par exemple, des synergies ont été développées avec

le Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD-MBKIS) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le PGDF et le Programme de restauration des Savanes et Forêts Dégradées (PSFD), financés par le CAFI via le FONAREDD, qui visaient la gestion durable des forêts à travers la restauration des forêts dégradées et savanes et le développement de l'agriculture durable afin de réduire l'impact des activités économiques la forêts en RDC. Les PIREDD-MBKIS, le PSFD et le PGDF mettaient l'accent sur le développement de l'agriculture durable et la gestion durable des forêts, les deux domaines centraux pour le PIREDD-Oriental. Ces trois programmes ont collaboré, partageant des méthodologies, des outils de gestion et des retours d'expérience, notamment en ce qui concerne les modèles agricoles durables, l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) et/ou des plans d'utilisation des terres et des forêts communautaires. Cette collaboration a permis de renforcer la cohérence et l'impact des interventions sur le terrain, tout en assurant une utilisation plus efficace des ressources financières et humaines.

En outre, le PIREDD-Oriental a également créé des passerelles avec des initiatives centrées sur le développement rural et la sécurité alimentaire, notamment celles soutenues par des agences des Nations Unies telles que le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Ces programmes, qui cherchaient à renforcer la résilience des communautés rurales face aux changements climatiques et à promouvoir des pratiques agricoles durables, partageaient des objectifs complémentaires avec le PIREDD-Oriental. Les liens avec ces programmes ont permis d'élargir l'impact du programme en matière de sécurité alimentaire, en facilitant l'adoption de pratiques agroforestières et en améliorant les moyens de subsistance des populations locales.

Par ailleurs, le programme a établi des relations avec des projets d'infrastructure et de développement économique, notamment ceux financés par la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces projets visaient à améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles, tout en renforçant les infrastructures rurales telles que les routes et les systèmes d'irrigation. La coordination entre ces programmes a permis de garantir que les communautés soutenues par le PIREDD-Oriental bénéficient d'un environnement favorable à la commercialisation de leurs produits, renforçant ainsi l'incitation à adopter des pratiques durables.

4.2 Mise en œuvre du programme

Gestion adaptative (modification de la conception du programme et des produits du programme au cours de la mise en œuvre)

La gestion adaptative du programme PIREDD-O a joué un rôle essentiel dans l'ajustement des stratégies et des activités face aux nombreux défis rencontrés au cours de sa mise en œuvre. Dès le départ, le programme a été confronté à des problèmes structurels et opérationnels, notamment des retards dans le décaissement des fonds, une coordination parfois inefficace entre les parties prenantes, et des difficultés liées aux conditions de sécurité et d'accès aux zones d'intervention. Ces obstacles ont nécessité des ajustements continus pour garantir la poursuite des activités tout en maintenant les objectifs globaux du programme.

L'un des premiers défis majeurs a été le retard systématique des décaissements de fonds, qui a freiné la mise en œuvre sur le terrain. Le programme a tenté de résoudre ce problème en renforçant la coordination avec les partenaires financiers et les agences de mise en œuvre, ainsi qu'en ajustant les calendriers des activités. Cependant, malgré ces efforts, les retards de financement ont eu un

impact prolongé sur certaines interventions, comme la distribution tardive de semences agricoles et la réalisation de certains projets d'infrastructures. Ces retards ont compromis la capacité des communautés à maximiser leur participation aux activités agricoles, entraînant des frustrations et des résultats mitigés sur le terrain.

Un autre ajustement a concerné la gestion des relations avec les prestataires locaux, notamment les Partenaires Locaux d'Exécution (PLE). Initialement, plusieurs PLE manquaient de capacités techniques et organisationnelles pour mettre en œuvre les activités de manière efficace. En réponse, le programme a renforcé le suivi des PLE et intensifié les formations pour améliorer leurs compétences, ce qui a permis d'améliorer progressivement leur performance. Toutefois, cette approche réactive a pris du temps à produire des résultats tangibles, et certaines activités ont continué à souffrir d'une mauvaise gestion et d'un manque de suivi adéquat.

Les problèmes d'insécurité dans certaines zones d'intervention, notamment en Ituri, ont également affecté la mise en œuvre. Les incursions de groupes armés ont forcé le déplacement des communautés, limitant ainsi leur participation aux activités du programme. La gestion adaptative a permis des ajustements logistiques en déplaçant certaines activités vers des zones plus sécurisées, mais ces changements n'ont pas toujours été suffisants pour pallier les pertes de progrès sur le terrain. L'insécurité a donc eu un impact durable, particulièrement sur les efforts de reboisement et la gestion durable des forêts communautaires.

Enfin, l'un des aspects les plus problématiques avec le programme a été la décision, à un certain moment, de demander aux structures techniques de préfinancer leurs propres activités avant d'être remboursées. Cette approche a rapidement montré ses limites, car la plupart de ces structures n'avaient pas les ressources financières suffisantes pour avancer les fonds nécessaires.

Face à cette exigence, plusieurs structures techniques ont adopté des pratiques non officielles pour financer leurs activités, créant une situation ambiguë et compliquant la transparence financière du programme. Les acteurs locaux, privés de financement immédiat, ont eu recours à des moyens informels pour couvrir les coûts, ce qui a nui à la rigueur de la gestion et a exacerbé les problèmes de coordination. Cette situation a également entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, notamment dans la distribution des intrants agricoles ou la réalisation des infrastructures, compromettant les objectifs initiaux du programme.

Au moment de cette évaluation, cette pratique de préfinancement avait été officiellement arrêtée par le PNUD, en réponse aux nombreux problèmes rencontrés. Cependant, malgré cette correction, certaines structures techniques continuaient à réclamer des remboursements pour des fonds avancés précédemment, ce qui a maintenu une certaine tension. Plusieurs partenaires locaux exprimaient toujours leur frustration face aux remboursements tardifs ou non réalisés, ce qui mettait en lumière la persistance de dysfonctionnements administratifs.

Bien que l'arrêt de cette pratique ait permis d'améliorer la transparence et d'apporter un soulagement partiel, la situation illustre les limites de la gestion adaptative du programme. Le recours au préfinancement a accentué les fragilités des partenaires locaux, qui n'avaient ni les ressources financières ni la capacité d'adopter cette approche. Ce manque de faisabilité financière a ralenti l'exécution des activités et créé une situation d'incertitude, qui, même à la fin de cette évaluation, continuait de peser sur les relations entre les parties prenantes.

Malgré ces ajustements, la gestion adaptative n'a pas toujours permis de résoudre entièrement les problèmes rencontrés. Certaines interventions ont continué à souffrir de faiblesses structurelles, notamment le manque de coordination entre les services techniques et les PLE, ainsi que des

difficultés dans la collecte et l'analyse des données pour suivre efficacement les résultats. Ces limitations ont montré que, bien que la gestion adaptative ait permis une certaine flexibilité, elle n'a pas toujours été suffisamment proactive ou anticipative pour prévenir les problèmes récurrents, affectant ainsi la réalisation globale des objectifs du programme.

Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat

La participation des parties prenantes et les accords de partenariat dans le cadre du programme PIREDD-O ont joué un rôle central dans la mise en œuvre de ses activités. D'une part, le programme a réussi à mobiliser un large éventail de parties prenantes, incluant les communautés locales, les autorités provinciales, les structures techniques et les partenaires internationaux tels que le PNUD. La participation des communautés locales, à travers les CLD (Comités Locaux de Développement) et CLOD (Comités Locaux d'Orientation et de Développement), a permis de renforcer la gestion locale des ressources naturelles et de promouvoir des pratiques agricoles plus durables. De plus, les ministères au niveau central, notamment ceux en charge de l'environnement, de l'agriculture et des affaires foncières, ont été sollicités pour appuyer le cadre institutionnel du programme. Cette mobilisation témoigne de la volonté de créer un cadre participatif et inclusif.

Cependant, plusieurs obstacles ont entravé la participation réelle de certaines parties prenantes. Les capacités limitées des structures techniques et des acteurs locaux ont parfois ralenti la mise en œuvre des activités. Ces structures, souvent dépourvues de ressources financières suffisantes, ont eu du mal à s'engager pleinement, surtout après que le programme leur ait demandé de préfinancer leurs activités. Bien que cette approche ait été abandonnée, elle a laissé des séquelles, certaines structures continuant à réclamer des remboursements. Cela a compromis leur motivation et leur engagement dans le programme.

De plus, les accords de partenariat, bien que formalisés avec divers acteurs locaux et internationaux, n'ont pas toujours été pleinement respectés. Les partenaires locaux, notamment les ONG et les prestataires de services (PLE), se sont retrouvés confrontés à des délais de financement et à une coordination insuffisante, ce qui a affecté la qualité de leur participation. Ces retards dans le décaissement des fonds ont créé des tensions, particulièrement lorsque les partenaires étaient déjà financièrement fragiles. Par ailleurs, les services techniques, censés être les moteurs de la mise en œuvre sur le terrain, ont souvent exprimé leur frustration face à la lenteur administrative, ce qui a affaibli leur engagement.

Financement et cofinancement du programme

Le tableau suivant donne le niveau de financement et de décaissement du programme au moment de l'évaluation en septembre 2024:

Pilier	Budget du Prodoc	Décaissement depuis le début	Taux d'exécution du budget (%)
Aménagement du Territoire	1 784 500,00	1 276 264,68	71.25
Foncier	1 425 900,00	299 419,01	20.99
Agriculture	7 082 200,00	4 690 591,30	66.23
Forêt	6 210 995,00	638 655,52	10.28
Démographie	1 225 000,00	157 339,30	12.84
Gouvernance	15 271 406,00	18 006 479,02	117.91

Total	33 000 001,00	25 068 748,83	75.97
--------------	----------------------	----------------------	--------------

Globalement, le programme a un taux de décaissement total de **75.97%** par rapport au budget initial prévu.

Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale (*)

Le système de suivi et évaluation (S&E) du programme a été conçu pour garantir une gestion efficace et transparente tout au long de son cycle de vie. Cependant, son efficacité varie considérablement selon les phases du projet, de la conception à la mise en œuvre, en passant par l'évaluation globale. Cette section analyse ces différentes étapes et les défis rencontrés.

Conception à l'entrée

Lors de la phase de conception, le système de S&E du programme s'appuyait sur des principes reconnus de gestion axée sur les résultats. La logique du cadre de résultats était clairement définie, avec des objectifs clairs et mesurables, soutenus par des indicateurs quantifiables. Chaque pilier du programme disposait de sa propre série d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés à chaque étape. Un plan d'action détaillé et un calendrier des activités de suivi étaient inclus pour s'assurer que les jalons critiques soient atteints dans les délais.

Cependant, une analyse plus approfondie de la conception révèle des lacunes importantes. D'abord, les indicateurs de résultats, bien que bien définis, manquaient souvent de spécificité pour refléter les nuances locales ou les variations dans les dynamiques régionales. Certains indicateurs n'étaient pas suffisamment adaptés aux différents contextes dans lesquels le programme intervenait, ce qui a créé des défis lors de la collecte de données. Par exemple, l'absence d'indicateurs qualitatifs a limité la compréhension de l'impact réel du programme au-delà des simples mesures quantitatives.

Mise en œuvre

Pendant la phase de mise en œuvre, le système de S&E a souffert de plusieurs obstacles opérationnels. La principale difficulté résidait dans l'engagement des parties prenantes locales à intégrer le suivi dans leurs routines quotidiennes. Beaucoup de structures techniques partenaires ont rencontré des difficultés financières, ce qui a conduit à une collecte inégale et irrégulière des données.

Par ailleurs, certaines d'entre elles ont eu recours à des pratiques informelles de financement, notamment en préfinançant des activités dans l'attente de remboursements ultérieurs, créant ainsi des tensions internes et compromettant la transparence et la fiabilité du processus.

Le manque de coordination entre les acteurs du S&E a également limité l'efficacité globale du système. Les rapports intermédiaires étaient souvent produits avec retard ou contenaient des incohérences, reflétant la faiblesse des capacités locales en matière de S&E. En conséquence, la prise de décision basée sur des données a souvent été retardée, affectant la capacité du programme à s'adapter rapidement aux besoins émergents. À noter, le PNUD a reconnu ces insuffisances et a entrepris des efforts pour rectifier la situation, notamment par la cessation des pratiques de préfinancement. Néanmoins, certaines structures continuent de réclamer des remboursements pour les activités antérieures.

Évaluation globale

L'évaluation globale du système de S&E met en évidence un besoin important de renforcement des capacités. Bien que le système ait permis de suivre des aspects essentiels du programme, les lacunes mentionnées ci-dessus ont limité son efficacité. La collecte de données n'a pas toujours été synchronisée avec les objectifs de performance, ce qui a conduit à une vision fragmentée des réalisations. Le manque de mécanismes de rétroaction formels a également entravé la capacité à apprendre des erreurs ou à ajuster les stratégies de manière proactive.

Cependant, il est important de souligner que le programme a fait preuve d'une certaine flexibilité en répondant aux défis identifiés, notamment en ajustant les indicateurs pour mieux refléter les réalités du terrain.

Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du programme (*), coordination et problèmes opérationnels

La mise en œuvre et le contrôle du programme ont été principalement assurés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en partenariat avec diverses institutions locales et internationales.

Mise en œuvre/contrôle par le PNUD

Le PNUD a joué un rôle central dans la mise en œuvre et le contrôle du programme, fournissant des orientations stratégiques et assurant la conformité avec les normes internationales de gestion des projets. L'agence a établi un cadre de gestion axé sur les résultats pour garantir que les objectifs du programme soient atteints dans les délais impartis. En tant qu'entité responsable de la supervision, le PNUD a pris en charge la gestion budgétaire, le suivi des indicateurs de performance, ainsi que la coordination avec les partenaires techniques et financiers.

Cependant, des défis importants ont été observés dans l'exécution des activités liées à la gestion des fonds. La lenteur des procédures de décaissement et la gestion rigide des financements ont créé des goulots d'étranglement opérationnels. Notamment, dans plusieurs cas, les partenaires techniques ont dû préfinancer leurs activités en attendant de remboursement par le PNUD, ce qui a compromis leur capacité à exécuter efficacement certaines interventions. Bien que cette pratique ait été verbalement suspendue, certaines structures continuent de réclamer des remboursements, révélant des dysfonctionnements persistants dans le processus de gestion financière.

Exécution par les partenaires de mise en œuvre

Les partenaires de mise en œuvre, notamment les ministères locaux, les agences techniques et les organisations non gouvernementales, ont joué un rôle déterminant dans l'exécution des activités sur le terrain. Leur connaissance approfondie des dynamiques locales et leur capacité à mobiliser les communautés cibles ont été des atouts majeurs pour le programme. Ces partenaires ont assuré la réalisation de projets liés à l'aménagement du territoire, à l'agriculture durable, à la gestion forestière et à la démographie. Néanmoins, la diversité des partenaires a également entraîné des disparités dans la qualité et la rapidité de l'exécution des activités.

La coordination entre le PNUD et ces partenaires a parfois été fragmentée, notamment en raison de divergences dans les procédures administratives et les attentes en matière de livraison des résultats. Certains partenaires locaux ont mentionné des retards importants dans la réception des

fonds, ce qui a affecté leur capacité à maintenir une planification cohérente des activités. De plus, les partenaires ont souvent exprimé des difficultés à s'adapter aux exigences procédurales du PNUD, lesquelles ne prenaient pas suffisamment en compte les réalités locales, telles que l'instabilité politique et l'insécurité dans certaines zones d'intervention.

Mise en œuvre/exécution globale du programme

Sur le plan global, l'exécution du Programme a montré une certaine efficacité dans la réalisation des objectifs stratégiques. Le programme a pu atteindre une partie de ses cibles, notamment en matière de gouvernance des ressources naturelles, d'agriculture durable et de gestion des conflits fonciers. Cependant, l'efficacité globale a été freinée par une multitude de problèmes opérationnels, notamment la lenteur des décaissements, le manque de capacité de certains partenaires locaux, et l'instabilité politique dans certaines zones d'intervention.

Malgré ces défis, il est important de souligner que le programme a montré une capacité d'adaptation notable. Plusieurs ajustements ont été opérés au cours de la mise en œuvre pour répondre aux défis émergents, notamment la révision de certaines stratégies d'intervention et la formation des partenaires sur des pratiques de gestion financière adaptées aux standards du PNUD.

Coordination et problèmes opérationnels

La coordination du programme PIREDD-O a rencontré des défis complexes liés à la multiplicité des parties prenantes et aux contextes variés dans lesquels les activités étaient mises en œuvre. Bien que le PNUD ait joué un rôle clé pour assurer une certaine cohérence dans la gestion, les retards de communication, les lenteurs procédurales et la fragmentation des données de suivi ont entravé la prise de décision basée sur des informations fiables et actualisées. Ces difficultés se sont aggravées avec l'absence de mécanismes fluides pour répondre rapidement aux imprévus sur le terrain.

Un obstacle majeur a été l'instabilité politique dans certaines zones, notamment en Ituri, où l'insécurité causée par des groupes armés a considérablement réduit l'accès aux sites d'intervention. Cette instabilité, combinée à la dégradation des infrastructures, a rendu difficile le déploiement des ressources et l'exécution des activités prévues dans les zones rurales. Ces conditions ont également compliqué la supervision et le suivi des travaux entrepris dans les régions isolées.

De plus, la coordination du programme a été lourdement affectée par les retards dans les décaissements des fonds, en particulier la décision du FONAREDD/CAFI de désengager et de clore le programme de manière anticipée. Cette décision a laissé la coordination dans une position inconfortable, entravant la finalisation des contrats avec les Partenaires Locaux d'Exécution (PLE) et empêchant l'achèvement de certains travaux, notamment la construction des bâtiments administratifs. Le non-décaissement de la dernière tranche de financement a également freiné la mise en œuvre de la stratégie d'accélération, prévue pour le second semestre de 2024, qui visait à rattraper les retards dans l'atteinte des résultats. Hormis la poursuite de quelques travaux de construction, aucune activité majeure n'a pu être réalisée durant cette période, ce qui explique en partie le faible taux d'atteinte de certaines cibles du programme.

Enfin, les changements fréquents parmi le personnel clé du programme, incluant le Programme manager, l'Expert en Développement Rural et Agroforesterie, les Coordinateurs des provinces de l'Ituri et de la Tshopo, ainsi que l'Expert en Suivi-Évaluation, ont amplifié les défis de gestion et de continuité. Ces remaniements ont accentué la difficulté de maintenir un rythme constant dans

la mise en œuvre et la supervision des activités, ajoutant une pression supplémentaire sur la coordination.

Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection)

La gestion des risques dans le cadre du programme a revêtu une importance cruciale, notamment en ce qui concerne les normes environnementales et sociales (NES) et les mesures de protection qui devaient être mises en place pour minimiser les impacts négatifs des interventions. Le programme s'est engagé à respecter les normes internationales en matière de protection de l'environnement et des populations locales, en accord avec les directives du PNUD et les exigences des bailleurs de fonds.

En ce qui concerne les risques environnementaux, les activités du programme, notamment celles liées à l'aménagement du territoire, à l'agriculture et à la gestion forestière, pouvaient potentiellement affecter négativement les écosystèmes locaux. Pour pallier ces risques, des évaluations environnementales ont été menées en amont, permettant d'identifier les zones sensibles et de développer des mesures de mitigation. Ces mesures incluaient la promotion de l'agriculture durable, l'adoption de pratiques d'exploitation forestière respectueuses de l'environnement, ainsi que la restauration des terres dégradées par le reboisement et l'agroforesterie. Les rapports d'évaluation environnementale ont souligné la nécessité d'un suivi rigoureux pour garantir que ces pratiques soient réellement mises en œuvre sur le terrain, mais des lacunes ont été relevées dans l'application continue de ces mesures.

Sur le plan social, le programme a identifié des risques liés aux conflits fonciers et à la marginalisation des communautés locales, en particulier les populations vulnérables comme les peuples autochtones, les femmes et les jeunes. Pour atténuer ces risques, le programme a cherché à garantir une participation inclusive des parties prenantes à travers des consultations communautaires et la mise en place de cadres de concertation multisectoriels. Cependant, dans certaines zones, l'instabilité politique et les tensions sociales ont limité la portée des interventions, compliquant la gestion des risques sociaux.

Les normes environnementales et sociales (NES) du programme comprenaient également des mesures spécifiques pour la gestion des plaintes et des recours, permettant aux communautés affectées de signaler tout impact négatif. Un mécanisme de plaintes a été mis en place, bien que son efficacité ait été mitigée, avec des retards dans le traitement et la résolution des plaintes.

4.3 Résultats et impacts du programme

Progression vers les objectifs et les résultats attendus

La progression vers les objectifs et résultats attendus du programme a montré des avancées notables mais a également révélé des lacunes importantes, notamment dans la mise en œuvre de certaines activités clés.

Effet 1 : Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles

L'évaluation du programme PIREDD-O révèle des résultats tangibles en matière de gouvernance des ressources naturelles. L'un des succès majeurs de cette composante est l'instauration de

plateformes de concertation multi-acteurs, telles que les Comités Locaux de Développement (CLD), qui ont favorisé la collaboration entre les parties prenantes et amélioré la planification de l'utilisation des terres. Ces structures ont permis de renforcer la participation des communautés locales et d'assurer un meilleur alignement entre les politiques locales et les objectifs de la REDD+. L'implication active des communautés dans les processus de prise de décision a également contribué à accroître la sensibilisation aux pratiques durables et à promouvoir une gestion plus responsable des ressources.

Cependant, malgré ces avancées, l'évaluation a mis en évidence plusieurs lacunes. La mise en œuvre des PSAT a été freinée par un manque de ressources et de suivi régulier. Les objectifs fixés pour 2024 concernant la validation de ces plans n'ont pas été atteints. Par exemple, seuls 145 terroirs villageois sur les 240 prévus disposent de PSAT validés, laissant un écart important par rapport aux cibles initiales. De plus, les formations dispensées aux services techniques provinciaux, bien que précieuses, n'ont pas toujours été suivies d'une mise en pratique efficace sur le terrain en raison de la faible capacité de ces services à appliquer les connaissances acquises.

La gestion des plaintes et des recours, bien que présente, n'a pas été systématisée de manière uniforme, limitant la transparence et l'efficacité du programme. L'intégration de mécanismes de suivi plus rigoureux aurait permis de combler cette lacune et d'améliorer la gestion des interventions.

Effet 2 : Réduction de l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts

Le deuxième effet du programme visait à réduire l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts en introduisant des pratiques agricoles durables et en soutenant des moyens de subsistance alternatifs. Les résultats montrent des avancées significatives dans certaines zones, notamment avec l'adoption de pratiques d'agroforesterie et l'introduction de modèles agricoles plus résilients. Au total, 26 772,88 hectares de cultures vivrières sous modèles durables ont été réalisés, soit 32,6 % de la cible initiale de 82 000 hectares prévue pour 2024. Bien que ce résultat soit notable, il reste en deçà des attentes.

L'une des réussites du programme a été la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation de grande envergure, qui ont touché plus de 4 millions de personnes. Ces campagnes ont contribué à informer les communautés sur l'importance de préserver les forêts et ont encouragé l'adoption de pratiques agricoles sans brûlis. Toutefois, la durabilité de ces efforts reste incertaine en raison de la faible adoption de ces pratiques sur le long terme. L'absence d'incitations financières suffisantes et d'un suivi régulier a limité l'engagement des bénéficiaires.

L'initiative visant à promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) s'est avérée plus difficile. Sur les 1 200 ménages ciblés, seuls 546 ont bénéficié d'un soutien concret. Cette faiblesse est attribuée à une coordination insuffisante et à des stratégies de mise en œuvre inadéquates. De plus, la mise en place de foyers améliorés, qui devait réduire la pression sur les forêts, n'a pas atteint ses objectifs en raison de la résiliation du contrat avec le CIFOR-ICRAF, empêchant la distribution à grande échelle de ces dispositifs.

Le programme a également cherché à améliorer la planification familiale et la sensibilisation aux maladies liées à la forêt. Cependant, les résultats dans ce domaine ont été très limités, et les cibles, telles que l'établissement de services de planification familiale dans 15 zones de santé, n'ont pas été atteintes. Cette insuffisance est principalement due à l'ordre de désengagement anticipé qui a interrompu le financement et la mise en œuvre de ces activités.

La stratégie globale du programme était pertinente, alignant les interventions sur des objectifs ambitieux visant à harmoniser le développement économique et la conservation des ressources. Toutefois, la mise en œuvre a souffert de plusieurs défis. Les approches communautaires, bien qu'efficaces dans certains cas, ont nécessité plus de temps et de ressources pour assurer leur pérennité. Le manque de continuité dans le financement et les obstacles sécuritaires ont également limité l'efficacité des initiatives.

Pertinence (*)

Alignement avec les priorités nationales et internationales

Le programme se situe dans un cadre de priorités nationales en matière de développement durable, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD), auxquels il contribue par ses actions dans les domaines de la gouvernance des ressources naturelles, de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, et de la gestion environnementale. En particulier, le programme répond directement à l'ODD 13 relatif à l'action climatique, l'ODD 2 sur l'agriculture durable et l'ODD 15 sur la préservation et la gestion durable des écosystèmes terrestres.

Au niveau national, le programme est aligné sur les priorités de développement définies dans les politiques nationales du pays en matière de gestion des terres, de l'agriculture, et de l'exploitation durable des ressources naturelles. Le cadre de référence national pour la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) a fourni une assise solide pour la conception de ce programme, dans le but de réduire les émissions liées à la déforestation tout en promouvant des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales.

L'engagement du programme à améliorer la gouvernance des ressources naturelles, à renforcer les droits fonciers des communautés locales et à promouvoir l'agriculture durable s'inscrit dans des efforts plus larges pour soutenir le développement rural tout en limitant l'impact environnemental. En ce sens, la pertinence du programme est renforcée par la manière dont il intègre ces priorités globales et nationales dans sa stratégie d'intervention.

Pertinence par rapport aux besoins locaux

Un autre aspect essentiel de l'analyse de la pertinence d'un programme est sa capacité à répondre aux besoins réels des communautés cibles. Le programme visait à résoudre des problèmes critiques tels que la déforestation, la dégradation des terres, l'insécurité foncière, et la faible résilience des systèmes agricoles face aux changements climatiques. Ces problématiques sont particulièrement pertinentes dans les zones rurales ciblées par le programme, où la pression sur les ressources naturelles est exacerbée par la croissance démographique et les migrations internes.

Les enquêtes menées auprès des bénéficiaires au cours de la mise en œuvre ont confirmé que la sécurité foncière et l'accès à des moyens de subsistance durables, en particulier via des systèmes agricoles résilients et productifs, sont des préoccupations majeures. Ainsi, le programme a été conçu en réponse à ces priorités locales, visant à améliorer la qualité de vie des populations tout en protégeant les écosystèmes critiques.

Cependant, une analyse critique de la pertinence révèle que, bien que les priorités globales et locales aient été correctement identifiées, la mise en œuvre n'a pas toujours réussi à s'adapter de manière optimale aux réalités locales. Par exemple, l'approche centrée sur la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) s'est révélée inadaptée dans certaines communautés,

faute d'une évaluation approfondie des capacités locales et des dynamiques socio-économiques. Certaines initiatives économiques, notamment dans le domaine de l'élevage et de l'artisanat, ont échoué en raison de l'absence de formation adéquate et d'un suivi insuffisant des bénéficiaires.

Prise en compte des dynamiques socio-politiques

L'un des points forts du programme est sa tentative de renforcer les structures locales de gouvernance à travers la création de cadres de concertation multi-acteurs. Ces structures ont été conçues pour encourager la participation des communautés locales, des autorités traditionnelles et des services techniques locaux dans la gestion des ressources naturelles et la planification territoriale. Cela montre une volonté claire d'impliquer les parties prenantes locales dans la prise de décision, ce qui est crucial pour la durabilité des interventions.

Cependant, les dynamiques politiques au niveau provincial et national ont parfois entravé la pleine mise en œuvre du programme. Par exemple, le processus de délivrance des titres fonciers s'est heurté à des obstacles bureaucratiques, ralentissant considérablement les progrès dans ce domaine. De même, la lenteur de la coordination avec certaines autorités provinciales a retardé des processus clés, tels que la validation des plans d'aménagement territorial, compromettant ainsi l'efficacité du programme.

Flexibilité du programme face aux imprévus

La pertinence d'un programme repose également sur sa capacité à s'adapter aux imprévus et à ajuster ses stratégies en fonction des évolutions du contexte. En ce sens, bien que le programme ait introduit quelques ajustements au fil de sa mise en œuvre, notamment en réponse à des défis logistiques et sécuritaires, ces ajustements sont souvent intervenus trop tardivement. Par exemple, la réorganisation des priorités en faveur des AGR n'a pas suffisamment pris en compte les leçons tirées des premières phases du programme, ce qui a limité l'impact de certaines interventions.

La résilience du programme face aux défis sécuritaires, notamment dans certaines zones affectées par des conflits armés, a également été un facteur limitant. Si le programme a essayé de maintenir une présence dans ces zones, la mise en œuvre des activités a souvent été perturbée, rendant difficile la réalisation des objectifs en matière de conservation forestière et de développement rural.

Efficacité (*)

Objectifs généraux du programme

Le programme visait principalement à améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment en matière de déforestation, de sécurisation foncière, de développement agricole durable, et à renforcer les capacités locales en matière de gouvernance territoriale. Il ambitionnait également de réduire l'impact des dynamiques démographiques sur les écosystèmes locaux tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés rurales, en particulier les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Pour ces objectifs, plusieurs cibles ont été définies, avec des indicateurs spécifiques pour mesurer les progrès réalisés dans chaque pilier du programme.

Produit 1.1 : Cadres de concertation multi-acteurs

L'un des objectifs clés du programme était de mettre en place 288 plateformes de concertation multi-acteurs, dont des CLOD et des Comités Locaux de Développement (CLD). À la date de

l'évaluation, 227 de ces plateformes avaient été créées, représentant environ 78,8 % de l'objectif initial. Ce résultat, bien que significatif, met en évidence un retard dans la réalisation complète des objectifs, causé par des difficultés de coordination et l'arrêt anticipé du programme.

Dans la province de Bas-Uélé, des structures prévues, ont été mises en place, y compris des CPCOOD, CLOD de territoires et secteurs, et CLD. L'établissement de ces plateformes a permis de renforcer l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles. Toutefois, le manque de ressources financières et de capacité technique a freiné l'efficacité et la pérennité de ces structures. Le programme a montré une avancée prometteuse dans la mise en place des cadres de concertation, mais la viabilité de ces initiatives reste dépendante de l'encadrement continu et de l'appropriation locale.

Avec 61 plateformes restantes à mettre en place, le programme a accusé un retard dans la réalisation complète de cet objectif. Ces retards s'expliquent en partie par :

- des problèmes de coordination entre les partenaires de mise en œuvre.
- l'arrêt anticipé du programme, qui a freiné la finalisation de plusieurs initiatives.

En outre, dans plusieurs zones, les plateformes mises en place manquent de ressources pour fonctionner de manière autonome. Le financement insuffisant a limité leur capacité à tenir des réunions régulières et à mettre en œuvre des décisions concrètes. La durabilité de ces plateformes dépend désormais largement du soutien technique et financier des partenaires de mise en œuvre. Sans ce soutien, les structures risquent de devenir inactives. Enfin, les membres des plateformes, bien que engagés, n'ont pas toujours bénéficié d'une formation adéquate pour mener des activités de planification et de suivi efficaces. Cela limite leur impact sur la gestion durable des ressources naturelles. Le taux moyen de réalisation du produit 1.1 est de 77%.

Produit 1.2 : Renforcement des capacités des services techniques

Le Produit 1.2 visait à doter les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et les services techniques provinciaux des capacités nécessaires pour gérer durablement les ressources naturelles dans les zones ciblées. Ces renforcements de capacités incluaient la formation des agents techniques, la dotation en infrastructures, et la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces pour limiter l'exploitation illégale des ressources forestières.

- Indicateurs et taux d'atteinte par rapport au Prodoc :
 - Nombre d'ETD et de services techniques dotés de capacités : $75/75 = 100 \%$
 - Nombre d'agents formés : $417/314 = 133 \%$
 - Existence d'un mécanisme efficace de contrôle de l'exploitation illégale de bois : $1/1 = 100 \%$
- Taux moyen d'atteinte = 111 %

Avec un taux moyen d'atteinte de **110,9 %**, le Produit 1.2 a atteint voire dépassé ses objectifs en termes de résultats quantitatifs. Cependant, il y a lieu de noter que

Un important point faible notable du Produit 1.2 réside dans l'absence d'un appui logistique adéquat pour accompagner les agents formés dans la mise en œuvre des pratiques apprises. Bien que le programme ait dépassé ses cibles en termes de formation, ces efforts restent souvent théoriques, car les outils nécessaires à l'application pratique manquent. Les agents des services techniques, bien qu'ayant acquis des compétences importantes, se trouvent confrontés à un manque de véhicules, de matériels de surveillance et d'équipements de terrain. Cette situation limite leur capacité à mener des actions concrètes, telles que les contrôles en forêt ou la mise en œuvre des réglementations sur les ressources naturelles. En l'absence d'un accompagnement matériel, le renforcement des capacités reste insuffisamment exploité, réduisant ainsi l'efficacité des interventions.

Un autre défi majeur concerne le manque de pérennité des mécanismes de contrôle instaurés, tels que le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale du bois. Bien que ce mécanisme ait été mis en place dans les trois provinces cibles, il souffre d'un déficit en ressources humaines et financières pour garantir son fonctionnement à long terme. Les services de coordination de l'environnement, qui en sont responsables, ne disposent pas des moyens pour déployer des équipes sur le terrain de manière régulière, particulièrement dans les zones reculées et difficiles d'accès. Ce problème est exacerbé par les défis structurels des institutions locales, notamment une faible coordination intersectorielle et une dépendance au financement extérieur. Cette fragilité met en péril la durabilité de ce mécanisme crucial pour la gouvernance des ressources naturelles.

Enfin, une faiblesse importante est l'écart qualitatif entre les résultats quantitatifs atteints et leur efficacité réelle sur le terrain. Alors que les cibles initiales du PRODOC ont été atteintes, voire dépassées, les défis opérationnels limitent leur impact pratique. Par exemple, les formations des agents techniques n'ont pas toujours été suivies d'une supervision adéquate pour garantir que les compétences acquises soient effectivement appliquées. De plus, le manque de suivi rigoureux des résultats obtenus et de coordination entre les différents acteurs (ETD, services techniques et partenaires locaux) entrave une gestion efficace des ressources naturelles. Cette absence de consolidation des acquis montre que, malgré des progrès en termes de chiffres, les résultats sur le terrain nécessitent des efforts supplémentaires pour être véritablement transformateurs et durables.

Produit 1.3 : Plans d'usage des terres

Le programme visait à élaborer et valider 240 Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) et 13 Plans Territoriaux d'Aménagement du Territoire (PTAT). À l'issue de l'évaluation, seuls 145 PSAT avaient été validés, représentant 60,4 % de la cible. La faible progression dans la validation des PSAT est attribuée à des lenteurs bureaucratiques et des interruptions dans le financement. Les inventaires multi-ressources et les cartographies avaient commencé dans plusieurs zones, mais le désengagement du programme a compromis l'achèvement complet de ces initiatives.

Le processus de création et de validation des PTAT a été plus avancé, touchant plusieurs territoires. Dans le Bas-Uélé, 28 documents de planification (SPAT, PTAT, PSAT) sur les 60 prévus ont été réalisés, montrant un effort de coordination entre les services techniques et le programme.

Cependant, la complexité des processus de validation et l'insuffisance de soutien financier ont limité l'achèvement des objectifs initiaux.

L'élaboration des plans d'usage des terres visait à structurer la gestion durable des ressources naturelles à différents niveaux de gouvernance, en impliquant les autorités locales et les communautés. Avec un taux moyen d'atteinte de 69 %, le produit affiche des progrès notables, mais les disparités entre les niveaux de gouvernance révèlent des faiblesses structurelles. À l'échelle provinciale, 85 % des plans d'aménagement ont été validés, traduisant une bonne collaboration entre les autorités et les services techniques dans les provinces ciblées. Ces progrès témoignent d'une capacité accrue à intégrer les enjeux de gestion durable dans les politiques locales. Cependant, cette avancée est tempérée par des retards significatifs au niveau des terroirs villageois, où seulement 53 % des Plans Spécifiques d'Aménagement du Territoire (PSAT) ont été validés. Cette situation limite l'impact du programme sur les communautés locales, qui sont pourtant les principales gestionnaires des ressources naturelles.

Les retards observés dans l'élaboration des PSAT sont attribuables à des contraintes administratives et financières. La complexité des procédures de validation, souvent prolongée par des lourdeurs bureaucratiques, a freiné l'approbation rapide des plans. Par ailleurs, le manque de ressources allouées pour accompagner les communautés dans ce processus a aggravé la situation, en particulier dans les zones rurales reculées où les capacités techniques des structures locales restent limitées. Ces obstacles montrent que les efforts pour atteindre les communautés de base, malgré leur importance pour une gestion durable, n'ont pas été suffisamment soutenus. Une meilleure allocation des ressources, combinée à une simplification des processus administratifs, aurait permis de réduire ces retards et d'améliorer l'atteinte des résultats au niveau villageois.

Enfin, l'absence de coordination optimale entre les différents échelons de gouvernance a entravé l'harmonisation des approches. Tandis que les plans provinciaux sont avancés, leur intégration avec les plans locaux reste incomplète, ce qui crée des incohérences dans la gestion des terres. Ces lacunes compromettent la cohérence territoriale nécessaire pour éviter les conflits d'usage et garantir une utilisation durable des ressources. La faible implication des communautés locales dans la finalisation des PSAT a également limité l'appropriation de ces outils, ce qui soulève des questions sur leur efficacité et leur durabilité.

Produit 1.4 : Clarification des droits fonciers

Le produit visant à sécuriser les droits fonciers pour encourager des pratiques agricoles durables a affiché un taux moyen d'atteinte impressionnant de 93 %, témoignant des efforts notables dans l'élaboration et l'enregistrement des droits fonciers. Les trois édits fonciers prévus ont été élaborés, représentant une réalisation complète de cet indicateur, et 207 titres fonciers, individuels et collectifs, ont été enregistrés, atteignant 86 % de la cible initiale. Ces résultats illustrent un engagement significatif pour clarifier les droits d'usage des terres, un élément clé pour renforcer la confiance des communautés dans leurs investissements agricoles. En Ituri, toutefois, le contexte politique a compliqué l'adoption formelle des édits fonciers, nécessitant l'émission d'arrêtés provinciaux comme alternative, ce qui pourrait limiter l'impact à long terme de cette composante. Malgré ces avancées, des défis importants subsistent et limitent l'impact global du programme. Les coûts élevés d'enregistrement des titres fonciers, qui atteignent parfois 200 USD, constituent une barrière significative pour les ménages ruraux, en particulier dans des zones marquées par une pauvreté chronique. De plus, la complexité des démarches administratives, exacerbée par des contraintes bureaucratiques et un manque de documents de base dans certaines chefferies, freine l'accès équitable à la sécurisation foncière.

Produit 1.5 : Mise en œuvre de la REDD+ de manière transparente

L'objectif principal de ce produit, centré sur la sensibilisation des communautés à la REDD+ et la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes, a connu des résultats variés. Le nombre de personnes sensibilisées a largement dépassé les attentes, atteignant 3 516 707 individus contre une cible initiale d'un million. Cela illustre une diffusion massive des informations sur la REDD+, favorisée par l'utilisation des radios communautaires et des campagnes de sensibilisation sur des thématiques connexes, telles que les foyers améliorés et la santé reproductive. Ces activités ont permis d'élargir la portée du programme et de susciter un engagement accru au sein des communautés locales. Par ailleurs, l'étude sur les moteurs de la déforestation, atteignant un taux de réalisation de 100 %, constitue un élément fondamental pour orienter les interventions futures, en fournissant des données précises et actualisées sur les causes sous-jacentes de la déforestation. Cependant, le mécanisme de gestion des plaintes et recours, bien qu'ayant enregistré un taux de traitement des plaintes de 88,6 %, révèle des insuffisances critiques. Le suivi et la résolution des plaintes, malgré une performance proche de la cible, manquent de systématisme et de transparence dans certaines zones. Cette situation s'explique par un manque de ressources humaines et techniques au sein des partenaires locaux chargés de mettre en œuvre ces mécanismes. De plus, l'arrêt anticipé du programme a empêché la consolidation de ces dispositifs, limitant leur capacité à répondre efficacement aux préoccupations des parties prenantes et à inspirer une confiance durable parmi les communautés. En conséquence, bien que des progrès aient été réalisés, le mécanisme ne garantit pas encore une gestion véritablement inclusive et équitable.

Produit 2.1 : Adoption de modèles agricoles durables

L'objectif central de ce produit était d'encourager les pratiques agricoles durables pour réduire la pression sur les forêts. Avec seulement 22 552 hectares de cultures vivrières sous modèles durables réalisés sur une cible de 82 000 hectares (27,5 %), les résultats montrent une sous-performance importante. Cette faiblesse est largement attribuable à une planification budgétaire inadéquate : les coûts d'emblavement par hectare se sont révélés trois à quatre fois plus élevés que les estimations initiales, limitant ainsi la capacité du programme à atteindre ses objectifs. Malgré cette contrainte, une adoption élevée des pratiques durables (70 % des producteurs contre une cible de 20 %) témoigne de l'efficacité des efforts de sensibilisation et d'accompagnement, même si des lacunes subsistent dans l'extension de ces pratiques.

Le reboisement et l'agroforesterie ont été particulièrement affectés, avec seulement 1 208 hectares réalisés sur une cible de 6 000 hectares (20 %). Les retards administratifs, combinés à l'insécurité persistante dans certaines zones, ont considérablement freiné cette activité, soulignant la nécessité d'une meilleure anticipation des risques contextuels. En revanche, les nouvelles plantations de cultures pérennes ont dépassé les attentes, atteignant 12 101 hectares, grâce à une révision de la cible et à une mobilisation efficace des bénéficiaires. Cependant, cette performance reste partiellement compensatoire, car la réhabilitation des anciennes plantations, prévue dans le Prodoc, n'a pas été mise en œuvre en raison de leur dégradation avancée.

Le taux moyen d'atteinte de 39 % reflète des progrès contrastés et des défis structurels importants. Bien que les efforts aient permis des avancées notables dans certains domaines, une meilleure planification financière, un renforcement des mécanismes de suivi, et des stratégies de gestion des risques sont nécessaires pour maximiser l'impact de futures initiatives similaires.

Produit 2.2 : Pratiques durables d'exploitation forestière

Ce produit visait à promouvoir des pratiques d'exploitation durable des ressources forestières. Avec 7 terroirs appuyés sur une cible de 30 (23 %), les résultats montrent une mise en œuvre lente et insuffisante. Les contraintes administratives et politiques liées à l'approbation des forêts communautaires (CFCL) ont ralenti les progrès, démontrant la complexité de concilier les droits coutumiers et légaux. Ces défis structurels, amplifiés par le manque de volonté politique, ont limité l'impact de cette composante essentielle pour la gestion durable des forêts.

Parallèlement, la dissémination des foyers améliorés a connu un succès relatif, atteignant 3 500 unités sur une cible initiale de 3 000 (117 %). Ce résultat est attribuable à des campagnes de sensibilisation efficaces menées dans les provinces concernées. Ces foyers visent à réduire la consommation de bois énergie et les impacts environnementaux associés, constituant une avancée significative pour réduire la pression sur les forêts. Cependant, l'absence de reboisements dans les zones minières prévues reste une lacune majeure. Aucun hectare n'a été reboisé sur une cible de 4 000 hectares, en raison des conflits de titres miniers, des tensions entre droits coutumiers et légaux, et de l'insécurité dans ces zones.

Avec un taux moyen d'atteinte de 47 %, ce produit montre une dichotomie entre des avancées localisées et des échecs structurels. Il souligne l'importance de renforcer les cadres institutionnels, de sécuriser les droits fonciers et de résoudre les tensions politiques pour garantir des résultats durables.

Produit 2.3 : Développement des moyens de subsistance alternatifs

Cette composante visait à diversifier les moyens de subsistance pour réduire la pression sur les ressources naturelles. Sur les 1 200 ménages ciblés, 546 ont bénéficié des Activités Génératrices de Revenus (AGR), représentant 45,5 % de la cible. Si certains ménages ont tiré profit des AGR, leur impact global reste limité par le manque de ressources financières et d'un suivi technique insuffisant. En outre, les microprojets identifiés pour les peuples autochtones (prévus pour 80 bénéficiaires) n'ont pas encore été mis en œuvre, soulignant des retards dans l'exécution des initiatives liées à cette composante.

Ces résultats traduisent une difficulté à atteindre un niveau de maturité suffisant pour les AGR. Les communautés concernées n'ont pas pu bénéficier d'un soutien suffisamment robuste pour garantir la durabilité des moyens de subsistance alternatifs et leur contribution à la gestion durable des ressources naturelles. En conséquence, les résultats, bien que prometteurs, n'ont pas permis de démontrer un impact significatif sur la réduction de la pression forestière ou l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Le taux moyen d'atteinte est de 46 %.

Produit 2.4 : Amélioration de la planification familiale et de la santé reproductive

L'objectif de ce produit était d'accroître l'accès aux services de planification familiale et de santé reproductive dans les zones ciblées. Cependant, les résultats atteints sont restés très inférieurs aux attentes, avec seulement 5 des 15 zones de santé disposant de services opérationnels (33 %). De plus, aucun progrès significatif n'a été enregistré concernant les 130 000 femmes ciblées pour l'utilisation de contraceptifs modernes, ni sur les ménages informés des maladies liées à la forêt et au VIH/sida. Ces résultats traduisent une incapacité à répondre aux besoins critiques des communautés locales.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces performances limitées. Premièrement, cette composante a souffert d'un sous-investissement manifeste, ce qui avait restreint la portée des activités prévues.

Les retards administratifs et le désengagement anticipé des partenaires ont aggravé la situation, empêchant la mise en place des infrastructures nécessaires et le déploiement effectif des services de planification familiale. Deuxièmement, l'absence d'un cadre opérationnel solide et d'un financement suffisant avait entravé la coordination entre les acteurs concernés, laissant certaines zones totalement exclues des interventions. Enfin, le manque de campagnes de sensibilisation ciblées avait réduit l'intérêt et la demande des communautés pour ces services.

Avec un taux moyen d'atteinte de seulement 22 %, ce produit a mis en évidence la nécessité de prioriser les composantes transversales comme la santé reproductive dans les futurs programmes.

Produit 2.5 : Compréhension des dynamiques démographiques

L'objectif de ce produit était de mieux comprendre les dynamiques démographiques et leur impact sur les forêts. L'étude sur les flux migratoires a été réalisée et validée, accompagnée d'une note de politique et de plans d'action. Un dialogue interprovincial a été organisé en 2023 pour discuter des solutions durables liées aux migrations, atteignant ainsi l'objectif lié à cet indicateur. Cependant, malgré ces résultats positifs, leur impact à long terme reste incertain. L'absence de mécanismes de suivi dédiés pour mettre en œuvre les recommandations formulées avait limité leur potentiel transformationnel. De plus, le manque de ressources financières pour traduire ces plans en actions concrètes avait freiné les progrès. L'engagement continu des autorités locales et la mobilisation des financements nécessaires auraient été essentiels pour garantir que ces acquis se traduisent par des interventions tangibles sur le terrain.

Problèmes rencontrés et gestion des risques

Des défis logistiques majeurs, comme la dégradation des routes, ont limité la mise en œuvre des activités sur le terrain, notamment dans les zones rurales reculées. De plus, la persistance de conflits armés dans certaines zones a freiné l'accès aux sites d'intervention et la pleine réalisation des objectifs en matière de gouvernance territoriale et de sécurité foncière.

Le niveau de réalisation des indicateurs au moment de cette évaluation est donné dans les annexes.

Efficiences (*)

Impact sur la vie des bénéficiaires

Le programme a eu un impact positif sur la vie des bénéficiaires dans les communautés participantes, bien que cet impact varie en fonction des régions et des interventions spécifiques. Les ménages agricoles, en particulier, ont bénéficié des formations sur les pratiques agricoles durables et de l'accès à des semences améliorées. Dans les zones où les semences ont été distribuées à temps et où les moniteurs agricoles ont assuré un suivi efficace, les rendements ont augmenté, contribuant à une amélioration de la sécurité alimentaire. Par exemple, dans certaines communautés de la province de Bas-Uélé, les bénéficiaires ont vu une augmentation de la production de riz et d'arachides grâce aux formations reçues sur les techniques de gestion des sols et la rotation des cultures.

Cependant, dans d'autres régions, les retards dans la distribution des semences ou la mauvaise qualité des intrants ont considérablement limité l'impact du programme. Ces retards, souvent causés par des problèmes logistiques ou des difficultés de coordination, ont empêché certains ménages d'exploiter pleinement les opportunités offertes par le programme. En outre, les communautés qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement suffisant de la part des moniteurs

agricoles ou des comités locaux de développement ont été moins susceptibles de voir des améliorations notables dans leurs moyens de subsistance.

En Ituri, les AGR développées par le PLE s'appuient sur la structuration des bénéficiaires en Mutuelles de solidarité : 12 MUSO sont opérationnelles, avec un engagement des membres. Considérant le l'effectif de membres par MUSO (25 membres), on peut considérer que 300 personnes (constituées majoritairement de femmes) ont été bénéficiaires des AGR dans la zone d'intervention. Les membres de MUSO ont suivi des formations sur le fonctionnement des MUSO notamment sur l'épargne ayant éveillée les membres. Les contributions permettent à chaque MUSO de donner de crédits aux membres avec un taux d'intérêt de 10% pour le développement de diverses activités (savonnerie, coiffure, commerce, couture, pharmacie, etc.). Les MUSO visités détiennent des caisses d'épargne (caisse verte : épargne du capital, caisse rouge : assistance des membres, caisse bleue : dons). Evidemment, les contributions varient d'une MUSO à une autre ; elles sont documentées dans les registres et fiches, y compris les crédits.

Adoption des meilleures pratiques d'adaptation aux changements climatiques

L'un des objectifs majeurs du programme était de promouvoir l'adoption de pratiques agricoles résilientes au climat afin d'aider les agriculteurs à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter. Cependant, les données recueillies montrent que l'adoption des meilleures pratiques identifiées par le programme reste inégale à travers les communautés participantes. Dans certaines régions, les agriculteurs ont largement adopté des techniques telles que la rotation des cultures, la gestion durable des sols, et l'utilisation de semences résilientes. Les ménages de certaines zones d'Ituri, par exemple, ont bénéficié de formations intensives et d'un suivi rapproché, ce qui a facilité l'adoption de ces pratiques et permis une adaptation plus efficace aux aléas climatiques.

En revanche, dans d'autres communautés, l'adoption de ces pratiques a été faible. Plusieurs raisons expliquent ce manque d'adoption. Premièrement, le programme a souvent souffert de l'insuffisance de ressources pour le suivi et l'encadrement des bénéficiaires. Les agriculteurs n'ont pas toujours reçu l'appui technique nécessaire pour mettre en œuvre les nouvelles pratiques de manière autonome. Deuxièmement, dans certaines zones, les semences distribuées étaient de qualité médiocre ou mal adaptées aux conditions locales, ce qui a sapé la confiance des agriculteurs envers les recommandations du programme. Enfin, les pratiques traditionnelles, telles que la culture itinérante sur brûlis, restent profondément enracinées dans certaines régions, rendant difficile l'adoption de nouvelles approches.

Capacité institutionnelle et coordination des interventions régionales

Un autre aspect central de l'analyse de l'efficacité du programme est la mesure dans laquelle il a permis de renforcer les capacités institutionnelles pour coordonner les interventions régionales, suivre les impacts du projet, et diffuser l'information. Le programme a contribué à la création de plusieurs plateformes multi-acteurs et structures de gouvernance locale, telles que les CLD et les CLOD. Ces structures ont joué un rôle important dans la gestion des ressources naturelles et l'implication des communautés locales dans le processus décisionnel.

Cependant, la capacité institutionnelle de ces structures varie considérablement d'une région à l'autre. Si certaines d'entre elles sont devenues des outils efficaces pour coordonner les interventions et surveiller les impacts du programme, d'autres restent fragiles, faute de ressources et de compétences suffisantes. Par ailleurs, les mécanismes de suivi et d'évaluation mis en place au niveau régional et local ne sont pas encore pleinement opérationnels, en raison de l'insuffisance

de financement et du manque de formation des acteurs locaux. Le suivi des impacts du programme sur le terrain reste donc difficile à généraliser à l'ensemble des zones d'intervention.

Efficienc e des partenariats

La réussite du programme dépendait en grande partie de la réussite des partenariats mis en place pour sa mise en œuvre. Le programme a fait appel à un large éventail de partenaires, y compris des ministères au niveau central et provincial, des organisations non gouvernementales locales, et des partenaires techniques et financiers internationaux. Ces partenariats ont permis de déployer le programme dans des zones géographiquement dispersées et d'atteindre un large éventail de bénéficiaires.

Toutefois, la réussite de ces partenariats a été affectée par plusieurs facteurs. D'une part, la coordination entre les différents partenaires n'a pas toujours été fluide. Des tensions ont parfois émergé en raison de divergences sur les priorités et les approches à adopter. En outre, les partenaires locaux ont souvent dû préfinancer certaines activités, ce qui a entraîné des retards dans l'exécution des activités prévues, notamment lorsque les remboursements tardaient à venir. Ce système a mis à rude épreuve les capacités financières des partenaires locaux, qui ne disposaient pas toujours des ressources nécessaires pour couvrir les coûts initiaux. Bien que cette pratique ait été officiellement suspendue par le PNUD au moment de l'évaluation, certaines structures locales continuaient à réclamer des remboursements pour des activités qu'elles avaient préfinancées.

Ressources financières et efficie nce

Le programme a montré des disparités significatives dans l'utilisation des ressources financières et l'atteinte des résultats escomptés, révélant ainsi des inefficacités dans sa planification et sa mise en œuvre. Les piliers comme l'Aménagement du Territoire (71 % de décaissement) et l'Agriculture (66 %) ont mobilisé une part importante des fonds alloués, mais les résultats obtenus ne reflétaient pas toujours le niveau des dépenses engagées. Dans le pilier Agriculture, par exemple, bien que les décaissements aient été significatifs, l'impact a été limité par des retards dans la distribution des semences et la mauvaise qualité de celles-ci. Cette situation a considérablement réduit l'efficacité des actions entreprises.

Il est important de noter que, selon le PRODOC, le budget total alloué à l'agriculture était de 6,26 millions de dollars. Or, en considérant les coûts estimés par hectare fournis par l'IPAGRI et le SENASEM (746,11 \$ pour le riz, 695,58 \$ pour l'arachide et 625,61 \$ pour le maïs), cette enveloppe ne pouvait raisonnablement permettre que l'emblavement d'environ 8 390,18 hectares de riz, bien en deçà des 82 000 hectares de cultures vivrières initialement prévus. Cette inadéquation budgétaire souligne les limites de la planification initiale et met en évidence la difficulté, voire l'impossibilité, d'atteindre la cible fixée avec les ressources disponibles.

En comparaison, le pilier Foncier, avec seulement 21 % de décaissement, et le pilier Forêt, à 10 %, ont montré des niveaux particulièrement bas d'exécution budgétaire, traduisant des difficultés majeures de mise en œuvre et de coordination. Ces faibles taux de décaissement reflètent des obstacles administratifs et logistiques importants qui ont freiné l'atteinte des objectifs escomptés. L'insuffisance de fonds et la complexité des processus administratifs dans la sécurisation foncière ont notamment contribué à ces faibles performances.

À l'inverse, le pilier Gouvernance a dépassé son budget initial, atteignant un taux de décaissement de 118 %, ce qui révèle une gestion disproportionnée des ressources. Cette surconsommation

budgetaire pourrait être due à la priorisation des activités de renforcement institutionnel et de gouvernance, souvent associées à des coûts imprévus, tels que des frais de mobilisation des acteurs locaux et des coûts logistiques plus élevés que prévu. Bien que l'accent mis sur la gouvernance ait permis des avancées, cela s'est fait au détriment d'autres secteurs essentiels, tels que l'agriculture et la sécurisation foncière, qui ont reçu un soutien financier insuffisant.

Ces déséquilibres budgétaires, combinés aux défis logistiques et administratifs, soulignent l'importance d'une meilleure planification et d'une allocation des ressources plus équilibrée. Une analyse approfondie des besoins financiers par pilier aurait pu permettre une optimisation des ressources, garantissant ainsi une meilleure exécution des activités et maximisant l'impact global du programme. L'atteinte des 82 000 hectares de cultures vivrières, par exemple, nécessitait non seulement un financement plus substantiel, mais aussi une gestion plus stratégique des ressources pour surmonter les obstacles liés à la distribution des semences et à l'encadrement des producteurs.

Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)

Durabilité financière

La durabilité financière du programme reste un enjeu crucial, particulièrement dans un contexte où les ressources financières disponibles pour les phases post-projet sont incertaines. Le programme a permis de débloquer des fonds significatifs, mais la capacité des parties prenantes à maintenir les activités au-delà de l'appui initial reste faible. Bien que certaines activités aient montré des résultats positifs, notamment dans le domaine de la gouvernance avec des cadres de concertation bien établis, l'autonomisation des communautés bénéficiaires, et surtout leur capacité à autofinancer les initiatives agricoles, forestières et autres, n'a pas encore été pleinement assurée. Des mécanismes comme les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) pourraient être une solution pour générer des flux de revenus locaux, mais ces initiatives sont encore à un stade embryonnaire. Pour garantir la durabilité financière, il sera essentiel de renforcer les capacités locales de gestion financière, de promouvoir des partenariats public-privé et de faciliter l'accès aux financements climatiques internationaux.

Durabilité sociopolitique

Le programme a travaillé dans des environnements sociopolitiques parfois instables, notamment en Ituri et dans certaines parties de la Tshopo, où l'insécurité liée à des conflits locaux et des milices a limité la mise en œuvre d'activités. Cependant, l'adhésion des autorités provinciales et locales, ainsi que des communautés bénéficiaires, est une réussite notable. Les structures de gouvernance locale, comme les Comités Locaux de Développement (CLD) et les Dispositifs Provinciaux d'Encadrement Agricole ont été renforcés, créant une base solide pour la pérennisation des efforts de gestion durable des ressources naturelles. Malgré cela, des risques demeurent, notamment des tensions foncières persistantes qui pourraient nuire à la durabilité des résultats. Le cadre sociopolitique devra être davantage stabilisé à long terme pour garantir que les acquis du programme ne soient pas compromis par des conflits locaux ou des changements de priorités politiques.

Durabilité du cadre institutionnel et de la gouvernance

Du point de vue institutionnel, le programme a renforcé la coordination entre les ministères et les autorités locales en matière de gestion des ressources naturelles. Des progrès importants ont été

réalisés dans l'élaboration de schémas d'aménagement du territoire, ainsi que dans la sécurisation foncière avec l'appui des autorités provinciales. Cependant, la dépendance à l'égard des partenaires techniques et financiers extérieurs pour la coordination et le financement des activités reste un facteur de risque. Pour garantir la pérennité, il est essentiel de renforcer davantage la capacité des institutions locales à piloter et coordonner les activités post-projet, en s'assurant que les structures locales ont les moyens humains et financiers de continuer à jouer leur rôle sans l'appui direct du PNUD.

Durabilité environnementale

Le programme a réussi à initier plusieurs pratiques durables, telles que l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée (RNA), qui visent à atténuer les impacts négatifs des activités humaines sur les forêts. Ces pratiques ont été adoptées par une proportion significative des ménages, bien que l'adhésion soit inégale selon les provinces. Dans le Bas-Uélé, par exemple, la mise en place d'agroforesterie a montré des signes positifs, tandis que dans d'autres zones, la culture itinérante sur brûlis persiste. Pour garantir la durabilité environnementale, il est crucial d'intensifier la sensibilisation et de continuer à former les communautés locales aux meilleures pratiques agricoles et forestières. Le défi reste également de s'assurer que les bénéfices environnementaux soient perçus et appropriés localement, au-delà de la durée du programme.

Probabilité globale de durabilité

En termes de probabilité globale de durabilité, le programme présente des atouts considérables, mais plusieurs défis demeurent. Les structures locales de gouvernance sont fonctionnelles et engagées, mais leur autonomie financière et opérationnelle est encore à renforcer. Les pratiques durables mises en place dans le secteur agricole et forestier nécessitent un suivi continu pour éviter un retour aux anciennes pratiques destructrices. En termes financiers, l'absence de mécanismes solides pour garantir des financements post-projet représente un risque. Sans soutien extérieur prolongé ou sans la création de mécanismes autonomes de financement, comme les PSE ou les partenariats avec le secteur privé, la durabilité financière pourrait être compromise.

Le cadre institutionnel est en bonne voie, mais la dépendance à l'égard des bailleurs et des ONG internationales pour des aspects techniques et financiers montre qu'il y a encore du chemin à parcourir pour garantir que les autorités locales puissent assumer pleinement leurs rôles.

Enfin, du point de vue environnemental, bien que le programme ait amorcé des pratiques prometteuses, leur adoption généralisée prendra du temps, et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que ces pratiques se maintiennent à long terme. Ainsi, bien que les fondations pour la durabilité soient en place, leur consolidation et leur autonomisation nécessiteront des efforts continus au-delà de la durée initiale du projet.

Appropriation par le pays

Dès le départ, le programme a cherché à intégrer les autorités locales et nationales dans sa conception et sa mise en œuvre. Les ministères clés, tels que ceux en charge de l'agriculture, de l'environnement, des affaires foncières, et de l'aménagement du territoire, ont été associés de manière directe à la planification et à l'exécution des activités. Ces collaborations ont permis d'aligner les objectifs du programme sur les priorités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la déforestation. Ainsi, l'inclusion des objectifs du

programme dans les plans de développement locaux et provinciaux a représenté une première étape vers une appropriation institutionnelle.

Cependant, malgré cet engagement formel des ministères, la capacité des institutions locales à s'appropriier pleinement le programme a été limitée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les capacités techniques et administratives des structures locales étaient initialement faibles, ce qui a entravé leur capacité à piloter de manière autonome certaines activités. De plus, la dépendance à l'égard du financement externe, notamment celui du PNUD, a réduit la marge de manœuvre des autorités locales pour prendre des initiatives et assurer la continuité des actions sans soutien financier direct. Cela a également été exacerbée par les retards fréquents dans les décaissements, affectant la mise en œuvre autonome des activités sur le terrain.

La stratégie pour renforcer l'appropriation s'est concentrée sur plusieurs axes. Le premier a été la décentralisation des activités et le renforcement des capacités des institutions locales. Des formations ont été organisées pour les agents des ministères concernés et pour les communautés locales afin de mieux comprendre les enjeux du programme et d'acquérir les compétences nécessaires pour gérer les activités liées à l'agroforesterie, la gestion foncière, et la gouvernance environnementale. Cette approche a permis de renforcer le rôle des Comités Locaux de Développement (CLD) et des CLOD, qui ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre des projets au niveau des communautés.

Un deuxième volet de la stratégie d'appropriation a été l'intégration des pratiques locales et des savoirs traditionnels dans les solutions proposées. Par exemple, dans certaines régions, des pratiques agricoles traditionnelles respectueuses de l'environnement ont été renforcées et intégrées aux techniques modernes promues par le programme. Cette approche a permis de renforcer l'engagement des communautés locales, car elles se sentaient davantage impliquées dans les activités, et elles percevaient le programme comme étant pertinent et adapté à leurs réalités.

Un troisième aspect important a été l'établissement de mécanismes de gouvernance participative, où les autorités locales, les chefs traditionnels, et les représentants des communautés ont été invités à participer à la prise de décision. Cela a permis de créer un sentiment de propriété collective, où les résultats du programme n'étaient plus perçus comme étant imposés par des acteurs extérieurs, mais comme des initiatives conduites en collaboration avec les bénéficiaires.

Cependant, malgré ces efforts, des défis persistent. La capacité des institutions locales à maintenir les acquis du programme une fois les financements extérieurs épuisés reste incertaine. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de renforcement des capacités, la mise en place de mécanismes de financement autonomes, comme les paiements pour services écosystémiques (PSE), n'a pas encore atteint le stade où ces systèmes peuvent fonctionner de manière indépendante.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

La stratégie du projet en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes s'est articulée autour de l'intégration des enjeux de genre dans toutes les composantes, notamment en augmentant la participation des femmes aux activités économiques et de gestion des ressources naturelles. Le projet a visé à répondre à la vulnérabilité accrue des femmes face aux impacts climatiques et à renforcer leur rôle crucial dans la gestion des ressources naturelles, notamment dans l'agriculture durable et l'économie locale.

Les résultats montrent que 32 % des participants des AGR (Activités Génératrices de Revenus) étaient des femmes, avec des taux de participation plus élevés dans certaines régions. Par exemple, en Ituri, environ 40 % des membres des Mutuelles de Solidarité (MUSO) étaient des femmes, contribuant directement à leur autonomisation économique. Dans la province de la Tshopo, sur les 245 ménages soutenus par des AGR en 2022, près de 35 % étaient dirigés par des femmes, ce qui a permis à ces dernières de générer des revenus supplémentaires pour leurs foyers. Ces initiatives ont permis à certaines femmes d'améliorer leurs moyens de subsistance grâce à la diversification des revenus, principalement dans le secteur agricole.

Cependant, une analyse critique révèle plusieurs lacunes dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie. Premièrement, bien que la participation des femmes ait augmenté dans les AGR, leur inclusion dans les instances de gouvernance locales reste faible. Seulement 10 % des postes de décision dans les CLD (Comités Locaux de Développement) sont occupés par des femmes, un chiffre qui demeure bien en deçà des objectifs fixés. Cela montre que, malgré une implication accrue dans les activités économiques, les femmes ont encore peu de pouvoir dans les processus décisionnels.

Deuxièmement, bien que les activités génératrices de revenus aient amélioré l'autonomie financière de certaines femmes, ces efforts n'ont pas nécessairement influencé les normes sociales restrictives. Dans plusieurs régions, les femmes continuent de faire face à des difficultés institutionnelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources foncières. Les documents du projet montrent que seulement 12 % des femmes bénéficiaires ont pu sécuriser des titres fonciers pour les terres sur lesquelles elles travaillent, ce qui freine leur capacité à garantir une sécurité économique à long terme.

Additionnalité du FONAREDD/CAFI

L'additionnalité du FONAREDD/CAFI dans le cadre du Programme Intégré de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PIREDD-O) est particulièrement significative dans plusieurs aspects.

Sur le plan financier, le FONAREDD/CAFI a fourni des ressources cruciales pour la mise en œuvre du PIREDD-O, permettant de financer des activités qui n'auraient pas pu être réalisées avec les seules ressources nationales. Par exemple, le financement a permis d'étendre les interventions dans les provinces cibles, couvrant des initiatives telles que la restauration des forêts, la promotion des pratiques agricoles durables et la sensibilisation des communautés locales. Le PIREDD-O, grâce au financement de FONAREDD, a pu engager une somme substantielle, permettant de démarrer et d'accélérer la mise en œuvre de programmes de réduction des émissions qui seraient restés sous-financés.

Sur le plan technique, l'additionnalité de FONAREDD/CAFI s'est manifestée par l'introduction d'approches innovantes pour lutter contre la déforestation et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Grâce à cette contribution, des outils de planification territoriale et des pratiques d'aménagement du territoire ont été renforcés, ainsi que la formation des acteurs locaux sur les techniques de suivi des forêts et de gestion durable des terres. Le PIREDD-O a ainsi pu profiter de l'expertise internationale et d'approches méthodologiques avancées, intégrées aux capacités nationales.

Enfin, sur le plan stratégique, FONAREDD/CAFI a joué un rôle déterminant en alignant les objectifs du PIREDD-O avec les engagements internationaux de la RDC en matière de climat, notamment dans le cadre des objectifs de réduction des émissions. Le PIREDD-O a ainsi bénéficié

de la coordination entre les différents acteurs, qu'il s'agisse du gouvernement, des partenaires internationaux ou des communautés locales, renforçant l'intégration des actions dans le cadre national de lutte contre le changement climatique.

Effet de catalyseur/de répliation

Le programme a permis de démontrer l'efficacité des pratiques agricoles durables et de la gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales. Cela a encouragé d'autres zones et organisations à adopter des approches similaires, particulièrement dans les provinces de Tshopo, Bas-Uélé et Ituri. Par exemple, l'introduction des pratiques agroforestières et des techniques de restauration forestière a incité d'autres territoires à explorer des stratégies similaires pour atténuer la déforestation.

Le PIREDD-O a également favorisé un renforcement des capacités locales en matière de gestion foncière et de gouvernance des ressources naturelles, ce qui a créé des modèles de gouvernance multisectorielle et multi-acteurs que d'autres programmes nationaux commencent à adopter. La mise en place de Comités Locaux de Développement (CLD) et de Comités Locaux d'Organisation de Développement Durable (CLOD) a été une innovation reproduite dans d'autres provinces, au-delà des zones cibles initiales du programme.

Enfin, l'effet catalyseur du programme s'est matérialisé par la sensibilisation accrue sur les enjeux de la REDD+, augmentant ainsi la demande pour des interventions similaires à travers le pays. Le succès des actions menées, même avec des défis, a renforcé l'intérêt d'autres partenaires et gouvernements locaux pour élargir ces pratiques, créant un potentiel de répliation et d'intégration dans d'autres initiatives environnementales nationales et régionales.

5. Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

Principales constatations

Le PIREDD-O a été mis en œuvre dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé, et de l'Ituri en RDC. Il visait à réduire la déforestation, promouvoir des pratiques agricoles durables, renforcer les capacités locales et améliorer les moyens de subsistance des communautés rurales. L'évaluation finale révèle des avancées significatives ainsi que des défis persistants, fournissant des enseignements cruciaux pour de futures interventions similaires.

La conception du programme répondait à des problématiques critiques des provinces ciblées, telles que la pression croissante sur les forêts due à l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation illégale des ressources naturelles et les conflits fonciers. En s'inscrivant dans les priorités nationales de la RDC et les engagements internationaux en matière de REDD+, le programme a démontré une grande pertinence. Toutefois, certaines interventions, comme les AGR, bien que pertinentes sur le papier, n'ont pas toujours été adaptées aux contextes locaux, car elles ne tenaient pas compte des capacités réelles et des dynamiques socio-économiques des communautés.

Le renforcement des capacités locales et la gouvernance figurent parmi les avancées importantes du programme. La création de cadres de concertation tels que les CLD et les CLOD a permis

d'améliorer la participation communautaire à la gestion des ressources naturelles. À la date de l'évaluation, 227 des 288 plateformes prévues avaient été établies, reflétant des efforts significatifs malgré des défis de financement et de ressources techniques. Cependant, la durabilité de ces structures reste incertaine, en particulier en raison de la faible inclusion des femmes dans les instances décisionnelles, où elles occupent seulement 10 % des postes.

Dans le domaine de la sécurisation foncière, le programme a réalisé des progrès notables, avec l'adoption de trois édits fonciers et la délivrance de 207 titres fonciers, atteignant 86 % de la cible initiale. Cela représente une avancée significative pour clarifier les droits fonciers, un levier essentiel pour inciter les investissements agricoles durables. Néanmoins, les coûts élevés d'enregistrement des titres fonciers, qui atteignent environ 200 USD par titre, constituent une barrière pour les ménages les plus pauvres, limitant l'équité et la durabilité de cette initiative.

Les résultats concernant les pratiques agricoles et agroforestières sont contrastés. Si 70 % des agriculteurs formés ont adopté des pratiques durables, la cible globale de 82 000 hectares de cultures vivrières durables reste loin d'être atteinte, avec seulement 22 552 hectares réalisés, soit 27,5 %. Les coûts plus élevés que prévu pour l'emblavement par hectare expliquent en partie cette sous-performance. Cependant, la mise en place de 12 101 hectares de plantations de cultures pérennes dépasse les attentes et constitue une réussite, bien qu'elle reste une compensation partielle face à l'absence de réhabilitation des plantations existantes.

Les efforts pour introduire des mécanismes de gouvernance forestière, notamment les concessions forestières communautaires (CFCL), ont également rencontré des défis. Avec seulement 7 terroirs soutenus sur une cible de 30, la mise en œuvre reste limitée par des obstacles institutionnels, comme les conflits entre droits coutumiers et légaux. Par ailleurs, bien que la dissémination des foyers améliorés ait dépassé les attentes avec 3 500 unités distribuées sur une cible de 3 000, la mise en œuvre d'autres initiatives, comme le reboisement dans les zones minières, a complètement échoué en raison de conflits sur les droits fonciers et de l'insécurité.

Les Activités Génératrices de Revenus ont bénéficié à 546 ménages sur les 1 200 prévus, soit un taux de réalisation de 45,5 %. Ces initiatives, notamment les Mutuelles de Solidarité (MUSO), ont permis à certaines familles de diversifier leurs sources de revenus. Cependant, le manque de suivi technique et de financement a limité leur impact global. De manière similaire, les composantes liées à la santé reproductive et aux dynamiques démographiques ont enregistré des résultats très en deçà des attentes. Sur les 15 zones de santé prévues, seules 5 disposent de services opérationnels, et aucun progrès significatif n'a été constaté concernant l'accès aux contraceptifs modernes. Les défis logistiques, le sous-investissement et la coordination insuffisante entre les partenaires ont freiné ces initiatives essentielles.

Malgré les défis rencontrés, le programme a réussi à sensibiliser massivement les communautés aux enjeux environnementaux, touchant plus de 3,5 millions de personnes grâce à des campagnes de communication. Ces efforts ont permis une prise de conscience accrue des risques de déforestation et des bénéfices des pratiques durables. Cependant, l'adoption des meilleures pratiques reste inégale selon les régions. Dans certaines zones, les communautés continuent de recourir à des pratiques agricoles destructrices comme le brûlis, soulignant la nécessité d'un accompagnement technique et d'incitations financières pour assurer un changement durable.

Les défis institutionnels et opérationnels ont également freiné la mise en œuvre du programme. La dépendance au préfinancement par les partenaires locaux a généré des tensions et des retards, tandis que les changements fréquents dans le personnel clé du programme ont perturbé la continuité des activités. Ces problèmes, combinés à des lenteurs administratives, ont réduit l'efficacité globale des interventions.

En ce qui concerne la durabilité, l'évaluation souligne des incertitudes, notamment sur le plan financier. Les structures locales de gouvernance sont fonctionnelles et engagées, mais elles manquent de ressources autonomes pour pérenniser leurs activités après la fin du programme. Les mécanismes de financement post-projet, comme les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE), restent insuffisamment développés pour garantir une transition durable. Sociopolitiquement, les tensions foncières persistantes et les conflits locaux représentent des risques pour la consolidation des acquis. Du point de vue environnemental, les pratiques introduites ont jeté les bases d'un changement positif, mais leur généralisation dépendra d'un engagement institutionnel renforcé.

Enfin, bien que le programme ait augmenté la participation des femmes dans certaines activités, leur rôle dans la gouvernance locale reste limité. Seulement 12 % des femmes bénéficiaires ont pu sécuriser des titres fonciers, et leur participation aux instances décisionnelles demeure marginale. Ces résultats montrent que, malgré des progrès en matière d'autonomisation économique, les normes sociales restrictives et les inégalités institutionnelles continuent de freiner l'égalité des sexes

Conclusions

Le programme PIREDD-Oriental (PIREDD-O) avait pour ambition de s'attaquer à deux enjeux majeurs : la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des communautés locales dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. Ces défis sont caractéristiques des zones où les ressources naturelles sont vitales pour la subsistance des populations, mais où leur exploitation excessive compromet leur durabilité. L'évaluation finale montre que, bien que des progrès notables aient été réalisés dans plusieurs domaines, des lacunes importantes subsistent, limitant ainsi l'impact global et la durabilité des interventions entreprises. Ces conclusions soulignent l'importance de tirer des enseignements pour améliorer les initiatives futures.

Le contexte dans lequel ce programme a été conçu était marqué par une forte dépendance des communautés rurales vis-à-vis des ressources forestières, des tensions foncières omniprésentes et des capacités institutionnelles insuffisantes pour assurer une gestion durable de ces ressources. Le programme a répondu à des priorités locales et nationales tout en alignant ses objectifs sur les engagements climatiques internationaux de la RDC. Toutefois, la mise en œuvre a révélé des inadéquations entre les ambitions du programme et les moyens financiers, techniques et humains mobilisés pour leur réalisation. Cette discordance a contribué à des sous-performances dans certains domaines clés, notamment l'adoption de pratiques agricoles durables et la sécurisation foncière, qui étaient pourtant au cœur de la stratégie.

Un des principaux acquis du programme réside dans le renforcement de la gouvernance locale, un levier essentiel pour garantir une gestion participative et durable des ressources naturelles. La création et le fonctionnement des Comités Locaux de Développement (CLD) et des Comités Locaux d'Organisation et de Développement Durable (CLOD) ont permis de renforcer la participation des communautés dans les processus de prise de décision liés à la gestion des terres et forêts. Ces structures ont favorisé un dialogue multi-acteurs et posé les bases d'une gestion participative des ressources naturelles. Cependant, leur efficacité a été freinée par des défis structurels tels que le manque de financement durable, les capacités limitées des membres, et une sous-représentation des femmes dans les processus décisionnels. Ces insuffisances compromettent la pérennité des acquis et appellent à des efforts accrus pour consolider les bases établies.

Sur le plan environnemental, les pratiques agroforestières et les modèles agricoles durables promus par le programme ont montré des résultats encourageants à petite échelle, notamment dans certaines zones pilotes. Toutefois, les cibles globales d'adoption de ces pratiques restent largement en deçà des attentes, en raison de contraintes logistiques, de financements insuffisants et d'un manque d'incitations économiques pour les producteurs. Les efforts de reboisement, quant à eux, ont été sévèrement limités par des conflits fonciers non résolus et un contexte sécuritaire instable, particulièrement en Ituri. Ces difficultés opérationnelles montrent que, malgré la pertinence des interventions, leur mise en œuvre a été entravée par des défis structurels majeurs, réduisant ainsi leur impact sur la lutte contre la déforestation.

La question foncière, essentielle pour garantir la durabilité des interventions, a révélé des lacunes importantes. Bien que des titres fonciers aient été délivrés et que des édits fonciers aient été adoptés dans certaines provinces, les coûts élevés et la complexité des démarches administratives ont limité l'accès à ces initiatives pour les communautés les plus vulnérables. De plus, le manque de ressources pour accompagner les institutions locales chargées de la gestion foncière a ralenti la mise en œuvre de cette composante essentielle. Ces obstacles illustrent la nécessité d'une approche plus inclusive et simplifiée pour permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de sécuriser leurs droits fonciers.

Les Activités Génératrices de Revenus (AGR), conçues pour diversifier les moyens de subsistance et réduire la pression sur les ressources naturelles, ont connu une mise en œuvre inégale. Si elles ont permis d'améliorer les revenus de certains ménages et de renforcer l'autonomisation économique des femmes dans certaines régions, leur impact global a été limité par un suivi technique insuffisant, des financements inadaptés et une faible prise en compte des dynamiques socio-économiques locales. La participation des femmes, bien qu'encourageante dans certains cas, n'a pas permis de surmonter les barrières institutionnelles et culturelles qui limitent leur accès aux ressources et leur influence dans les processus décisionnels. Ces lacunes appellent à des mesures spécifiques pour garantir que les femmes bénéficient pleinement des interventions et jouent un rôle accru dans la gouvernance locale.

Les composantes liées à la santé reproductive et aux dynamiques démographiques n'ont pas atteint leurs objectifs initiaux, en grande partie en raison de retards dans la mise en œuvre, de lacunes en matière de financement et d'un manque de coordination entre les parties prenantes. Pourtant, ces dimensions sont essentielles pour réduire la pression démographique sur les ressources naturelles et améliorer la résilience des communautés. Leur faible priorisation dans le programme reflète un manque d'intégration de ces enjeux transversaux, qui méritent une attention accrue dans les futures initiatives.

En matière de durabilité, le programme a posé des bases importantes, notamment en renforçant les capacités locales et en promouvant des pratiques agricoles et forestières durables. Cependant, la pérennité des résultats reste incertaine, en raison de la dépendance persistante aux financements extérieurs et de la fragilité des mécanismes de financement autonomes. Les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE), bien qu'identifiés comme une solution prometteuse, n'ont pas été suffisamment développés pour garantir une transition durable après la fin du programme. En parallèle, l'instabilité sociopolitique dans certaines zones, notamment en Ituri, menace la continuité des initiatives, en particulier celles qui nécessitent une présence prolongée sur le terrain. L'efficacité des partenariats a également constitué un défi majeur pour le programme. Bien que le PIREDD-O ait mobilisé un large éventail de partenaires, les tensions liées aux retards de financement et à des divergences dans les approches ont entravé l'exécution efficace des activités. La pratique de préfinancement, bien que suspendue, a laissé des séquelles, créant un climat de

méfiance parmi les partenaires locaux et affectant leur capacité à maintenir leur engagement. Une meilleure coordination et des mécanismes de financement plus transparents et prévisibles sont nécessaires pour renforcer l'efficacité des collaborations dans les initiatives futures.

En conclusion, le programme PIREDD-O a permis de réaliser des avancées significatives dans plusieurs domaines, mais ses résultats restent tempérés par des limites opérationnelles, institutionnelles et financières. Pour maximiser l'impact des futures interventions, il est impératif de renforcer les capacités locales, d'améliorer la coordination entre les partenaires, et de veiller à une meilleure adéquation entre les ressources mobilisées et les objectifs fixés. Les bases posées par le programme offrent une opportunité précieuse pour construire des interventions plus robustes et durables, en tirant parti des leçons apprises pour répondre aux défis complexes de la gestion durable des ressources naturelles en RDC.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont faites, à la suite de la mise en œuvre pour renforcer la viabilité du programme, corriger les faiblesses observées lors de sa mise en œuvre, et maximiser son impact à long terme dans les régions cibles :

1. Renforcer les capacités des structures de gouvernance locale (CLD et CLOD)

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), gouvernements provinciaux, partenaires techniques et financiers (PTF)

Pour assurer une gestion durable des ressources naturelles, il est crucial de renforcer les Comités Locaux de Développement (CLD) et les Comités Locaux d'Organisation et de Développement Durable (CLOD). Ces structures doivent recevoir des formations ciblées en gouvernance participative et en gestion des ressources naturelles, ainsi que des ressources financières pérennes pour leur fonctionnement. Un appui technique constant est nécessaire pour garantir leur autonomie. Une attention particulière doit être portée à l'inclusion des femmes dans les postes décisionnels, pour assurer une gouvernance plus équitable et inclusive.

2. Simplifier et accélérer le processus de sécurisation foncière

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : Ministère des Affaires Foncières, gouvernements provinciaux, CLD

La simplification et l'accélération du processus de sécurisation foncière sont essentielles pour promouvoir la stabilité et les pratiques agricoles durables. Cela nécessite la réduction des coûts administratifs liés à l'obtention des titres fonciers, ainsi que le renforcement des capacités des institutions locales pour offrir des services accessibles. Une attention particulière doit être accordée aux populations rurales, en priorisant les groupes vulnérables comme les femmes et les peuples autochtones. Ces efforts permettront de sécuriser les droits fonciers tout en renforçant la confiance et l'engagement des communautés locales.

3. Renforcer la coordination entre les partenaires de mise en œuvre

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : PNUD, FONAREDD/CAFI, gouvernements provinciaux, Partenaires Locaux d'Exécution (PLE)

Une meilleure coordination entre les partenaires est indispensable pour réduire les retards, clarifier les rôles et restaurer la confiance parmi les parties prenantes. Cela passe par la création de plateformes de dialogue régulières pour échanger sur les avancées, résoudre les problèmes et ajuster les stratégies en temps réel. Une clarification des responsabilités et des processus administratifs améliorera la fluidité de la mise en œuvre et renforcera la coopération entre les partenaires. Ces efforts garantiront une efficacité accrue des interventions sur le terrain.

4. Promouvoir des AGR adaptées aux contextes locaux

Niveau de priorité : Moyen

Parties responsables : Ministère de l'Agriculture, PLE, agences des Nations Unies

Les Activités Génératrices de Revenus (AGR) doivent être adaptées aux besoins spécifiques des communautés locales. Cela inclut un renforcement des financements, un suivi technique de qualité, et une diversification des AGR pour correspondre aux réalités socio-économiques locales. Les femmes et les jeunes doivent être prioritairement ciblés pour maximiser l'impact socio-économique des initiatives. Une mise en œuvre réussie des AGR réduira la pression sur les ressources naturelles et offrira des opportunités économiques durables pour les communautés rurales.

5. Intégrer les questions de genre dans toutes les composantes du programme

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : PNUD, Ministère des Affaires Sociales, organisations locales

L'intégration systématique des questions de genre est indispensable pour renforcer l'équité et l'inclusivité des interventions. Cela implique d'augmenter la représentation des femmes dans les instances décisionnelles comme les CLD et de leur garantir un accès prioritaire aux AGR et aux titres fonciers. Des campagnes de sensibilisation doivent être organisées pour réduire les barrières culturelles et institutionnelles qui limitent leur participation. Une approche centrée sur le genre permettra de maximiser l'impact des activités et de promouvoir un développement plus inclusif.

6. Consolider les pratiques de suivi et d'évaluation (S&E) pour mesurer les impacts

Niveau de priorité : Élevé

Parties responsables : PNUD, gouvernements provinciaux, MEDD

Pour améliorer la gestion des projets, il est crucial de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation (S&E). Cela inclut la formation des acteurs locaux à la collecte et à l'analyse des données, l'utilisation de systèmes numériques pour le suivi des impacts, et l'intégration de mécanismes de rétroaction pour ajuster les stratégies en temps réel. Ces améliorations garantiront la transparence, permettront une prise de décision basée sur des données fiables

Enseignements tirés

1. L'importance cruciale d'une planification adaptée aux capacités locales

L'évaluation a révélé que les objectifs ambitieux du programme, notamment en matière de sécurisation foncière et d'adoption de pratiques agricoles durables, n'étaient pas alignés avec les capacités institutionnelles et financières disponibles. Les attentes élevées concernant les ressources humaines et les moyens techniques nécessaires pour atteindre

les cibles fixées ont souvent dépassé ce que les partenaires locaux et les institutions pouvaient offrir. Une leçon clé est la nécessité de concevoir des programmes dont la portée est en adéquation avec les capacités existantes, tout en prévoyant des renforcements progressifs pour éviter les sous-performances.

2. La durabilité repose sur l'appropriation locale et un financement autonome

L'évaluation a souligné que les résultats obtenus, bien que significatifs, risquent de ne pas se maintenir faute de mécanismes de financement autonomes. Les Comités Locaux de Développement (CLD) et autres structures de gouvernance locale, bien qu'établis, dépendent encore fortement des financements extérieurs pour leur fonctionnement. Cela met en lumière l'importance d'inclure dès la conception des mécanismes pérennes, tels que les paiements pour services écosystémiques (PSE) ou des partenariats public-privé, pour assurer la continuité des initiatives une fois le programme terminé.

3. La prise en compte des dynamiques socioculturelles est essentielle pour l'efficacité des interventions

Certaines interventions, telles que les Activités Génératrices de Revenus (AGR), n'ont pas pleinement atteint leurs objectifs en raison d'un manque de compréhension approfondie des dynamiques socio-économiques locales. L'évaluation a montré que des AGR mal adaptées ou mal accompagnées risquent de produire des résultats limités. Cela souligne l'importance d'une analyse contextuelle approfondie pour concevoir des interventions qui soient culturellement pertinentes et socio-économiquement viables pour les communautés cibles.

4. L'équité de genre doit aller au-delà de la participation et viser une inclusion transformationnelle

Bien que le programme ait promu la participation des femmes, leur représentation dans les instances décisionnelles comme les CLD et leur accès aux ressources foncières sont restés limités. Cela démontre que l'intégration du genre ne doit pas se limiter à des quotas de participation, mais viser des transformations profondes dans les normes sociales et les structures institutionnelles. Une sensibilisation communautaire soutenue et des mesures spécifiques pour réduire les barrières culturelles et institutionnelles sont nécessaires pour atteindre une véritable inclusion.

5. La coordination et la gestion des partenaires sont des leviers critiques de succès

Les retards de financement, les divergences dans les approches des partenaires, et la pratique du préfinancement ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre du programme. Ces défis soulignent l'importance de clarifier dès le départ les rôles et responsabilités des partenaires, de créer des mécanismes de coordination robustes, et de veiller à une gestion transparente des flux financiers. Des plateformes de dialogue régulières et des processus administratifs simplifiés pourraient renforcer la confiance et l'engagement entre les parties prenantes, tout en accélérant la mise en œuvre.

Annexes

TdR de l'évaluation finale (sans les annexes aux TdR)

1. CONTEXTE DE L'EVALUATION

Le Programme Intégré REDD+ Oriental (PIREDD-O) financé par FONRAEDD/CAFI et mis en œuvre par le PNUD est dans sa dernière année d'exécution. En effet, suivant l'accord, il est prévu une évaluation finale (EF) pour mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la performance, la durabilité des résultats atteint et de dégager les leçons apprises, les bonnes pratiques ainsi que recommandations majeures.

Les présents termes de référence (TdR) sont élaborés pour servir de cadre de conduite de cette évaluation conformément aux directives en vigueur des évaluations du PNUD. [UNDP Evaluation Guidelines: Revised Edition \(June 2021\) | United Nations Development Programme.](#)

2. BREVE PRESENTATION DU PROGRAMME A EVALUER

Le PIREDD-O s'inscrit dans le cadre de la première Lettre d'Intention (LOI) entre le gouvernement de la RDC et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) signé en avril 2016. Un budget total 33.000.000,00 USD a été alloué au Programme pour d'une durée initiale de cinq (5) ans mais étendue sur deux ans pour clôturer au 31 décembre 2024. A ce jour, le programme a bénéficié d'un financement de \$US 26 millions pour mettre en œuvre les activités. Le décaissement de la dernière tranche de financement a été conditionné par la mission de vérification indépendante, dont le rapport a fait l'objet d'examen par le Comité de Revue des Programmes du FONAREDD le 29 février 2024. Il en ressort que le PNUD doit procéder au désengagement et à la clôture du programme.

Le Programme vise à stabiliser la déforestation et la dégradation forestière à son niveau de référence soumis à la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC), et à améliorer durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les zones d'enjeux REDD+ forts des provinces du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo. Les objectifs spécifiques poursuivis sont i) améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) dans les zones cibles et ii) réduire l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts dans les zones cibles.

Le PIREDD-O est mis en œuvre dans trois provinces, 9 territoires, 35 secteurs/chefferies et, 240 terroirs villageois du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo. Les bénéficiaires directs sont les populations habitant les terroirs sus-évoqués, mais l'intervention du PIREDD-O cible en particulier les femmes, les jeunes, les Peuples Autochtones, les services techniques de l'Etat impliqués dans la gouvernance et gestion des ressources naturelles ainsi que les entités territoriales décentralisées.

Ce Programme dispose de 3 coordinations provinciales et d'une coordination nationale basée à Kisangani dans la province de Tshopo. Le programme est mis en œuvre sous la modalité DIM dans laquelle le PNUD s'appuie sur les Partenaires Locaux d'Exécution, les services techniques provinciaux (Agriculture, Environnement, Aménagement du Territoire, Plan, Affaires Foncières, Santé et Développement Rural), autres prestataires avec qui il signe des accords/contrats, le programme reçoit les appuis dans Pilier 2 « CIDD » dans lequel il est intégré. En matière de gouvernance, outre les organes de gestion sus cités, le PIREDD-O s'appuie sur trois (03) Comités Provinciaux de Pilotage et d'Un (01) Comité National de Pilotage.

En résumé, le PIREDD-O a enregistré les résultats ci-après :

Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles : i) 100% de territoires, Secteurs/chefferies (ETD), au niveau de 3 Provinces sont appuyés par le programme, soit 9 territoires et 36 ETD ; ii) 71% des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles (CLD) au niveau des terroirs sont opérationnels, soit 180 CLD ; iii) 100% de territoires ciblés (9) disposent des PTAT ; aussi 53% des terroirs disposent de Plans Simples

d'Aménagement des Territoires (PSAT) soit 126 PSAT pour lesquels les communautés locales et les peuples autochtones pygmées se sont engagées à respecter, grâce à une sensibilisation accrue y compris par les radio-communautaires partenaires ; iv) 61% de la cible finale en rapport avec la clarification et l'enregistrement des titres collectifs & individuels de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+ est enregistré soit 146 titres collectifs et individuels ; v) 351,67% de personnes sensibilisées sur la REDD+ par rapport 1 000 000 retenu comme cible finale.

Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles : i) 22 552,2 ha de cultures vivrières ont été réalisés. Les prévisions de semences des saisons agricoles réalisés à ce jour, couplées avec l'approche métayage permettront de booster la cible finale de 82 000 ha et 12 101,73 ha emblavés sur les 13000 ha escomptés à la fin du programme pour les cultures pérennes ; ii) 100% de bénéficiaires accompagnés par les services techniques et les PLE adopte des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ; iii) 70% d'investissements publics sont alignés aux schémas et plans d'AT à travers la construction des Bâtiments administratifs des chefferies/secteurs, services techniques et les superficies emblavés pour les cultures pérennes (Palmier à huile, café et Cacao) et les cultures vivrières. ; iv) 45,4% de ménages ont bénéficié des appuis du programme dans le cadre des AGR, soit 545/1 200 ménages, cible finale.

3. BUT ET OBJECTIF DE L'EVALUATION FINALE

L'objectif principal de l'évaluation finale du PIREDD-O est de permettre à l'ensemble des parties prenantes au programme (PNUD, Gouvernement, bailleurs, société civile, bénéficiaires,) de disposer, des informations, des analyses, des conclusions, des constatations, des leçons apprises et des recommandations sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la cohérence du programme afin d'orienter les interventions futures dans ce domaine.

D'une manière spécifique il sera question de : (i) Apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) apprécier la stratégie de mise en œuvre du programme ; (iii) apprécier l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du programme , iv) apprécier les effets et l'impact sur les populations bénéficiaires et l'environnement et (v) examiner la stratégie et les risques susceptibles d'affecter la durabilité des résultats du programme avec des recommandations afférentes.

4. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EVALUATION FINALE

Cette évaluation couvrira tous les volets du programme tels que repris dans le cadre des résultats du PIREDD-O et sera basée sur quatre sur cinq critères d'évaluation de l'OCDE/CAD à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Elle se penchera sur les différentes thématiques et interventions développées ou mises en œuvre dans les provinces de la Tshopo, Bas Uele et Ituri et couvrira la période allant de mai 2018 à juin 2024.

Un rapport de démarrage incluant l'approche et la démarche méthodologique sera produit et validé avec l'équipe de mission avant le démarrage de la mission. Ce rapport comprendra le calendrier des entretiens, de visites sur le terrain et les types et natures de donnée à collecter. Il serait produit un rapport de l'évaluation qui présentera l'ensemble des résultats de la mission et les défis et les recommandations.

CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS CLES

L'évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en quatre catégories ou analyses. Les quatre critères d'évaluation de l'OCDE/CAD à savoir, la pertinence/cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité/viabilité seront appliqués. Au niveau de chaque critère d'évaluation, un accent sera mis sur la sensibilité aux droits humains et genre

Pertinence/Cohérence

- Dans quelle mesure le programme est-il aligné les priorités nationales et les besoins des femmes, des hommes et des populations vulnérables ciblés ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il adopté des approches sensibles aux inégalités entre les sexes, au respect des droits humains et aux situations de conflit ?
- Dans quelle mesure l'engagement du PNUD reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les atouts comparatifs du PNUD dans un contexte de développement donné
- Dans quelle mesure le projet répond-il aux évolutions du contexte national et des provinces de mise en œuvre
- Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisie par le PNUD sont-elles adaptées au contexte du pays et des provinces de mise en œuvre

Efficacité

- Quels ont été les progrès majeurs accomplis vers la réalisation des produits et effets du programme ? Quelle a été la contribution du PNUD aux changements observés ?
- Quels ont été les résultats et changements clés obtenus pour les hommes, les femmes et les groupes vulnérables ?
- Comment les produits du programme ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des Effets
- Dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des Effets et des produits ont-ils favorisé l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?
- Dans quelle mesure les interventions menées dans le cadre du PIREDD-O-O ont-elles bénéficié aux groupes marginalisés ?
- Quels sont les domaines de programmation dont l'extension ou la poursuite sont les plus pertinentes et stratégiques pour le PNUD ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il été capable d'établir et de pérenniser les partenariats avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ?
- Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui a permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?

Efficience

- Dans quelle mesure la stratégie adoptée par le PNUD pour la mise en œuvre du PIREDD-O-O (organigramme du bureau, les présences locales, ...) est-elle efficiente ;
- Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du Programme ?
- Dans quelle mesure le programme s'est-il engagé ou coordonné avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ?

Durabilité/viabilité

- Dans quelle mesure le programme a-t-il établi des mécanismes visant à garantir la viabilité/durabilité des effets du programme pour les bénéficiaires, hommes et femmes ?
- Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ?
- Dans quelle mesure les cadres politiques et réglementaires en place sont-ils à même d'appuyer le maintien futur des effets positifs obtenus pour les hommes et les femmes ?
- Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel, etc.) ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, procédures et politiques en place permettent-ils aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain ?
- Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ?

5. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION FINALE

Les outils et approches méthodologiques peuvent inclure, sans se limiter, une revue documentaire, une phase de collecte de données sur terrain, des concertations avec les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du programme et les focus groupes avec les bénéficiaires.

L'évaluation examinera toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le fonds d'Investissement pour la Forêt(PIF), le plan de lancement du PNUD, les Normes des Sauvegardes Environnementales et Sociales(NES) et des standards environnementaux REDD+ définis par la stratégie cadre national REDD+ en RDC, le document de programme (PRODOC), les rapports d'activités incluant les rapports semestriels, les rapports annuels, les révisions du budget du programme, les rapport des différentes études réalisées, les rapports sur les leçons apprises tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer cette évaluation.

En outre une approche participative et consultative sera adoptée pour garantir une implication active de toutes partie prenantes y compris les partenaires de services, les services techniques de l'Etat, le gouvernement provincial à travers les ministères impliqués, la société-civile environnementale à savoir le Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové « GTCR-R », les partenaires techniques et financiers , les centres de recherches et les bénéficiaires directes et indirects incluant les représentation des peuples autochtones.

Des visites de terrains seront effectuées dans les trois provinces (l'Ituri, à la Tshopo et au Bas-Uélé) pour vérifier l'effectivité des réalisations et recueillir la perception des bénéficiaires et acteurs locaux (cf. annexe B). Le choix des sites seront guidée par le niveau des risques sécuritaires.

6. CALENDRIER³

La durée totale de l'évaluation finale sera d'environ 30 jours ouvrables sur une période de 8 semaines (*nombre de semaines*) à compter de la date de signature des contrats (*date*). Le chronogramme provisoire de l'évaluation finale est le suivant :

CALENDRIER (30 jours ouvrables)	ACTIVITÉ
30/07/2024	Clôture des candidatures (Recours au Roster du PNUD ou autres agence des Nations Unies)
01/08/2024	Sélection de membres du Panel chargés de l'évaluation finale
02/08/2024	Evaluation des propositions techniques et financières par le Panel
05/08/2024 :	Notification aux consultants pour le démarrage de la mission
09/08/2024 : 1 jour	Période de préparation de l'équipe de l'évaluation finale et communication des documents de programme
10 au 12/08/2024 : 3 jours	Examen des documents et préparation du rapport initial d'évaluation finale
15 au 16/08/2024 : 2 jours	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'évaluation finale au plus tard au début de la mission pour l'évaluation finale
20 au 29/08/2024 : 10 jours	Mission pour l'évaluation finale : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
30/08/2024 : 1 jour	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières Constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'évaluation finale
12 au 20/09/2024 : 8 jours	Préparation du programme de rapport d'évaluation finale
22/09/2024 : 1 jour	Diffusion du programme de rapport évaluation finale pour commentaires
23 - 24/09/2024 : 2 jours	Intégration des commentaires sur le programme de rapport d'évaluation finale dans la piste d'audit et finalisation du rapport d'évaluation finale
25/09/2024 : 1 jour	Préparation et publication de la réponse de la direction
29/09/2024 : 1 jour	Atelier de clôture avec les parties prenantes (facultatif)
30/09/2024 : 1 jour	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'évaluation finale

³ Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'évaluation finale.

7. PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial de démarrage de l'évaluation finale	L'équipe de l'évaluation finale précise les objectifs, la méthodologie et le Calendrier de l'évaluation finale	Deux jours après la signature du contrat	L'équipe de l'évaluation finale soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du programme
2	Présentation	Premières constatations	Fin de la mission D'évaluation finale : 29/08/2024	L'équipe de l'évaluation finale présente au groupe de référence
3	Rapport provisoire d'évaluation	Rapport provisoire (<i>rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'Annexe C des TdR</i>) avec les annexes	Dans les deux semaines suivant la fin de la mission d'évaluation finale : 20/09/2024	L'équipe de l'évaluation finale soumet de rapport provisoire au PNUD et au groupe de référence
5	Rapport final d'évaluation finale *	Rapport final révisé et piste d'audit de l'évaluation finale dans laquelle l'évaluation finale détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'évaluation finale (<i>voir le modèle en Annexe H des TdR</i>)	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le programme de rapport : 30/09/2024	L'équipe de l'évaluation finale soumet les deux documents au PNUD

*Tous les rapports finaux d'évaluation finale seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD.⁴

8. DISPOSITIONS RELATIVES À GESTION DE L'ÉVALUATION

La responsabilité principale de gérer l'évaluation finale incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce programme du rapport finale est le spécialiste en Suivi-Evaluation du Bureau de Pays du PNUD en République Démocratique du Congo avec l'appui de l'UPAQ. L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'équipe de l'évaluation finale disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays.

⁴ Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

Commanditaire de l'évaluation : Le Représentant Résident du PNUD RDC dont le rôle consiste à : (i) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires pour l'évaluation , (ii) veiller à la mise en œuvre de l'évaluation dans le délai requis et préserver l'indépendance de l'exercice d'évaluation, (iii) veiller à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans toutes les étapes du processus d'évaluation ; (iv) veiller à la préparation de réponses de la direction à l'évaluation, avec définition des actions clés à mettre en œuvre et des délais pour ce faire, (v) assurer la qualité et de l'approbation du cahier des charges, du rapport d'évaluation final et des réponses de la direction avant leur enregistrement final dans l'ERC.

L'équipe programme prendra contact avec l'équipe de l'évaluation finale afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

Le Spécialiste Suivi Evaluation du Bureau Pays du PNUD en RDC, l'Analyste en charge du CCEV, ainsi que l'équipe de coordination du PIREDD-O-O apporteront assurera un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d'évaluation.

L'équipe de consultants retenus pour réaliser l'évaluation devra soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le programme de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final, conformément aux termes de référence. L'équipe de consultants pourra s'adresser au Coordonnateur National du PIREDD-O-O pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d'évaluation.

Groupe de référence de l'évaluation : Ce groupe est composé des principales parties prenantes au programme pays, partenaires gouvernementaux et/ou donateurs, y compris les représentants des comités de comité de pilotage des projets. Il : (i) remplit un rôle consultatif tout au long du processus d'évaluation, en contribuant à l'élaboration et l'examen du cahier des charges, du rapport de démarrage et de l'ébauche de rapport d'évaluation ; (ii) veille à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des autres thématiques transversales dans toutes les étapes du processus d'évaluation ; (iii) veille à ce que les normes et règles d'évaluation définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment la préservation de la transparence et de l'indépendance ; (iv) fournit des conseils concernant la pertinence de l'évaluation, des questions posées et de la méthodologie, ainsi que la crédibilité des conclusions compte tenu des faits établis et la formulation des recommandations axée sur l'action, (v) appuie l'élaboration des réponses de la direction et des actions clés en y contribuant

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'ÉVALUATION FINALE

Une équipe composée de trois évaluateurs indépendants conduira l'évaluation finale – un (01) consultant international Chef de Mission (Chef d'équipe) ayant l'expérience des programmes et des évaluations et deux (02) consultants nationaux. Le consultant international Chef de mission (Chef d'équipe) en plus d'être responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'évaluation finale s'occupera de la province de la Tshopo. Les Consultants seront chargés de la collecte, traitement et analyse des données collectées sur terrain, d'évaluer les tendances et de travailler avec le chef d'équipe et la coordination du programme pour définir les itinéraires des visites de terrain.

1. Profil du/de la Consultant (e) International

- Au moins un Master en gestion des ressources naturelles, en agronomie, pédologie et ressources en eau, gestion de l'environnement ou dans une discipline connexe ;
- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine des évaluations de programmes ou de programmes de développement des opérations de GRN, la

formulation des politiques, le renforcement des capacités et la gestion des projets dans les secteurs de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles ;

- Avoir une très bonne expertise en matière de la REDD+ et des financements climatiques ;
- Une bonne connaissance des théories, principes et pratiques de conservation, gestion, protection, et utilisation durable des ressources naturelles telles qu'eau et sol, agriculture et forêt ;
- Une connaissance approfondie des interventions en faveur du développement durable en RDC sera un atout ;
- Capacité à organiser et à animer des ateliers techniques et de formation portant sur l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles ;
- Capacité avérée de rédaction et d'analyse, d'initiation d'approches innovantes et originales au travail, solide capacité conceptuelle et connaissance des questions critiques, d'actualité, sur la gestion des ressources naturelles et environnementales ;
- Capacité avérée de travail en équipe et sous pression, grand talent de facilitateur, présentation, communication et en informatique ; motivé, une attention aux détails et une orientation vers la satisfaction de la clientèle ;
- Compétence dans l'utilisation de l'outils informatique du package Microsoft Office et du système d'information géographique constitue un plus ;

2. Profil de l'Expert(es) Nationaux(les) (ou Consultant(es) Associé(es))

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en matière de gestion durable des ressources naturelles, en environnement, en agronomie ou en sciences économiques, ou en planification du développement ou en gestion de programmes ou diplôme équivalent ;
- Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de programmes ou de programmes ;
- Avoir des connaissances et une riche expérience en matière d'environnement et du développement durable ;
- Avoir une connaissance approfondie des interventions en faveur du développement durable en RDC, surtout dans les zones d'intervention du Programme (Tshopo, Bas-Uélé et Ituri) ;
- Être responsable de la fourniture de son propre poste de travail (c'est-à-dire ordinateur portable, Internet, téléphone, scanner/imprimante, etc.) et avoir accès à une connexion Internet fiable ;
- Être apte à communiquer oralement et par écrit en français ou en anglais avec une connaissance pratique des langues locales (Lingala, Swahili,).

Déplacements :

- Le consultant international et les consultants associés nationaux effectueront une mission sur terrain pour une durée de 10 jours ouvrables dans les provinces du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo en RDC ;
- Les voyages en mission doivent être approuvés à l'avance et par écrit par l'unité mandatrice du PNUD-RDC ;
- Le/la consultant (e) est également tenu de se conformer aux directives de sécurité de l'ONU énoncées sur le site <https://dss.un.org/dssweb/>
- Le/la consultant (e) est également tenu de se munir de son assurance tous risques ;
- Tous les frais de voyage liés aux missions seront pris en charge par le PNUD et seront remboursés conformément aux règles et règlements du PNUD concernant les consultants.

10. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

L'équipe de l'évaluation finale est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du PNUD. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement de 30 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport de démarrage d'évaluation finale et après approbation de l'unité mandatrice.
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du programme de rapport d'évaluation finale à l'unité mandatrice.
- Versement de 30 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'évaluation finale et après approbation de l'unité mandatrice et du Secrétariat Exécutif (SE) du FONAREDD/CAFI (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'évaluation finale), et une fois soumise la piste d'audit de l'évaluation finale.

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 30 % ⁵

- Le rapport final d'évaluation finale comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'évaluation finale et suit les directives relatives à l'évaluation finale.
- Le rapport final d'évaluation finale est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au programme concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Les paiements seront effectués sur présentation des livrables mentionnés et convenus pour le consultant international, ainsi que sur acceptation des rapports soumis à l'unité mandatrice.

12. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES⁶

Au regard du contexte de réalisation de la mission, le recrutement du/de la consultant/e sera fait par l'unité mandatrice par sélection sur dossier sur la base du Roster du PNUD.

⁵ L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe d'évaluation finale dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'évaluation finale quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction des fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

https://poppp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁶ Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP <https://poppp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx>

Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

Itinéraire de la mission d'évaluation finale, y compris le résumé des visites sur le terrain

Liste des personnes interrogées

Liste des documents examinés

Formulaire d'identification de projet (FIP)
Plan de lancement du PNUD
Document de projet final PNUD-FONAREDD, avec toutes les annexes
Demande d'approbation du directeur
Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD (NES) et plans de gestion connexes (le cas échéant)
Rapport de l'atelier de démarrage ou lancement du PIREDD-O-O
Rapport d'évaluation à mi-parcours et réponse de la Coordination Nationale du PIREDD-O-O aux recommandations
Tous les rapports sur la mise en œuvre des projets (RMP)
Rapports d'avancement (trimestriels, semestriels ou annuels, avec les plans de travail et les rapports financiers associés)
Rapports de mission de contrôle
Procès-verbaux des réunions du comité directeur du projet et d'autres réunions (par ex. réunions du Comité d'examen des projets)
Outils de suivi du FONAREDD/CAFI (de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet)
Indicateurs de base FONAREDD/CAFI (à partir du Formulaire d'Identification du Projet « FIP », de l'approbation du Programme, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) ;
Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat et les coûts de gestion, y compris la documentation de toute révision budgétaire majeure
Données sur le cofinancement avec les contributions prévues et réelles, ventilées par type de cofinancement, par source et selon que la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou des dépenses de fonctionnement
Rapports d'audit
Versions électroniques des produits du projet (brochures, manuels, rapports techniques, articles, etc.)
Exemples de supports de communication relatifs au projet
Liste récapitulative des réunions formelles, ateliers, etc. organisés, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants
Toute donnée de suivi socioéconomique pertinente, comme les revenus / les niveaux d'emploi moyens des parties prenantes dans la zone cible, l'évolution des revenus liés aux activités du projet
Liste de contrats et d'achats d'articles de plus de 5 000 dollars (organisations ou entreprises ayant conclu un contrat pour les produits du projet, sauf en cas d'information confidentielle)
Liste de projets/initiatives contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l'approbation du projet

par le FONAREDD (c'est-à-dire tout résultat à effet de levier ou de catalyseur)
Données sur l'activité pertinente du site Internet du projet – par exemple, le nombre de visiteurs uniques par mois, le nombre de pages consultées, etc. sur la période concernée (si elles sont disponibles)
Document de programme pays du PNUD (DPP)
Liste/carte des sites du projet, en précisant ceux pour lesquels des visites sont proposées
Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des membres du conseil du projet, le CIDD, les membres de l'équipe projet et les autres partenaires à consulter
Éléments livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la progression vers la réalisation du projet
Rapport des missions de vérification indépendante du FONAREDD
Rapport de mission des membres des Comités Provinciaux et National de pilotage
Données cartographiques du Programme (SIG)
Documents supplémentaires, selon les besoins
Cadre logique du PIREDD-O-O
Modèle de matrice de critères d'évaluation

Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du projet et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les objectifs du programme correspondent-ils aux besoins des bénéficiaires, aux priorités de la RDC (vis-à-vis des aspirations du PANA, du PSE, aux ODD, à d'autres politiques et stratégies de développement) et aux parties prenantes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de satisfaction des parties prenantes Alignement des objectifs du programme avec les priorités nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Staff du projet, Producteurs, PNUD, Représentants des autorités locales, bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques Triangulation
<ul style="list-style-type: none"> Les interventions, y compris les hypothèses sur lesquelles la logique d'intervention du programme était fondée et les résultats sont-ils conformes à l'impact prévu ? 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'alignement de la logique d'intervention avec l'impact du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Staff du projet, ONG partenaires, représentants des autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> Études documentaires, interviews des producteurs, de représentants des institutions publiques Interview des représentants des institutions Triangulation
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure est-ce que les actions mises en œuvre par le projet sont complémentaires avec les actions des autres structures et projets intervenant dans le pays dans le domaine du changement climatique ? 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de complémentarité des activités Analogie des activités avec les autres activités des autres partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> représentants des autorités locales, PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> Études documentaires, interviews, des représentants des institutions Triangulation
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure est-ce que les plateformes de gestion et de partage de l'information promues par le projet ont apporté une plus-value par rapport aux systèmes déjà existantes sur l'adaptation aux changements climatiques en RDC ? 	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité des plateformes mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> Staff du projet, ONG partenaires, PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> Études documentaires, interviews des représentants des institutions partenaires

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il atteint les objectifs fixés dans le prodoc, la ToC et le cadre logique ? Quels sont la nature, la quantité et la qualité des résultats par rapport à ceux escomptés ? 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une plateforme de gestion des connaissances % des producteurs qui utilisent au moins deux pratiques de lutte contre les changements climatiques Efficacité des pratiques de lutte contre les changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, ONG partenaires, PNUD, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, observation directe, triangulation
<ul style="list-style-type: none"> Quelles ont été les stratégies de coordination et de gestion les plus efficaces utilisées par le projet et quels ont été les principaux moteurs et hypothèses nécessaires pour influencer la réalisation des résultats et de l'objectif de développement prévus ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des stratégies mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, PNUD, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, triangulation.
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le programme a-t-il mis en place et utilisé un système efficace de suivi et d'évaluation pour la gestion et l'apprentissage du programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité du système de Suivi Evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, PNUD, staff du projet, ONG partenaires, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques, observation directe
<ul style="list-style-type: none"> Les partenariats institutionnels ont-ils été sélectionnés comme étant les plus appropriés pour atteindre les objectifs du programme ? Tous les partenaires requis ont-ils été engagés de manière adéquate ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de partenariats établis Nombre de partenariats non fructueux 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
<ul style="list-style-type: none"> Comment le programme a-t-il abordé les questions de genre concernant l'accès aux bénéfices du programme et leur contrôle ? 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes bénéficiaires Représentativité des femmes dans les instances de gouvernance des organes du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, staff du projet, PNUD, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet a-t-il affecté la vie des bénéficiaires dans les communautés participantes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de bénéficiaires qui affirment avoir amélioré leurs vies grâce au projet 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, Staff du projet, ONG partenaires, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, Observation directe, triangulation

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> Les participants utilisent-ils les meilleures pratiques identifiées par le programme pour atténuer/s'adapter aux changements climatiques dans leurs exploitations et leurs parcelles ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des producteurs qui ont adopté au moins deux pratiques promues par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, ONG partenaires, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet a-t-il établi une capacité institutionnelle de coordination des interventions régionales, de suivi des impacts du projet et de diffusion et d'échange d'informations ? 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des comités de pilotage régionaux fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
<ul style="list-style-type: none"> Quelle a été l'efficacité des partenariats instaurés pour la mise en œuvre du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des partenariats efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, ONG partenaires, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, triangulation
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
<ul style="list-style-type: none"> Les résultats positifs des programmes et les avantages positifs sont-ils susceptibles de se poursuivre après la fin du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Liste et nature des bénéfices positifs Pourcentage des bénéficiaires potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, ONG partenaires, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaires, triangulation
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure les activités sont-elles institutionnalisées ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de travail qui inclut des activités du projet approuvé au-delà du projet pour les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaire, observations directes, triangulation
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure est ce que les technologies promues par le projet offriront-elles ou pas des bénéfices environnementaux aux bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts environnementaux du projets Impacts négatifs sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions partenaire, observations directes, triangulation
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il mis en place une stratégie de sortie et de durabilité de ses actions ? Quelles en sont les principales mesures et le niveau de leur mise en œuvre ? 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de sortie mis en place et en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, partenaires, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les bonnes pratiques et les apprentissages faits par la mise en œuvre du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des bonnes pratiques promues par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques, observation directe
<ul style="list-style-type: none"> Quels ont été les impacts négatifs (anticipés et non anticipés) du projet et comment est-ce que le projet en a réduit l'effet sur les activités et sur les bénéficiaires ? 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des impacts anticipés et non anticipés 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques, observations directes, triangulation.
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à engager et à développer des partenariats avec les structures gouvernementales et le secteur privé pour sensibiliser aux questions et aux menaces liées aux changements climatiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de partenariats établis 	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs, représentants des autorités locales 	Études documentaires, interviews, témoignages de producteurs, de représentants des institutions publiques

Questionnaires utilisés et résumés des réponses

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
<p>Relevance & Coherence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le programme est-il aligné les priorités nationales et les besoins des femmes, des hommes et des populations vulnérables ciblés ? • Dans quelle mesure le PNUD a-t-il adopté des approches sensibles aux inégalités entre les sexes, au respect des droits humains et aux situations de conflit ? • Dans quelle mesure l'engagement du PNUD reflète-t-il les considérations stratégiques, notamment concernant le rôle et les atouts comparatifs du PNUD dans un contexte de développement donné • Dans quelle mesure le projet répond-il aux évolutions du contexte national et des provinces de mise en œuvre • Dans quelle mesure les modalités d'exécution choisie par le PNUD sont-elles adaptées au contexte du pays et des provinces de mise en œuvre • 	<ul style="list-style-type: none"> • Pensez-vous que le programme est aligné avec les priorités nationales et les besoins des femmes, des hommes et des populations vulnérables ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous fournir des exemples spécifiques où le programme a répondu aux besoins des populations vulnérables ? ○ Comment le programme a-t-il intégré les priorités nationales dans ses activités ? ○ Quels mécanismes sont en place pour évaluer l'alignement avec les priorités nationales et les besoins des différentes populations ? • Dans quelle mesure le PNUD a-t-il adopté des approches sensibles aux inégalités entre les sexes, au respect des droits humains et aux situations de conflit ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles stratégies spécifiques ont été mises en œuvre pour aborder les inégalités entre les sexes ? ○ Comment les droits humains sont-ils pris en compte dans la planification et l'exécution du programme ? ○ Pouvez-vous décrire des situations de conflit où le programme a dû adapter ses approches ? • Pensez-vous que l'engagement du PNUD reflète les considérations stratégiques, notamment concernant son rôle et ses atouts comparatifs dans un contexte de développement donné ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels sont les atouts comparatifs du PNUD qui ont été les plus bénéfiques pour ce programme ? ○ Comment l'engagement du PNUD a-t-il évolué en réponse aux défis stratégiques rencontrés ? ○ Pouvez-vous fournir des exemples de décisions stratégiques prises par le PNUD dans le cadre de ce programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Pensez-vous que le programme est aligné avec les priorités nationales et les besoins des femmes, des hommes et des populations vulnérables ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous fournir des exemples spécifiques où le programme a répondu aux besoins des populations vulnérables ? ○ Comment le programme a-t-il intégré les priorités nationales dans ses activités ? ○ Quels mécanismes sont en place pour évaluer l'alignement avec les priorités nationales et les besoins des différentes populations ? • Dans quelle mesure le PNUD a-t-il adopté des approches sensibles aux inégalités entre les sexes, au respect des droits humains et aux situations de conflit ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles stratégies spécifiques ont été mises en œuvre pour aborder les inégalités entre les sexes ? ○ Comment les droits humains sont-ils pris en compte dans la planification et l'exécution du programme ? ○ Pouvez-vous décrire des situations de conflit où le programme a dû adapter ses approches ? • Pensez-vous que l'engagement du PNUD reflète les considérations stratégiques, notamment concernant son rôle et ses atouts comparatifs dans un contexte de développement donné ? 	<ul style="list-style-type: none"> • En tant qu'agence partenaire, pensez-vous que le programme est aligné avec les priorités nationales et les besoins des femmes, des hommes et des populations vulnérables ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous fournir des exemples spécifiques où le programme a répondu aux besoins des populations vulnérables ? ○ Comment le programme a-t-il intégré les priorités nationales dans ses activités ? ○ Quels mécanismes sont en place pour évaluer l'alignement avec les priorités nationales et les besoins des différentes populations ? • En tant qu'agence partenaire, pensez-vous que le PNUD a adopté des approches sensibles aux inégalités entre les sexes, au respect des droits humains et aux situations de conflit ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles stratégies spécifiques ont été mises en œuvre pour aborder les inégalités entre les sexes ? ○ Comment les droits humains sont-ils pris en compte dans la planification et l'exécution du programme ? ○ Pouvez-vous décrire des situations de conflit où le programme a dû adapter ses approches ? • Comment évaluez-vous la participation communautaire dans la mise en œuvre des activités du programme ?

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure le projet répond-il aux évolutions du contexte national et des provinces de mise en œuvre ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Sondes : ○ Comment le projet a-t-il adapté ses activités en réponse aux changements contextuels nationaux ? ○ Pouvez-vous citer des exemples où le projet a dû ajuster ses plans en raison des évolutions dans les provinces de mise en œuvre ? ○ Quels mécanismes sont en place pour surveiller et répondre aux évolutions du contexte ? ● Pensez-vous que les modalités d'exécution choisies par le PNUD sont adaptées au contexte du pays et des provinces de mise en œuvre ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles modalités d'exécution ont été les plus efficaces dans ce contexte ? ○ Comment les modalités d'exécution ont-elles été ajustées pour mieux répondre aux besoins locaux ? ○ Pouvez-vous partager des exemples de succès ou de défis rencontrés avec les modalités d'exécution actuelles ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les atouts comparatifs du PNUD qui ont été les plus bénéfiques pour ce programme ? ▪ Comment l'engagement du PNUD a-t-il évolué en réponse aux défis stratégiques rencontrés ? ▪ Pouvez-vous fournir des exemples de décisions stratégiques prises par le PNUD dans le cadre de ce programme ? <ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure le projet répond-il aux évolutions du contexte national et des provinces de mise en œuvre ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment le projet a-t-il adapté ses activités en réponse aux changements contextuels nationaux ? ○ Pouvez-vous citer des exemples où le projet a dû ajuster ses plans en raison des évolutions dans les provinces de mise en œuvre ? ○ Quels mécanismes sont en place pour surveiller et répondre aux évolutions du contexte ? ○ MODALITE QUESTION REMOVED 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles méthodes ont été utilisées pour sensibiliser et engager les communautés locales ? ○ Pouvez-vous donner des exemples de succès ou de défis rencontrés dans l'engagement communautaire ? ○ Comment les retours des communautés ont-ils été intégrés dans l'amélioration des activités du programme ? <ul style="list-style-type: none"> ● Le projet a-t-il répondu aux évolutions du contexte national et des provinces de mise en œuvre ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment le projet a-t-il adapté ses activités en réponse aux changements contextuels nationaux ? ○ Pouvez-vous citer des exemples où le projet a dû ajuster ses plans en raison des évolutions dans les provinces de mise en œuvre ? ○ Quels mécanismes sont en place pour surveiller et répondre aux évolutions du contexte ?
Effectiveness			
<ul style="list-style-type: none"> ● Quels ont été les progrès majeurs accomplis vers la réalisation des produits et effets du programme ? Quelle a été la contribution du PNUD aux changements observés ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Quels ont été les progrès majeurs accomplis vers la réalisation des produits et effets du programme ? Quelle a été la contribution du PNUD aux changements observés ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pensez-vous que des progrès majeurs ont été réalisés vers l'atteinte des produits et des effets du programme ? Quelle a été la contribution du PNUD aux changements observés ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pensez-vous que des progrès majeurs ont été réalisés vers l'atteinte des produits et des effets du programme ? Quelle a été la contribution du PNUD aux changements observés ?

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les résultats et changements clés obtenus pour les hommes, les femmes et les groupes vulnérables ? • Comment les produits du programme ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des Effets • Dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des Effets et des produits ont-ils favorisé l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? • Dans quelle mesure les interventions menées dans le cadre du PIREDD-O-O ont-elles bénéficié aux groupes marginalisés ? • Quels sont les domaines de programmation dont l'extension ou la poursuite sont les plus pertinentes et stratégiques pour le PNUD ? • Dans quelle mesure le PNUD a-t-il été capable d'établir et de pérenniser les partenariats avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de maximiser les résultats ? • Dans quelle mesure le système de suivi a-t-il fourni au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui a permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ? • 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous citer des exemples spécifiques de produits et effets réalisés ? ○ Comment évaluez-vous la contribution du PNUD dans ces réalisations ? ○ Quels ont été les principaux défis rencontrés et comment ont-ils été surmontés ? • Comment le projet a-t-il affecté les femmes et les groupes vulnérables, et y a-t-il eu des différences dans les résultats entre les différents groupes ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous fournir des exemples concrets de résultats pour les femmes et les groupes vulnérables ? ○ Comment ces résultats ont-ils été mesurés et évalués ? ○ Quels impacts ces changements ont-ils eu sur la vie quotidienne des bénéficiaires ? ○ Avez-vous observé des différences significatives dans les résultats entre les différents groupes ? • Comment les produits du programme ont-ils contribué aux progrès observés au niveau des effets ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels produits spécifiques ont eu le plus grand impact ? ○ Comment ces produits ont-ils été mis en œuvre pour maximiser leur efficacité ? ○ Pouvez-vous décrire des cas où les produits ont directement conduit à des effets positifs ? • Pensez-vous que les résultats obtenus au niveau des effets et des produits ont favorisé l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et bénéficié aux groupes marginalisés ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles initiatives spécifiques ont été mises en place pour promouvoir l'égalité des sexes ? ○ Comment l'autonomisation des femmes a-t-elle été intégrée dans les activités du programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous citer des exemples spécifiques de produits et effets réalisés ? ○ Comment évaluez-vous la contribution du PNUD dans ces réalisations ? ○ Quels ont été les principaux défis rencontrés et comment ont-ils été surmontés ? • D'après votre compréhension de la mise en œuvre du programme jusqu'à présent, pensez-vous que le projet a affecté les femmes et les groupes vulnérables, et y a-t-il eu des différences dans les résultats entre ces groupes ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous fournir des exemples concrets de résultats pour les femmes et les groupes vulnérables ? ○ Comment ces résultats ont-ils été mesurés et évalués ? ○ Quels impacts ces changements ont-ils eu sur la vie quotidienne des bénéficiaires ? ○ Avez-vous observé des différences significatives dans les résultats entre les différents groupes ? • Pensez-vous que les résultats obtenus au niveau des effets et des produits ont favorisé l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et bénéficié aux groupes marginalisés ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles initiatives spécifiques ont été mises en place pour promouvoir l'égalité des sexes ? ○ Comment l'autonomisation des femmes a-t-elle été intégrée dans les activités du programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous citer des exemples spécifiques de produits et effets réalisés ? ○ Comment évaluez-vous la contribution du PNUD dans ces réalisations ? ○ Quels ont été les principaux défis rencontrés et comment ont-ils été surmontés ? • D'après votre compréhension de la mise en œuvre du programme jusqu'à présent, pensez-vous que le projet a affecté les femmes et les groupes vulnérables, et y a-t-il eu des différences dans les résultats entre ces groupes ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous fournir des exemples concrets de résultats pour les femmes et les groupes vulnérables ? ○ Comment ces résultats ont-ils été mesurés et évalués ? ○ Quels impacts ces changements ont-ils eu sur la vie quotidienne des bénéficiaires ? ○ Avez-vous observé des différences significatives dans les résultats entre les différents groupes ? • Pensez-vous que les résultats obtenus au niveau des effets et des produits ont favorisé l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et bénéficié aux groupes marginalisés ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles initiatives spécifiques ont été mises en place pour promouvoir l'égalité des sexes ? ○ Comment l'autonomisation des femmes a-t-elle été intégrée dans les activités du programme ? ○ Quels groupes marginalisés ont été ciblés par le programme ?

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels groupes marginalisés ont été ciblés par le programme ? ○ Comment les besoins spécifiques de ces groupes ont-ils été pris en compte ? ○ Pouvez-vous partager des exemples de succès ou de défis rencontrés dans ce domaine ? ● Quels domaines de programmation devraient être priorités pour une extension ou une poursuite stratégique par le PNUD, en tenant compte de leur potentiel pour des résultats durables et leur alignement avec les objectifs de développement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels domaines ont montré le plus grand potentiel pour des résultats durables ? ○ Comment ces domaines peuvent-ils être renforcés ou étendus ? ○ Quels partenariats ou ressources supplémentaires seraient nécessaires ? ● Le système de suivi et d'évaluation (M&E) est-il efficace et fournit-il au management un flux de données, ventilées par sexe, qui lui permet d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment les données de suivi ont-elles été collectées et utilisées ? ○ Quels ajustements ont été faits en réponse aux données de suivi ? ○ Pouvez-vous donner des exemples de décisions prises sur la base de ces données ? 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels groupes marginalisés ont été ciblés par le programme ? ○ Comment les besoins spécifiques de ces groupes ont-ils été pris en compte ? ○ Pouvez-vous partager des exemples de succès ou de défis rencontrés dans ce domaine ? ● D'après votre compréhension de la mise en œuvre du programme jusqu'à présent, pensez-vous qu'il y a des domaines de programmation spécifiques qui devraient être priorités pour une extension ou une poursuite stratégique par le PNUD, en tenant compte de leur potentiel pour des résultats durables et leur alignement avec les objectifs de développement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels domaines ont montré le plus grand potentiel pour des résultats durables ? ○ Comment ces domaines peuvent-ils être renforcés ou étendus ? ○ Quels partenariats ou ressources supplémentaires seraient nécessaires ? ○ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Comment les besoins spécifiques de ces groupes ont-ils été pris en compte ? ○ Pouvez-vous partager des exemples de succès ou de défis rencontrés dans ce domaine ? ● D'après votre compréhension de la mise en œuvre du programme jusqu'à présent, pensez-vous qu'il y a des domaines de programmation spécifiques qui devraient être priorités pour une extension ou une poursuite stratégique par le PNUD, en tenant compte de leur potentiel pour des résultats durables et leur alignement avec les objectifs de développement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels domaines ont montré le plus grand potentiel pour des résultats durables ? ○ Comment ces domaines peuvent-ils être renforcés ou étendus ? ○ Quels partenariats ou ressources supplémentaires seraient nécessaires ?
Efficiences			
<ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure la stratégie adoptée par le PNUD pour la mise en œuvre du PIREDD-O-O (organigramme du bureau, les présences locales, ...) est-elle efficace ; ● Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du Programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pensez-vous que la stratégie adoptée par le PNUD pour la mise en œuvre du PIREDD-O-O (organigramme du bureau, les présences locales, etc.) est efficace ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous décrire les principaux éléments de cette stratégie ? ○ Quels ont été les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de cette stratégie ? ○ Comment ces défis ont-ils été surmontés ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pensez-vous que le programme a été bien géré et de manière efficace, en ce qui concerne la stratégie adoptée par le PNUD pour la mise en œuvre du PIREDD-O-O (organigramme du bureau, les présences locales, etc.) ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous décrire les principaux éléments de cette stratégie ? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pensez-vous que le programme a été bien géré et de manière efficace, en ce qui concerne la stratégie adoptée par le PNUD pour la mise en œuvre du PIREDD-O-O (organigramme du bureau, les présences locales, etc.) ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels ont été les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de cette stratégie ?

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le programme s'est-il engagé ou coordonné avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ? • 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels aspects de la stratégie ont été les plus efficaces et pourquoi ? ▪ Financier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment les ressources financières ont-elles été allouées et gérées ? ○ Y a-t-il eu des contraintes budgétaires et comment ont-elles été gérées ? ▪ Administratif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment les processus administratifs ont-ils soutenu la mise en œuvre du programme ? ○ Y a-t-il eu des inefficacités administratives et comment ont-elles été résolues ? ▪ Supervision programmatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels mécanismes de supervision ont été mis en place pour assurer la qualité et l'efficacité du programme ? ○ Comment les problèmes de supervision ont-ils été identifiés et traités ? ○ M&E • Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du Programme ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels types de partenariats ont été établis dans le cadre du PIREDD-O-O ? ○ Comment ces partenariats ont-ils contribué à la réalisation des objectifs du programme ? ○ Y a-t-il eu des partenariats qui n'ont pas fonctionné comme prévu ? Si oui, pourquoi ? ○ Quelles leçons ont été tirées de ces expériences de partenariat ? • Pensez-vous que le programme s'est engagé ou coordonné avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous donner des exemples concrets de coordination avec ces différents acteurs ? ○ Comment le programme a-t-il assuré l'inclusion et la participation des bénéficiaires, en particulier des femmes ? 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels ont été les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de cette stratégie ? ○ Comment ces défis ont-ils été surmontés ? ○ Quels aspects de la stratégie ont été les plus efficaces et pourquoi ? ○ Financier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment les ressources financières ont-elles été allouées et gérées ? ▪ Y a-t-il eu des contraintes budgétaires et comment ont-elles été gérées ? ○ Administratif : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment les processus administratifs ont-ils soutenu la mise en œuvre du programme ? ▪ Y a-t-il eu des inefficacités administrative s et comment ont-elles été résolues ? ○ Supervision programmatique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels mécanismes de supervision ont été mis en 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels aspects de la stratégie ont été les plus efficaces et pourquoi ? ○ Financier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment les ressources financières ont-elles été allouées et gérées ? ▪ Y a-t-il eu des contraintes budgétaires et comment ont-elles été gérées ? ○ Administratif : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment les processus administratifs ont-ils soutenu la mise en œuvre du programme ? ▪ Y a-t-il eu des inefficacités administratives et comment ont-elles été résolues ? • Pensez-vous que le programme s'est bien engagé et coordonné avec les principaux acteurs (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment le programme a-t-il assuré l'inclusion et la participation des bénéficiaires, en particulier des femmes ? ○ Quels mécanismes de coordination ont été mis en place pour travailler avec d'autres agences des Nations Unies et homologues nationaux ?

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels mécanismes de coordination ont été mis en place pour travailler avec d'autres agences des Nations Unies et homologues nationaux ? ○ Quels ont été les principaux succès et défis de cette coordination ? 	<p>place pour assurer la qualité et l'efficacité du programme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment les problèmes de supervision ont-ils été identifiés et traités ? <p>2. Pensez-vous que le programme s'est bien engagé et coordonné avec les principaux acteurs (hommes et femmes), partenaires de mise en œuvre, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour atteindre les résultats ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous donner des exemples concrets de coordination avec ces différents acteurs ? ○ Comment le programme a-t-il assuré l'inclusion et la participation des bénéficiaires, en particulier des femmes ? ○ Quels mécanismes de coordination ont été mis en place pour travailler avec d'autres agences des Nations Unies et homologues nationaux ? ○ Quels ont été les principaux succès et défis de cette coordination ? 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels ont été les principaux succès et défis de cette coordination ?
Durability & Visible			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles garantissant la viabilité/durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles garantissant la viabilité et la durabilité des résultats obtenus au niveau des réalisations ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourriez-vous donner des exemples concrets de ces capacités institutionnelles et discuter des principaux défis auxquels 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités institutionnelles : Pensez-vous que le projet a fait suffisamment pour soutenir la capacité des agences gouvernementales et des partenaires nationaux à atteindre et à maintenir les 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités institutionnelles : Pensez-vous que le projet a fait suffisamment pour soutenir la capacité des agences gouvernementales et des partenaires nationaux à atteindre et à maintenir les résultats et les efforts du PIREDD-O-O ?

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les cadres politiques et réglementaires en place sont-ils à même d'appuyer le maintien futur des effets positifs obtenus pour les hommes et les femmes ? • Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien (ressources financières, personnel, etc.) ? • Dans quelle mesure les mécanismes, procédures et politiques en place permettent-ils aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain ? • Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ? 	<p>les partenaires sont confrontés pour les maintenir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment ces défis sont-ils surmontés, et quels types de soutien supplémentaire seraient nécessaires pour renforcer ces capacités ? ○ De plus, dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur soutien, que ce soit en termes de ressources financières, de personnel ou d'autres moyens ? ○ Fournissez également des exemples d'engagements spécifiques pris par les partenaires et discutez de leur respect jusqu'à présent. ○ Quels sont les principaux défis liés à la poursuite de ce soutien, et quelles mesures pourraient être prises pour renforcer cet engagement à l'avenir ? <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les cadres politiques et réglementaires en place sont-ils à même d'appuyer le maintien futur des effets positifs obtenus pour les hommes et les femmes ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous décrire les principaux cadres politiques et réglementaires en place ? ○ Comment ces cadres ont-ils contribué aux résultats positifs obtenus ? ○ Quels sont les principaux obstacles politiques et réglementaires rencontrés ? ○ Quelles améliorations pourraient être apportées à ces cadres pour mieux soutenir les résultats futurs ? • Dans quelle mesure les mécanismes, procédures et politiques en place permettent-ils aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous décrire les mécanismes, procédures et politiques spécifiques en place ? ○ Comment ces éléments ont-ils contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? 	<p>résultats et les efforts du PIREDD-O-O ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourriez-vous fournir des exemples spécifiques de capacités institutionnelles mises en place par les partenaires nationaux, tels que des systèmes de suivi et d'évaluation, des mécanismes de gouvernance, des compétences techniques, etc. ? <ul style="list-style-type: none"> • Défis et solutions : Quels sont les principaux défis auxquels les partenaires sont confrontés pour maintenir ces capacités institutionnelles ? Comment ces défis sont-ils surmontés ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Par exemple, le roulement du personnel ou le manque de financement sont-ils des obstacles courants ? ○ Comment les partenaires gèrent-ils ces problèmes ? • Engagement à long terme : Dans quelle mesure les partenaires s'engagent-ils à poursuivre leur soutien ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Ont-ils pris des engagements spécifiques en termes de ressources (financières, humaines, etc.) ? ○ Comment ces engagements ont-ils été respectés jusqu'à présent ? Si des défis persistent, comment pourraient-ils être surmontés ? • Renforcement futur : En regardant vers l'avenir, quelles mesures pourraient être prises pour renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pourriez-vous fournir des exemples spécifiques de capacités institutionnelles mises en place par les partenaires nationaux, tels que des systèmes de suivi et d'évaluation, des mécanismes de gouvernance, des compétences techniques, etc. ? <ul style="list-style-type: none"> • Défis et solutions : Quels sont les principaux défis auxquels les partenaires sont confrontés pour maintenir ces capacités institutionnelles ? Comment ces défis sont-ils surmontés ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Par exemple, le roulement du personnel ou le manque de financement sont-ils des obstacles courants ? ○ Comment les partenaires gèrent-ils ces problèmes ?

Evaluation Question	UNDP/CAFI/PIREDD-O-O/UN	GORDC/MoE and others	Partners and other Stakeholders
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quels sont les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces mécanismes et politiques ? ○ Quelles améliorations pourraient être apportées pour mieux pérenniser ces résultats ? • Existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, des ONG, des agences des Nations Unies, le secteur privé et les partenaires au développement pour pérenniser les résultats obtenus ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvez-vous donner des exemples de partenariats existants ? ○ Comment ces partenariats ont-ils contribué à la pérennisation des résultats ? ○ Quels sont les principaux défis rencontrés dans la gestion de ces partenariats ? ○ Quelles nouvelles opportunités de partenariat pourraient être explorées pour renforcer la durabilité des résultats ? • Dans quelle mesure le PNUD a-t-il été capable d'établir et de pérenniser les partenariats avec d'autres acteurs du développement, notamment les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels partenariats ont été les plus efficaces et pourquoi ? ○ Comment ces partenariats ont-ils contribué aux résultats du programme ? ○ Quels défis ont été rencontrés dans l'établissement et la pérennisation de ces partenariats ? 	<p>l'engagement des partenaires à long terme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Peut-être des formations supplémentaires, des partenariats stratégiques ou des ajustements dans les politiques et les procédures ? 	

Cadre logique mis à jour

Produits	Indicateurs	Ligne de base ⁷	Cible visée pour l'année 2024	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle (en cumulatif) ⁸	Cible finale dans le Prodoc ⁸	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁹
Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles.												
Produit 1.1 : Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisés.	1.1.1 Nombre de plateformes multi-acteurs/multisectorielles de gouvernance impliquées dans la formulation et le suivi des plans d'utilisation des terres et de développement vert	0	6	5	162	8	52	227	286	288	Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-O_Revue.docx	Pour le territoire de Banalia un processus entamé pour la mise en place de CLOD au niveau Banalia n'a pas abouti à la suite de la décision désengagement et clôture anticipée du Programme.
	1.1.2 Pourcentage de femmes, jeunes et peuples autochtones par échelon de gouvernance membres des comités des	0%	ND	28,4% - F	12% - F	ND	28,4% - F	28,4% - F	30% - F	N/A		Consécutivement à la stratégie ajustée associée du Programme, les différents appuis du programme apportés aux différentes plateformes justifient le pourcentage accru des femmes, jeunes et PA comparés aux valeurs de 2021.
			ND	20% - J	20% - J	ND	20% - J	20% - J	25% - J	N/A		
			ND	2,7 - PA	0% - PA	ND	2,7 - PA	2,7 - PA	5% - PA	N/A		

⁷ Préciser l'unité.

⁸ Indiquer la cible telle que renseignée dans le document de projet.

⁹ Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements le cas échéant.

Produits	Indicateurs	Ligne de base ⁷	Cible visée pour l'année 2024	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle (en cumulatif) (2023)	Cible finale dans le Prococ ⁸	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁹
	cadres de concertation											
Produit 1.2 : Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt.	Nombre d'ETD & services techniques dotés de capacités pour la gestion durable des RN (activités de renforcement des capacités en permanence pour les mêmes cibles)	0	6	6	65	65	75	75	60	75	LOA DPS TSHOPO_2023.pdf	Les LoA signées avec 3 Inspections Provinciales de développement rural et 3 DPS en 2023 ont permis la capacitation de ces services étatiques pour la gestion durable des RN (activités de renforcement des capacités en permanence).
	Nombre d'agents renforcés sur les questions de la gestion des RN	0	64	84	175	158	84	417	294	314		L'approche « faire-avec » est d'application au niveau PLE de différentes Provinces dans l'accompagnement des agents des services techniques.
	Existence de mécanisme efficace de contrôle de l'exploitation artisanale illégale du bois dans la zone du programme.	0	0	0	1	1	1	1	1	1	N/A	LOA IPAGRI-ENVIRONNEMENT-AT_2023.pdf
Produit 1.3: Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale.	Nombre de provinces et territoires disposant d'un Plan d'Aménagement du Territoire validé par les parties prenantes	0	2	0	10	0	0	11	12	13		Le processus entamé pour les 2 territoires nouvellement intégrés au Programme en Provinces de la Tshopo et de l'Ituri a été suspendu par le fait de l'ordre de désengagement anticipé du Programme.
	Nombre de terroirs villageois disposant de PLVD (PSAT) validés par les parties prenantes	0	104	19	86	91	35	145	240	N/A		Le processus a été suspendu par le fait de l'ordre de désengagement anticipé du Programme dans les 3 Provinces. Les inventaires multi ressources, les enquêtes socioéconomiques ainsi que la cartographie ont été entamés pour 20 PSAT dans la Tshopo durant la période sous examen.
Produit 1.4 : Les droits fonciers des communautés	Nombre d'Edits fonciers provinciaux élaborés de	0	3	0	0	3	0	3	3	N/A	EDIT FONCIER ITURI Version Finale.docx	Un suivi a été effectué pour 3 projets d'édits transmis auprès des Assemblées Provinciales pour adoption en vue de leur

Produits	Indicateurs	Ligne de base ⁷	Cible visée pour l'année 2024	Valeur atteinte pour la période de rapport age	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle (en cumulatif) (en ha)	Cible finale dans le Prococ ⁸	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁹
locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés.	manière participative										Edit foncier Bas-Uélé version finale .doc ; EDIT TSHOPO-Version Finale.pdf	signature par le Gouverneur de province. Sauf pour la province de l'Ituri (sous état de siège), il y aura un arrêté provincial en lieu et place d'édit foncier.
	Nombre de titres collectifs & individuels enregistrés	0	121	0	0	131	76	207	240			Processus suspendu (le fait de l'ordre de désengagement anticipé du Programme) pour les dossiers de de la sécurisation des droits fonciers dans les 3 Provinces.
Produit 1.5: La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements.	Nombre de personnes sensibilisées sur la REDD+	0	459 095	526 818	ND	3 371 013	145 694	4 043 525	1.000.000	N/A		Les sensibilisations sur les foyers améliorés ainsi sur la santé de la reproduction et la campagne agricole saison A/2024 et implication des radio-communautaires partenaires.
	Pourcentage de plaintes et recours traités	0	100%	0%	100%	100%	66%	88,6%	100%	N/A	ELEMENTS CF COLLECTE PLAINTES&RECOURS 2023.docx ;	1 Mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) mis en place a été suspendu pour mise en œuvre par les PLE (le fait de l'ordre de désengagement anticipé du Programme).
	Nombre d'études réalisées sur les moteurs de déforestation & dégradation	0	0	0	0	0	0	1	1	2	N/A	UNDP RDC R apport evaluation causes deforestation ONFI 230705 .docx
Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles.												
Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt.	Superficiers de cultures vivrières sous modèles agricoles durables en zone forestière & en savane	0	44 420	4 220,68 ha	10 334 ha	3 184 ha	9 033,2 ha	26 772,88 ha	160 000 ha	82 000 ha	Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-O Revue.docx	L'ordre de désengagement anticipé a freiné l'élan de l'amélioration de l'approche « ristourne » auprès des bénéficiaires dans les 3 Provinces.
	Superficiers d'anciennes plantations réhabilitées de cultures pérennes sous contrat de performance &	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-O Revue.docx	Les partenaires estiment qu'il n'existe presque plus d'anciennes plantations en raison de leur niveau de dégradation ; elles sont carrément devenues des forêts.

Produits	Indicateurs	Ligne de base ⁷	Cible visée pour l'année 2024	Valeur atteinte pour la période de rapport	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle (en cumulatif) (2023)	Cible finale dans le Prococ ⁸	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁹
	de respect du zonage											
	Superficiers de nouvelles plantations de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect de zonage	0	2 662,80	0 Ha	772,35 Ha	2 000 ha	5 041,73 Ha	12 874,08 ha	5 000	13 000	Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-O_Revue.docx	Faute des ressources conséquentes les IPAGRI ne sauront plus suivre le processus de transplantation des plantules des cacaos et des essences agroforestières dans les champs.
	Superficiers des savanes mises en défens avec les CLD	0	7 520	0 ha	1 980 Ha	15 271 ha	6 480 ha	23 731 ha	30 000	6 500	Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-O_Revue.doc x	Les enquêtes sur l'état des lieux de la réserve forestière de Babagulu/Tshopo, l'identification, la consultation, l'information et sensibilisation des parties prenantes clés à la gestion de la Réserve Forestière de Babagulu ont été organisées en collaboration avec la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable de la Tshopo en vue de développer les mises en défens et les systèmes de RNA
	Superficiers de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance	0	3 759	0	0	1 208 ha	0	1 208 ha	6 000	6 000		Les modèles de contrats types PSE ont été élaborés, mais faute des ressources, cette activité n'a pas pu être réalisée.
	Proportion de producteurs agricoles (ménages & fermiers) ayant adopté des modèles/pratiques durables & respectant le zonage	0%	ND	100%	67%	67%	77%	70%	15%	20%		100 % de bénéficiaires des cultures vivrières et pérennes ont été sensibilisés à respecter les zones prescrites, l'agroforesterie, les cultures sans brûlis et en couloirs durant la période sous examen.
	Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures en agroforesterie grâce au programme.	0	4287	0 ha	1 628 ha	5 432 ha	1 093 ha	7 060 ha	6 000	6 000	Données géo-référencement PIREDD-O Ituri.xlsx ; Données SIG Tshopo.zip ; Données SIG Bas Uele.zip	Une base des données géoréférencées a été mise en place, son alimentation était déjà entamée les données issues des PLE et services étatiques.

Produits	Indicateurs	Ligne de base ⁷	Cible visée pour l'année 2024	Valeur atteinte pour la période de rapport age	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle (en cumulatif) (2023)	Cible finale dans le Prodoc ⁸	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁹
Produit 2.2: Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses.	Nombre de terroirs appuyés sur les forêts communautaires	0	9	4	0	0	7	7	180	30	Note sur la stratégie ajustée du PIREDD-O Revue.doc x	5 CFCL ont été accompagnés au niveau de la Tshopo avec la cartographie réalisée à 90%, les inventaires multi ressources et enquêtes socioéconomiques ont été réalisés. 4 CFCL reste à finaliser sur les 8 prévus pour le Bas-Uélé. 2 CFCL à finaliser pour l'Ituri. Toutefois, il convient de noter que le processus d'octroi des CFCL ne dépendant pas du Programme, il est plutôt tributaire de la volonté politique et des défis d'ordre fonciers, techniques et culturels qui peuvent aller à plusieurs années pour trouver des solutions concertées.
	Superficies de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance (zones minières, etc.)	0	3 500	0	0	0	0	0	4 000	4 000		Le faible d'exécution de cette activité est dû à la situation sécuritaire qui prévaut dans la majeure partie des zones minières, aux conflits des titres miniers, à la dualité des droits coutumiers et positif Congolais.
	Nombre de foyers améliorés disséminés	0	3 000	0	0	0	3 500	3 500	3 000	13 000		Faute des ressources, le contrat avec le CIFOR-ICRAF a été rompu.
Produit 2.3: Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés.	Nombre de ménages (y compris ceux des peuples autochtones et ceux dirigés par les femmes et les jeunes), bénéficiaires des AGR alternatives,	0	600	0	301	245	0	546	1 200	1 200		12 délégués de quatre CLD (Manya, Mambau, Bahaha, Babungwe) et 3 techniciens du PLE dans le territoire de Mambasa, chefferie de Babila Bakwanza, ont bénéficié du renforcement des capacités sur l'approche AGR harmonisée
	Nombre de peuples autochtones, femmes et jeunes bénéficiant des autres appuis	0	50	0	0	0	0	0	80	80		L'étude sur l'actualisation du Plan de développement des Peuples Autochtones a été réalisée et les micro-projets en rapport avec le développement des AGR ont été également élaborés par le Consultant.

Produits	Indicateurs	Ligne de base ⁷	Cible visée pour l'année 2024	Valeur atteinte pour la période de rapportage	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur actuelle (en cumulatif) (2021-2023)	Cible finale dans le Prococ ⁸	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires ⁹
	sectoriels du programme.											
Produit 2.4: La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées.	Nombre de zones de santé avec service de planification familiale opérationnelle	15	15	5	0	0	5	5	15	15		Les 10 zones de santé (ZS) respectivement de la Tshopo (5ZS) et du Bas-Uélé (5 ZS) n'ont pas été appuyées sur les 15 ZS prévues.
	Nombre de femmes en âge de procréer utilisant au moins 1 moyen de contraception moderne	0	130 000	0	0	0	0	0	450 000	450 000		Le processus de collecte des données avait déjà été entamé dans les zones de santé, mais a été interrompu pour cause liée à l'ordre de désengagement du Programme n'ayant permis le financement conséquent de cette activité.
	Pourcentage de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt	(1) 97,1% et (2) 77,1%	75%	75%	0%	0%	0	0%	75%	75%		IDEM
Produit 2.5: Les dynamiques démographiques mieux appréhendées	Existence d'études sur les flux migratoires et leurs impacts sur les forêts des zones ciblées	0	0	0	0	1	1	1	1	N/A		Cet indicateur avait fait objet d'une note de politique et des plans d'action élaborés à l'issue d'une étude sur les flux migratoires menée dans les Provinces de la Tshopo, Bas-Uélé et l'Ituri en 2022-2023 par le Programme.
	Nombre de dialogues organisés sur les solutions durables pour la migration	0	0	0	0	1	1	1	1	N/A		Cet indicateur a été comblé par un dialogue organisé en 2023 sur les solutions durables pour les migrations traduit autour des recommandations, la note de politique et des plans d'action validé par les autorités politico administratives des 4 Provinces (Ituri, Tshopo, Bas-Uélé et Haut Uélé)

Code de conduite signé par les évaluateurs

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes

Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : _____ Alexandre Diouf _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ Dakar _____ (Lieu) le _____ 05 Decembre 2024 _____ (Date)



impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :



Nom de l'évaluateur : _____ _Christophe Ndjondo _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ Kinshasa _____ (Lieu) le _____ 4 Decembre 2024 _____ (Date)

Signature : _____

Code de conduite signé par les évaluations

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

Les évaluateurs/consultants :

10. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
11. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
12. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
13. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
14. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
15. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
16. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
17. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
18. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : _____ Papy Bonkena _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à ____Kinshasa__ (Lieu) le ____5 Decembre 2024 (Date)

Signature : _____  _____